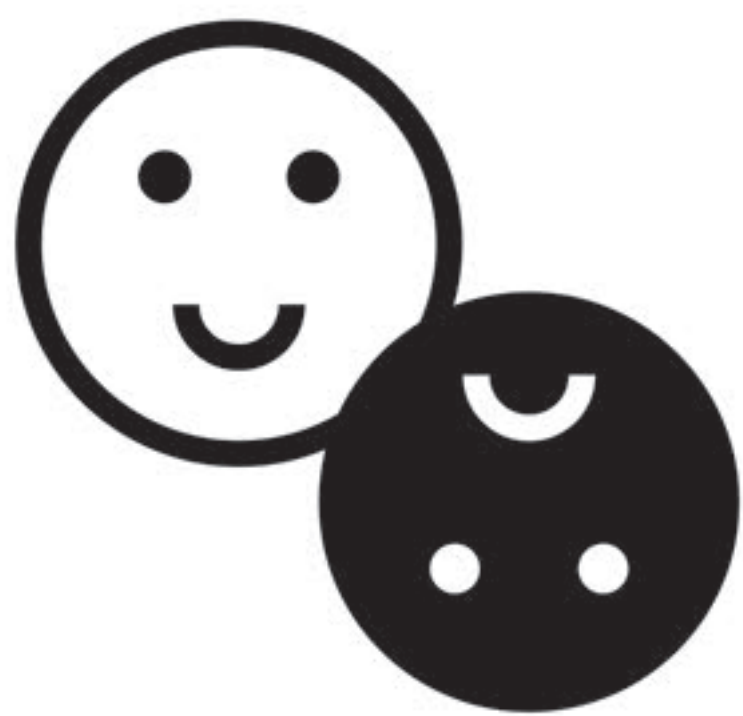


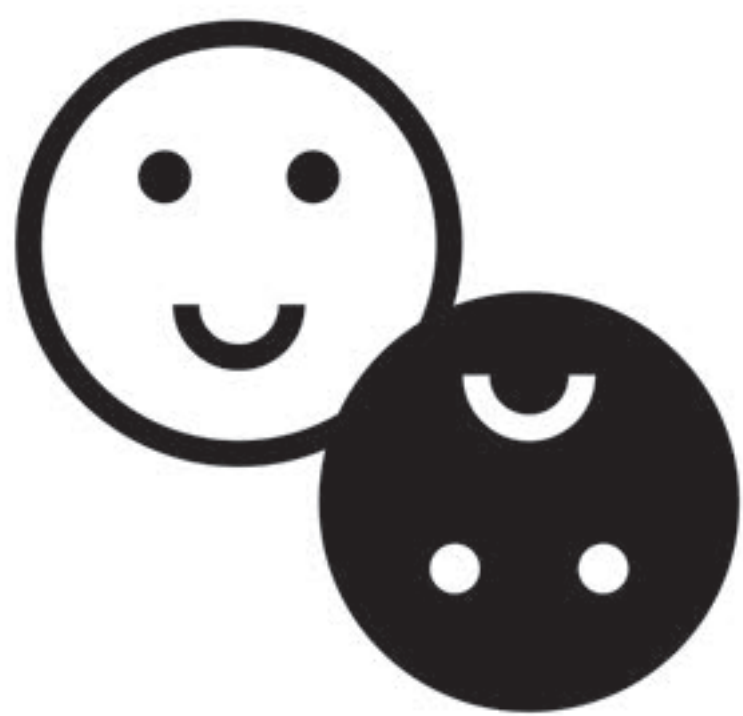
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

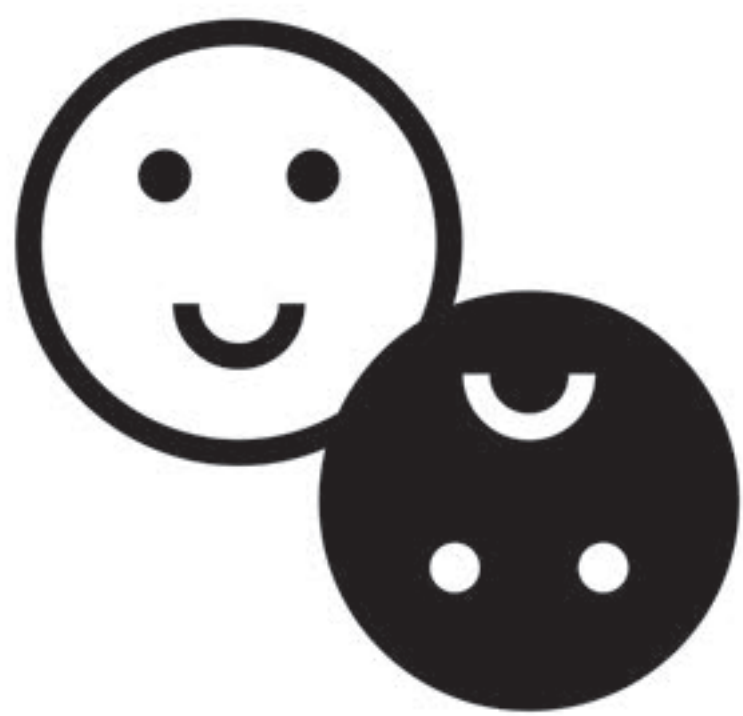
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

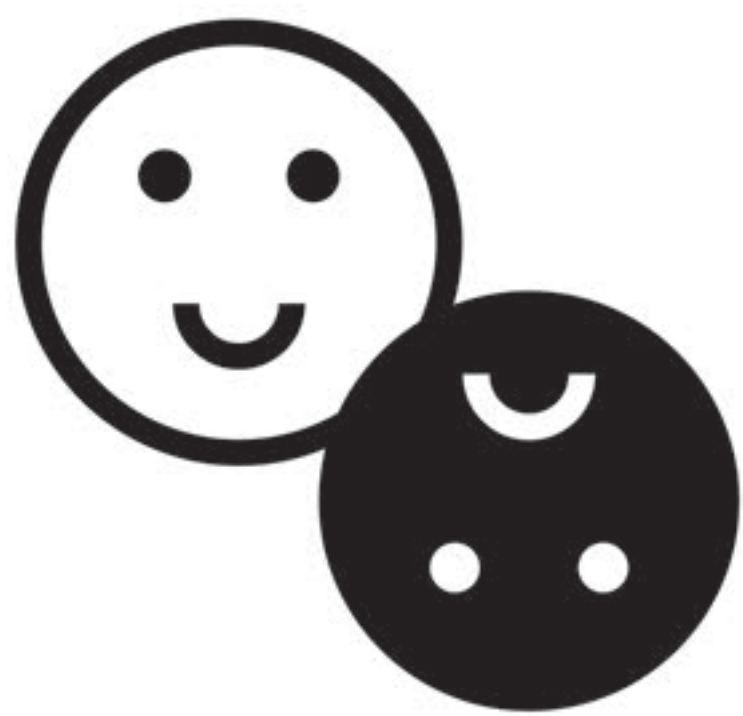
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2



## IDENTITÉ



### Le droit à l'identité est respecté quand :

Dans une relation d'aide, je permets à mon interlocuteur ou interlocutrice (qui apprend le français, en situation de handicap moteur, ... ) de s'exprimer et de développer ses idées de la meilleure façon pour lui/elle .



TOP, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE CAR LE DROIT À L'IDENTITÉ A ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit à l'identité a été respecté et discutez-en.



TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, AVANCEZ D'UNE SECONDE CASE.



## IDENTITÉ



### Le droit à l'identité n'est pas respecté quand :

Une personne est empêchée d'utiliser sa propre langue, si elle ne parle pas français, dans le cadre d'une démarche administrative.



FLOP, VOUS RECULEZ D'UNE CASE CAR LE DROIT À L'IDENTITÉ N'A PAS ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit à l'identité n'a pas été respecté et discutez-en.



TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, RÉCUPÉRER LE POINT.



## IDENTITÉ



### Le droit à l'identité est respecté quand :

Une personne qui participe à un cycle de sorties culturelles peut proposer une activité qui correspond à ses goûts / centres d'intérêt.



TOP, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE CAR LE DROIT À L'IDENTITÉ A ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit à l'identité a été respecté et discutez-en.



TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, AVANCEZ D'UNE SECONDE CASE.



## IDENTITÉ



### Le droit à l'identité n'est pas respecté quand :

une personne est réduite par quelqu'un à un seul aspect de ce qu'elle est ( âge, genre, orientation sexuelle, couleur de peau, origine géographique, comportement, handicap,...) sans lui donner la possibilité d'exprimer qui elle est, comme elle le souhaite.



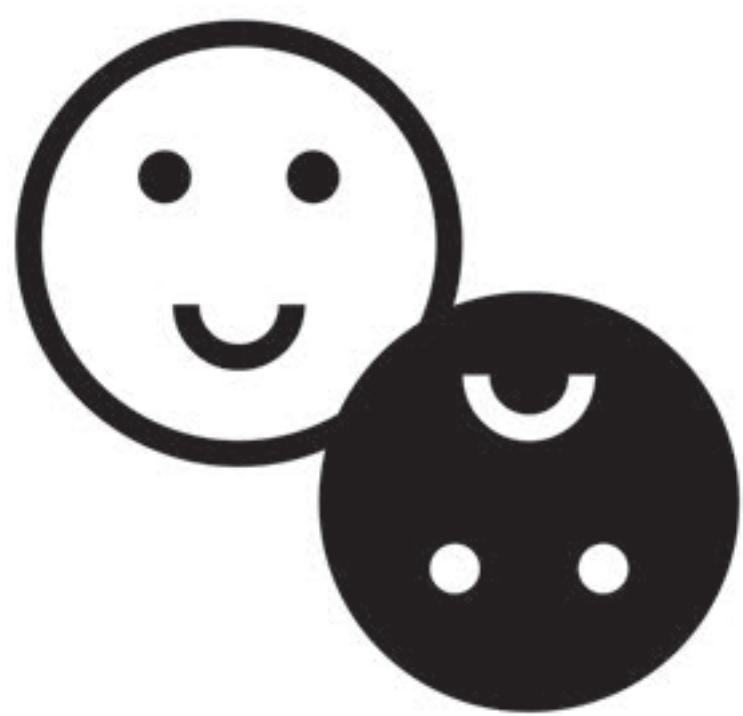
FLOP, VOUS RECULEZ D'UNE CASE CAR LE DROIT À L'IDENTITÉ N'A PAS ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit à l'identité n'a pas été respecté et discutez-en.



TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, RÉCUPÉRER LE POINT.

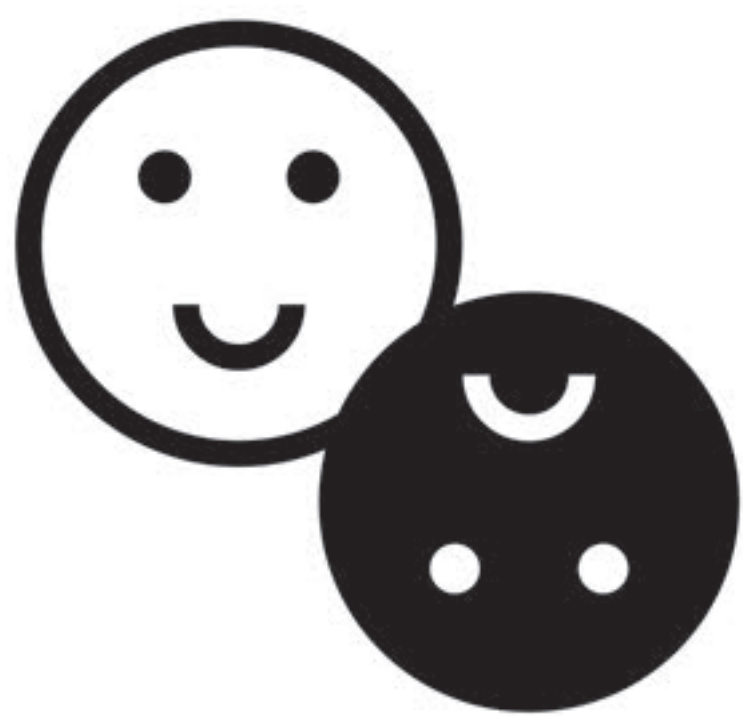
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

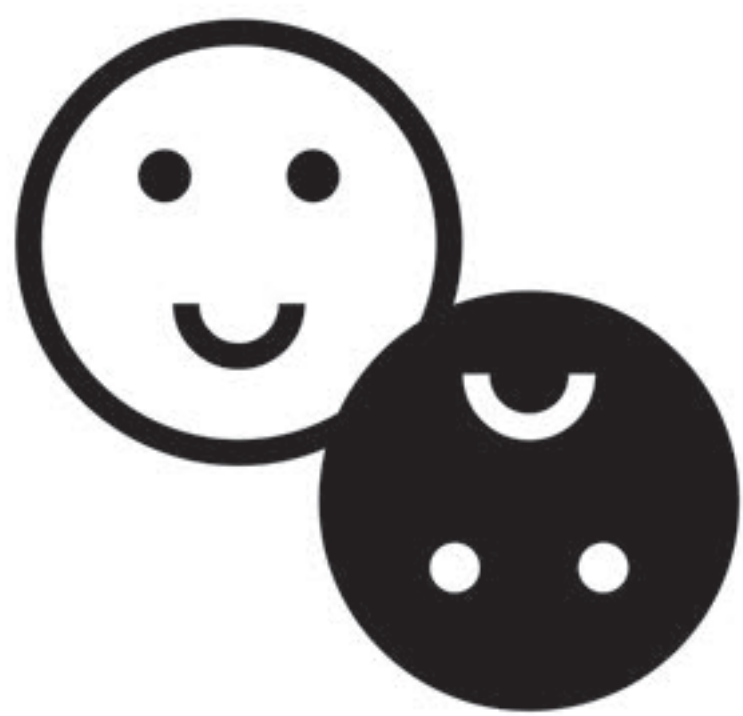
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

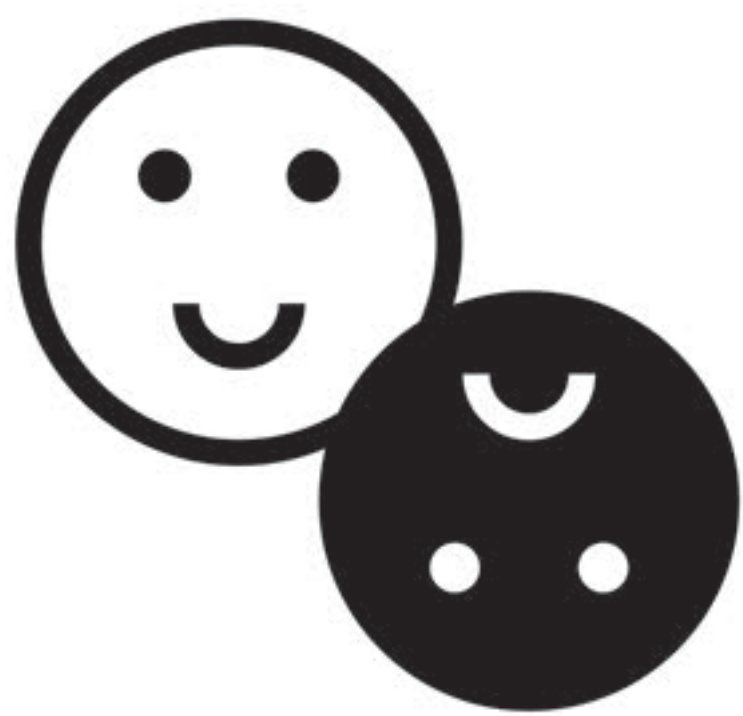
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2



## DIVERSITÉ



### Le droit à la diversité est respecté quand :

Le théâtre où je travaille fait traduire des spectacles dans des langues parlées par des habitants du territoire ou par des traducteurs qui habitent aussi ce territoire.



TOP, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE CAR LE DROIT À LA DIVERSITÉ A ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit à la diversité a été respecté et discutez-en.



TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, AVANCEZ D'UNE SECONDE CASE.



## DIVERSITÉ



### Le droit à la diversité n'est pas respecté quand :

J'organise une fête culturelle dans mon quartier sans prendre en compte les habitudes des habitants et habitantes du quartier.



FLOP, VOUS RECULEZ D'UNE CASE CAR LE DROIT À LA DIVERSITÉ N'A PAS ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit à la diversité n'a pas été respecté et discutez-en.



TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, AVANCEZ D'UNE SECONDE CASE.



## DIVERSITÉ



### Le droit à la diversité est respecté quand :

Je propose de mettre en place un calendrier des fêtes culturelles célébrées par les salariés de l'entreprise d'insertion afin de pouvoir mieux se connaître et mieux connaître les différentes cultures.



TOP, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE CAR LE DROIT À LA DIVERSITÉ A ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit à la diversité a été respecté et discutez-en.



TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, AVANCEZ D'UNE SECONDE CASE.



## DIVERSITÉ



### Le droit à la diversité n'est pas respecté quand :

Je refuse la demande d'un groupe de résidents et résidentes d'organiser un repas à l'occasion d'une fête religieuse et donc le partage des valeurs qui y sont associées auprès d'autres usagers, au sein d'un établissement d'hébergement.



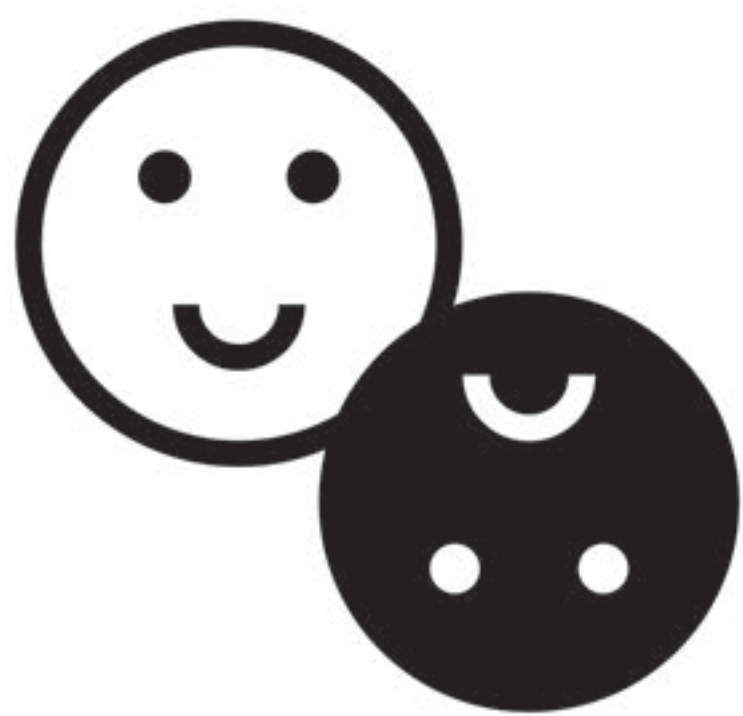
FLOP, VOUS RECULEZ D'UNE CASE CAR LE DROIT À LA DIVERSITÉ N'A PAS ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit à la diversité n'a pas été respecté et discutez-en.



TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, RÉCUPÉRER LE POINT.

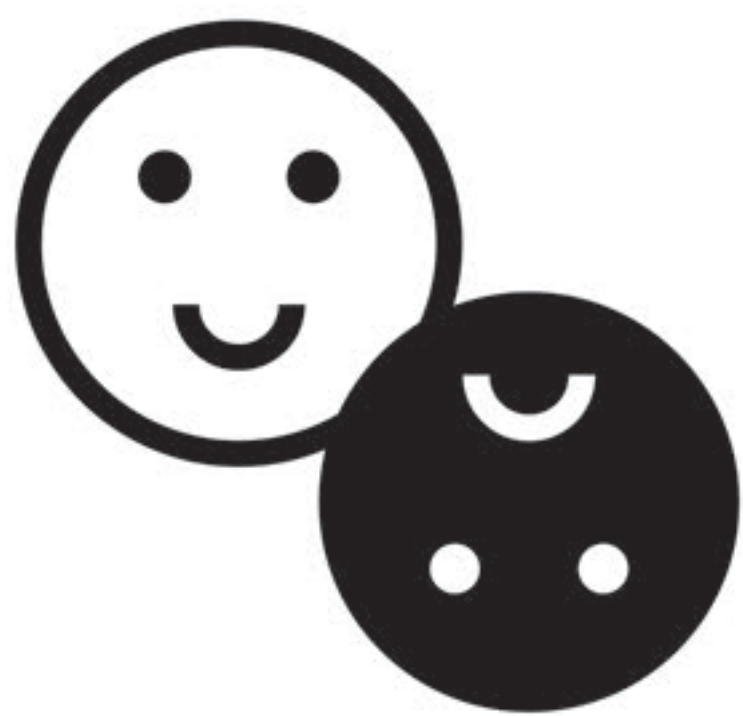
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

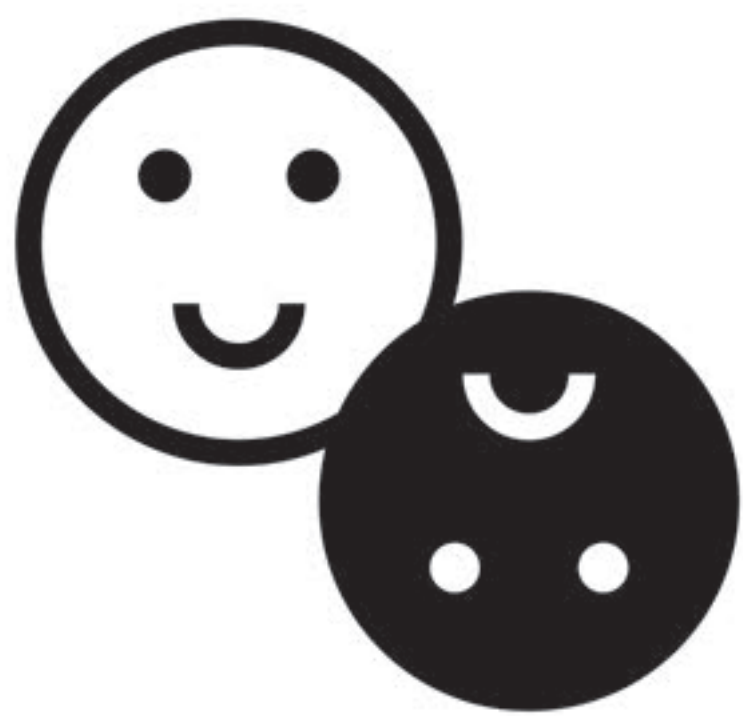
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

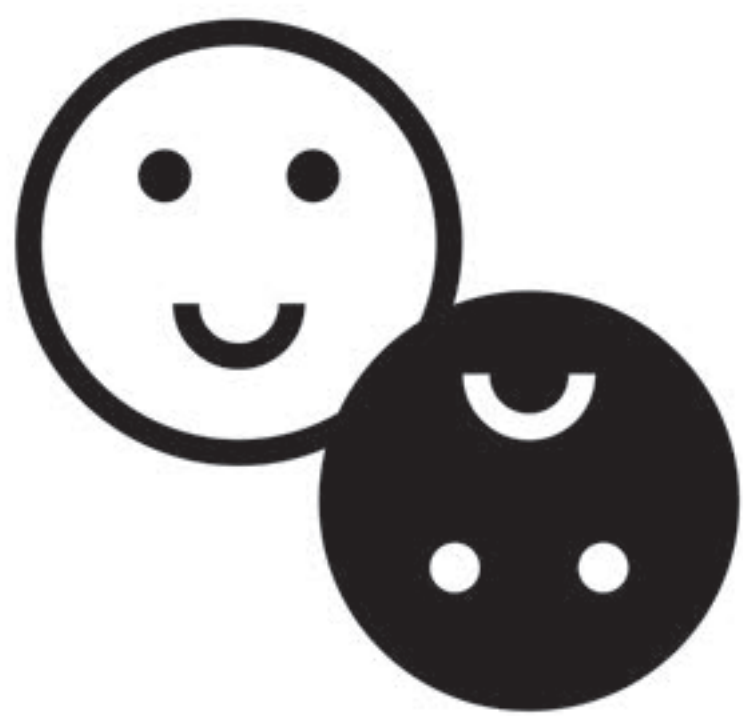
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2



PATRIMOINE



## Le droit au patrimoine est respecté quand :

Dans une action de médiation du patrimoine urbain, j'organise une collecte de témoignages d'habitants et d'habitantes sur l'architecture, les usages, les récits liés au quartier où ils et elles habitent.

+



TOP, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE CAR LE DROIT AU PATRIMOINE A ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit au patrimoine a été respecté et discutez-en.

+



TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, AVANCEZ D'UNE SECONDE CASE.



PATRIMOINE



## Le droit au patrimoine n'est pas respecté quand :

Des personnes jettent toutes les archives de l'association dans laquelle je travaille sans décider collectivement de ce qui est important de garder.

-



FLOP, VOUS RECULEZ D'UNE CASE CAR LE DROIT AU PATRIMOINE N'A PAS ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit au patrimoine n'a pas été respecté et discutez-en.

+



TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, RÉCUPÉRER LE POINT.



PATRIMOINE



## Le droit au patrimoine est respecté quand :

En tant que travailleur ou travailleuse social, j'organise une visite de musée pour un groupe de personnes qui apprend le français langue étrangère pour faciliter l'apprentissage tout en permettant la découverte d'un patrimoine culturel local.

+



TOP, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE CAR LE DROIT AU PATRIMOINE A ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit au patrimoine a été respecté et discutez-en.

+



TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, AVANCEZ D'UNE SECONDE CASE.



PATRIMOINE



## Le droit au patrimoine n'est pas respecté quand :

À l'issue d'un projet artistique dans une structure sociale, je ne me suis pas assuré de savoir ce que deviennent les productions pour les participants et participantes, comment on les conserve ou diffuse, comment on garde une trace de l'expérience vécue collectivement.

-



FLOP, VOUS RECULEZ D'UNE CASE CAR LE DROIT AU PATRIMOINE N'A PAS ÉTÉ RESPECTÉ.

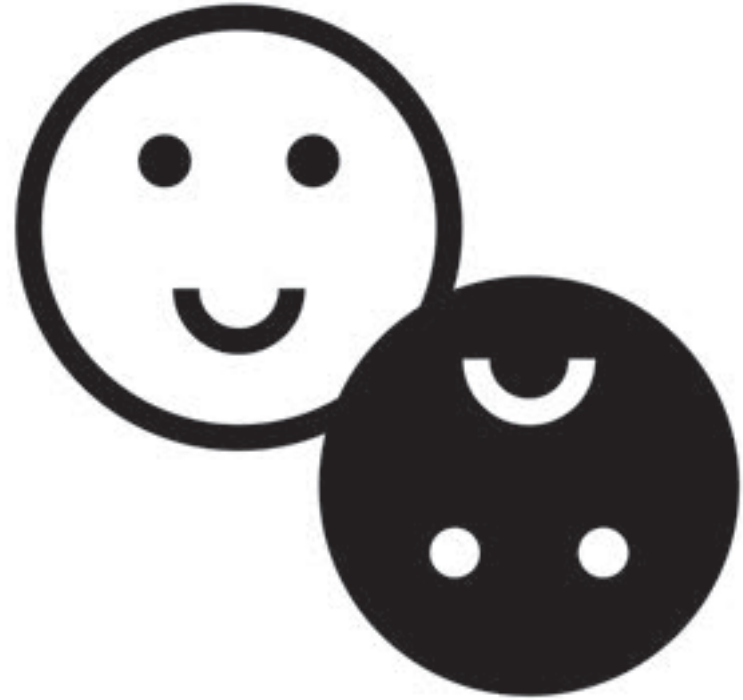
A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit au patrimoine n'a pas été respecté et discutez-en.

+



TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, RÉCUPÉRER LE POINT.

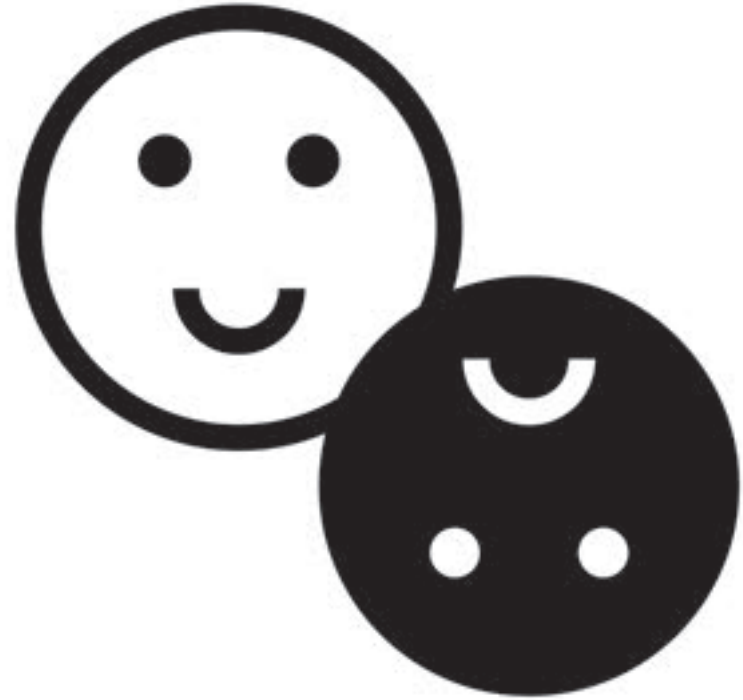
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

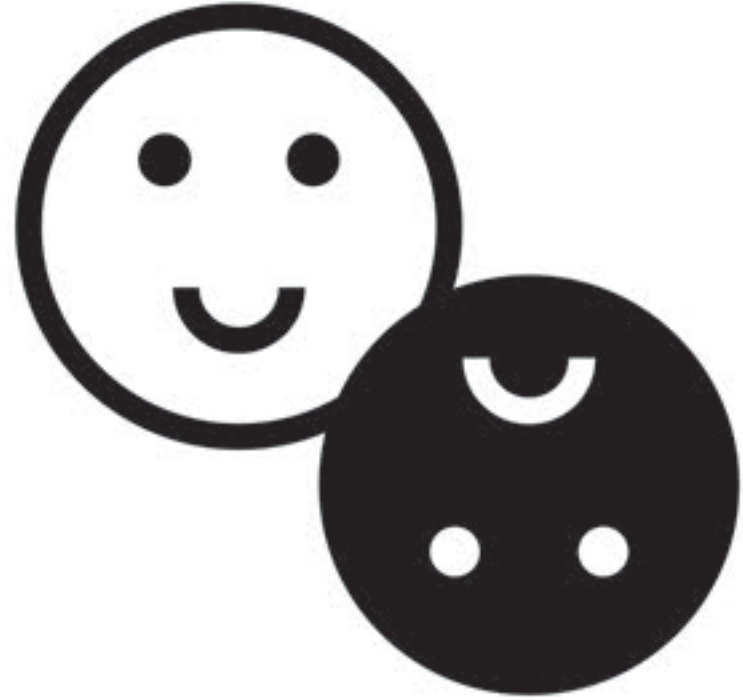
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

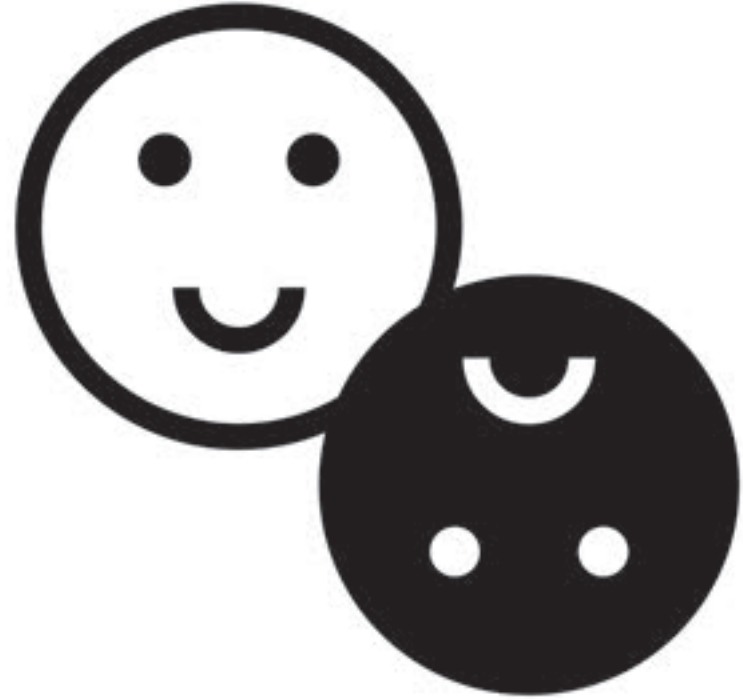
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2



## Le droit à la communauté est respecté quand :

Je n'oblige pas une personne accompagnée à participer à une activité qui ne correspond pas à ses valeurs, tout en lui permettant de faire partie du groupe le reste du temps.

+  TOP, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE CAR LE DROIT À LA COMMUNAUTÉ A ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit à la communauté a été respecté et discutez-en.

+  TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, AVANCEZ D'UNE SECONDE CASE.



## Le droit à la communauté n'est pas respecté quand :

Des habitants et habitantes de la communauté des gens du voyage ne se reconnaissent pas et ne participent pas aux activités que je propose dans le centre social du quartier où ils et elles habitent.

-  FLOP, VOUS RECULEZ D'UNE CASE CAR LE DROIT À LA COMMUNAUTÉ N'A PAS ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit à la communauté n'a pas été respecté et discutez-en.

+  TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, RÉCUPÉRER LE POINT.



## Le droit à la communauté est respecté quand :

Dans un projet co-construit entre habitants et habitantes, bénévoles et salariés d'une association, le groupe prend en compte l'avis de chaque participant et participantes, professionnel et non professionnel, à égalité.

+  TOP, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE CAR LE DROIT À LA COMMUNAUTÉ A ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit à la communauté a été respecté et discutez-en.

+  TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, AVANCEZ D'UNE SECONDE CASE.



## Le droit à la communauté n'est pas respecté quand :

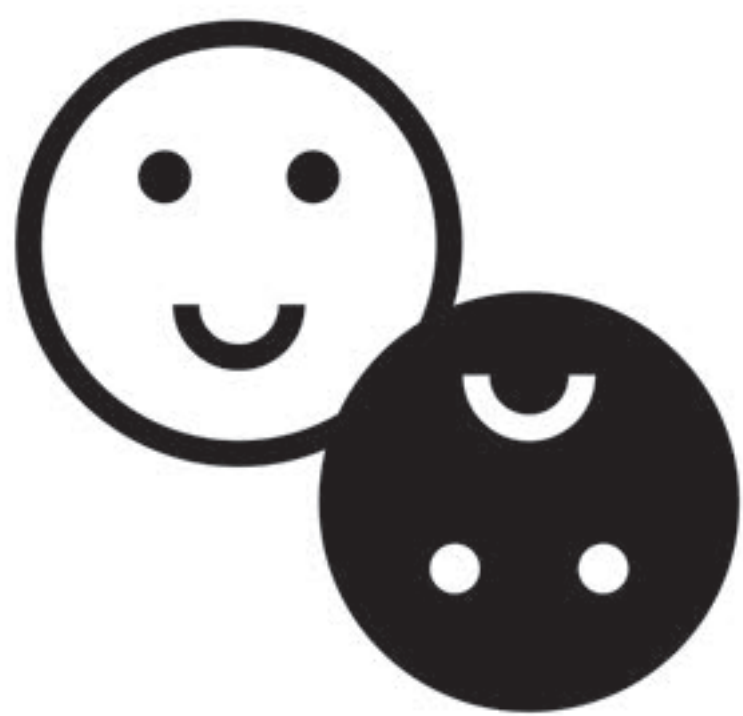
Dans le cadre d'une action collective de sensibilisation à l'alimentation sur le lieu de travail, je ne prends pas assez en considération les différentes manières de se nourrir des personnes et/ou des communautés auxquelles elles peuvent se référer.

-  FLOP, VOUS RECULEZ D'UNE CASE CAR LE DROIT À LA COMMUNAUTÉ N'A PAS ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit à la communauté n'a pas été respecté et discutez-en.

+  TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, RÉCUPÉRER LE POINT.

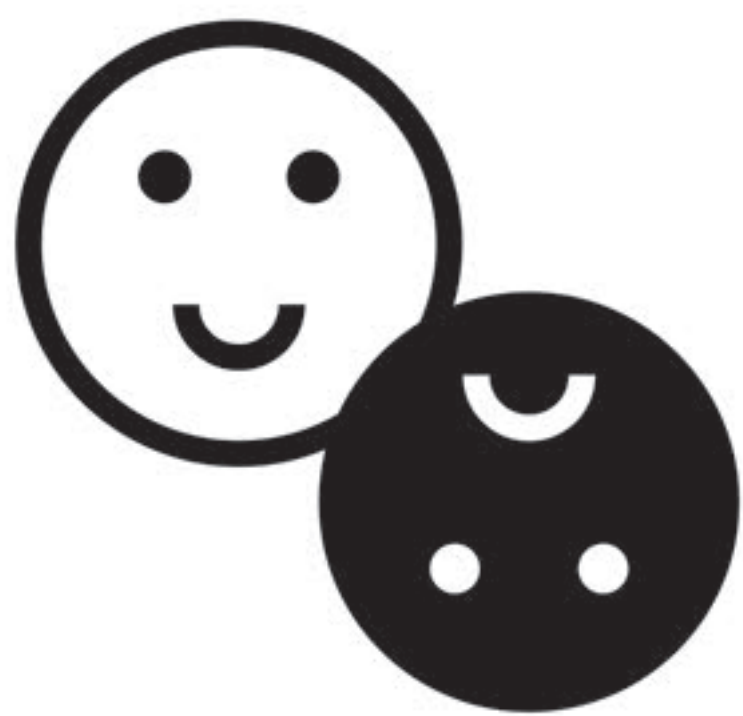
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

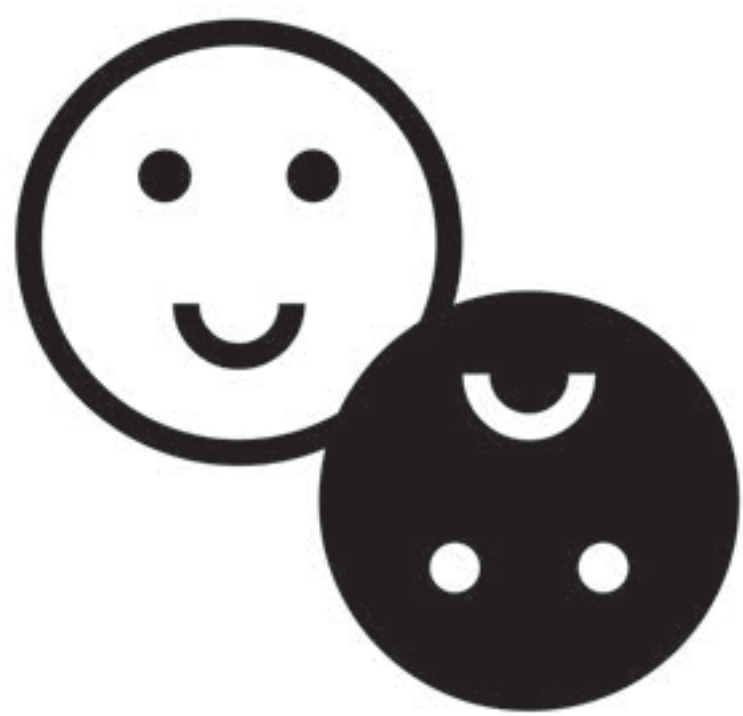
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

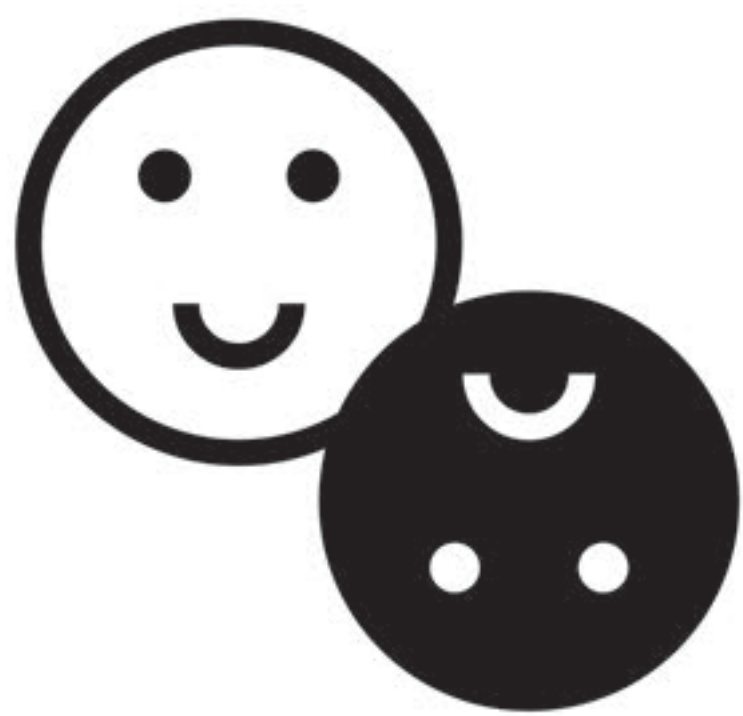
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2



## EDUCATION



### Le droit à l'éducation est respecté quand :

Dans une entreprise d'insertion, j'accompagne des salariés à développer de nouvelles capacités linguistiques et culturelles tout en partageant des ressources liées à leurs propres cultures, à travers la participation à une activité artistique collective, comme la création d'un spectacle.



TOP, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE CAR LE DROIT À L'ÉDUCATION A ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit à l'éducation a été respecté et discutez-en.



TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, AVANCEZ D'UNE SECONDE CASE.



## EDUCATION



### Le droit à l'éducation n'est pas respecté quand :

Dans une situation où j'apporte des éléments de connaissance nouveaux ou complexes à une personne, je ne m'assure pas qu'elle ait compris ou non, ou ne lui propose pas de réagir à ce que je voulais transmettre, en lui permettant par exemple de reformuler à sa manière ou en apportant un élément de connaissance complémentaire.



FLOP, VOUS RECULEZ D'UNE CASE CAR LE DROIT À L'ÉDUCATION N'A PAS ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit à l'éducation n'a pas été respecté et discutez-en.



TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, RÉCUPÉRER LE POINT.



## EDUCATION



### Le droit à l'éducation est respecté quand :

En tant que responsable hiérarchique, j'autorise mes collègues à participer à des formations portant sur la connaissance des droits culturels car ce sont des droits humains fondamentaux que tout le monde devrait mieux connaître.



TOP, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE CAR LE DROIT À L'ÉDUCATION A ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit à l'éducation a été respecté et discutez-en.



TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, AVANCEZ D'UNE SECONDE CASE.



## EDUCATION



### Le droit à l'éducation n'est pas respecté quand :

Après une sortie dans un musée ou au théâtre, je ne propose pas aux participants de discuter de ce que nous venons de découvrir ensemble, pour leur permettre d'exprimer leur avis, dire ce qu'ils ont apprécié ou appris ...



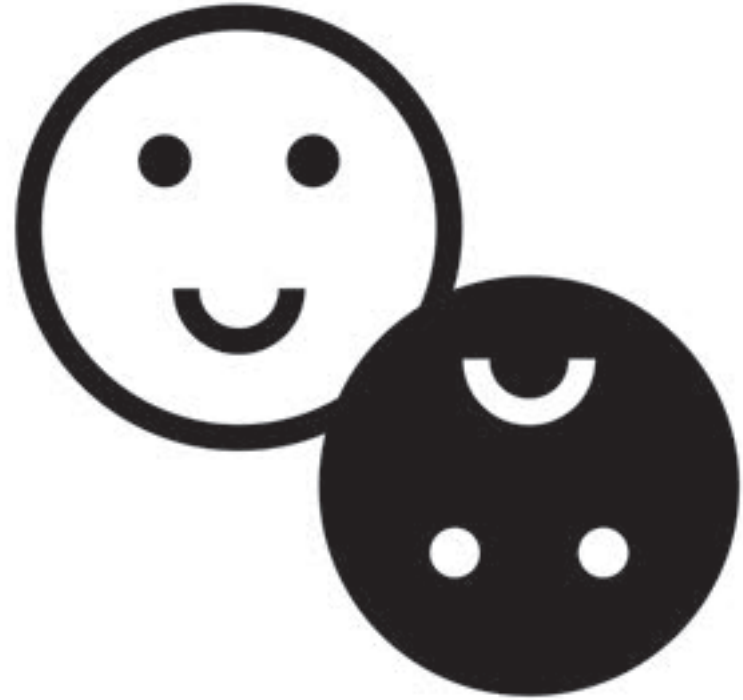
FLOP, VOUS RECULEZ D'UNE CASE CAR LE DROIT À L'ÉDUCATION N'A PAS ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit à l'éducation n'a pas été respecté et discutez-en.



TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, RÉCUPÉRER LE POINT.

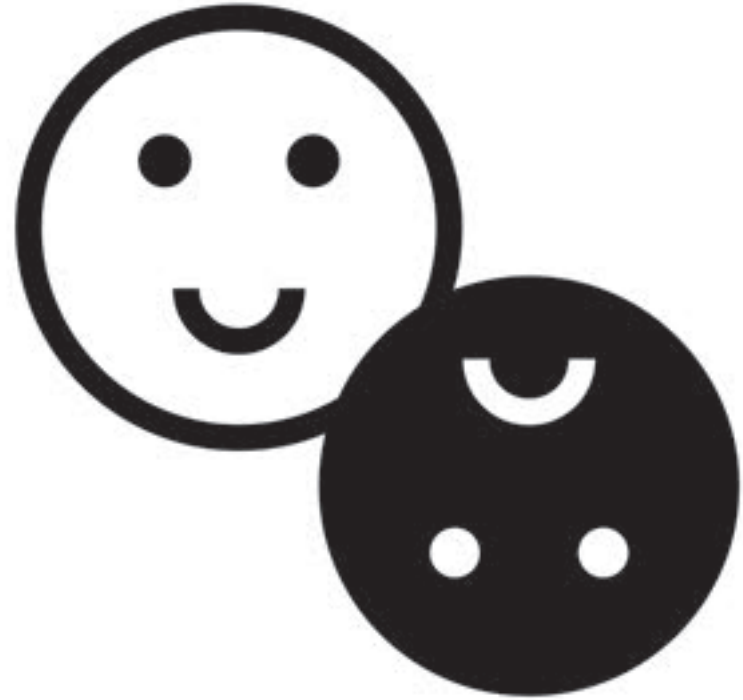
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

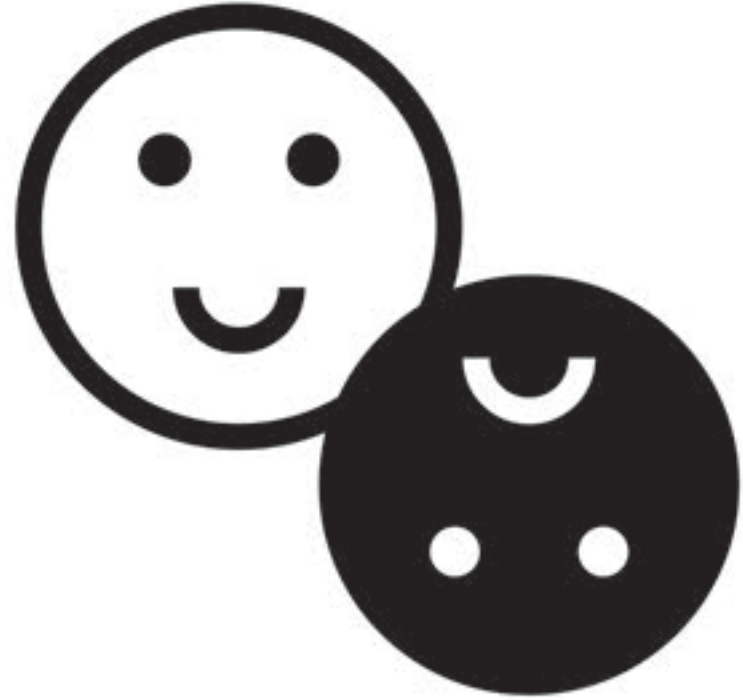
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

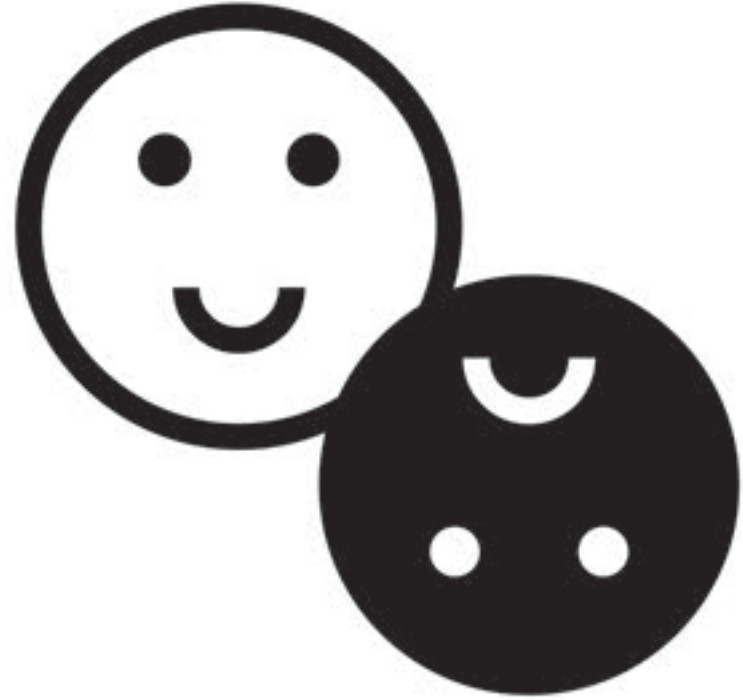
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2



## INFORMATION



### Le droit à l'information est respecté quand :

J'accueille un ou une collègue dans l'équipe, je lui transmets la totalité des éléments qui lui sont nécessaires à la découverte de ses missions et je lui propose un temps d'échange à ce sujet.



TOP, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE, CAR LE DROIT À L'INFORMATION A ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit à l'information a été respecté et discutez-en.



TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, AVANCEZ D'UNE SECONDE CASE.



## INFORMATION



### Le droit à l'information n'est pas respecté quand :

Pour informer sur l'organisation d'un événement collectif dans un centre social, j'utilise principalement l'envoi d'un mail alors qu'une partie des personnes auxquelles je veux m'adresser n'a pas de messagerie numérique ou d'ordinateur accessible facilement.



FLOP, VOUS RECULEZ D'UNE CASE CAR LE DROIT À L'INFORMATION N'A PAS ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit à l'information n'a pas été respecté et discutez-en.



TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, RÉCUPÉRER LE POINT.



## INFORMATION



### Le droit à l'information est respecté quand :

Dans une situation d'aide administrative, sociale ou médicale, je propose un service de traduction écrite ou orale à une personne qui n'est pas francophone.



TOP, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE, CAR LE DROIT À L'INFORMATION A ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit à l'information a été respecté et discutez-en.



TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, AVANCEZ D'UNE SECONDE CASE.



## INFORMATION



### Le droit à l'information n'est pas respecté quand :

Dans une discussion polémique où apparaissent des préjugés sur certaines identités / cultures, je n'ose pas répondre pour corriger mon interlocuteur ou interlocutrice, par peur d'être jugé, car je suis moi-même concerné.



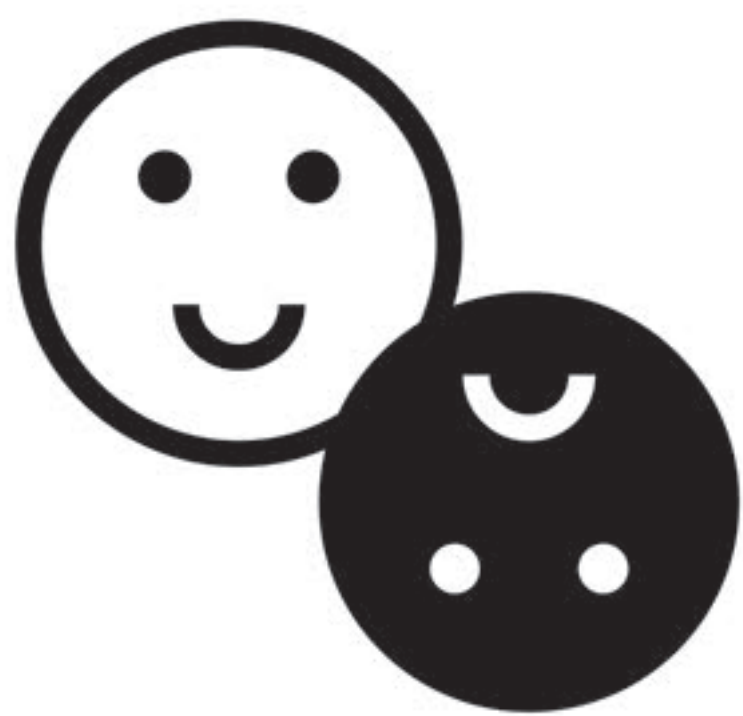
FLOP, VOUS RECULEZ D'UNE CASE CAR LE DROIT À L'INFORMATION N'A PAS ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit à l'information n'a pas été respecté et discutez-en.



TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, RÉCUPÉRER LE POINT.

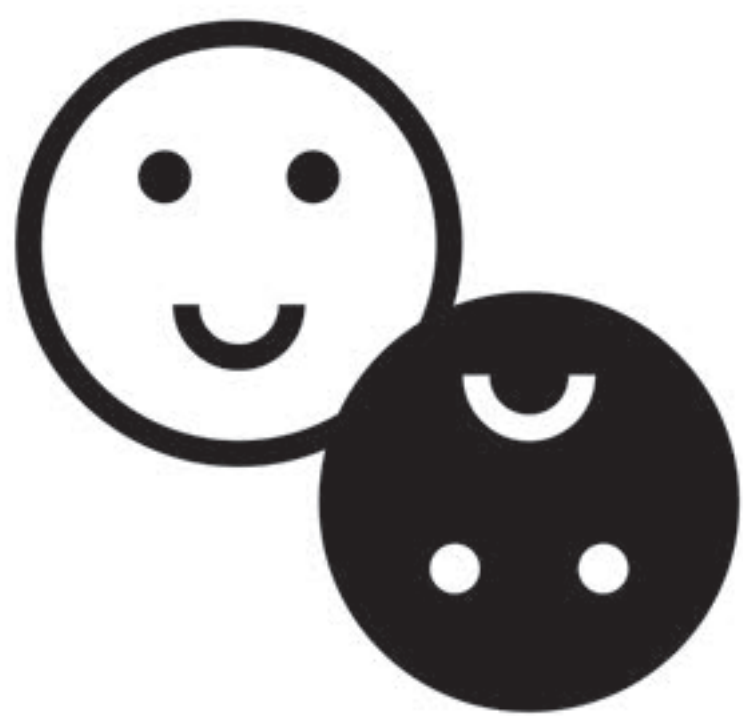
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

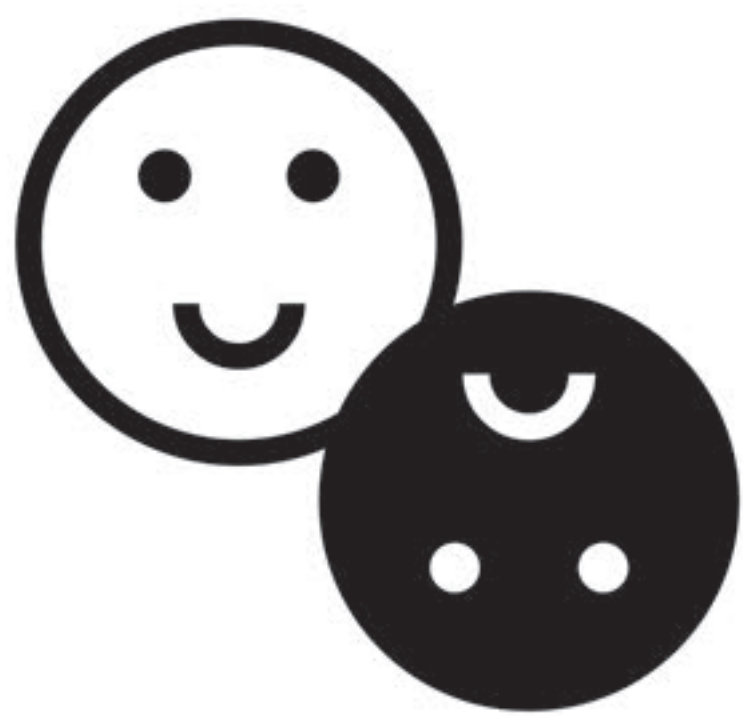
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

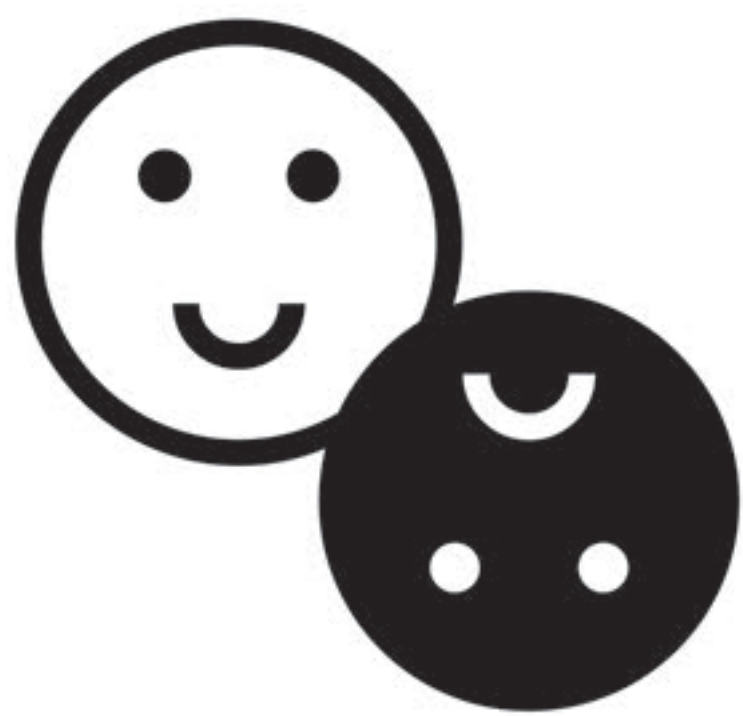
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2



## Le droit à la coopération est respecté quand :

Dans le cadre d'un projet commun dans un contexte professionnel, je fais attention, en tant que responsable, à formuler des retours constructifs sur les idées et les initiatives prises et partagées par un ou une collègue.

**+**  TOP, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE CAR LE DROIT À LA COOPÉRATION A ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit à la coopération a été respecté et discutez-en.

**+**  TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, AVANCEZ D'UNE SECONDE CASE.



## Le droit à la coopération n'est pas respecté quand :

Je prends des décisions concernant les missions ou les projets d'un ou une collègue / bénévole / personne accompagnée sans en discuter avec lui ou elle et prendre en compte son avis au préalable.

**-**  FLOP, VOUS RECULEZ D'UNE CASE CAR LE DROIT À LA COOPÉRATION N'A PAS ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit à la coopération n'a pas été respecté et discutez-en.

**+**  TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, RÉCUPÉRER LE POINT.



## Le droit à la coopération est respecté quand :

Lors d'une mission que je porte en tant que salarié en lien avec un ou une bénévole, je veille à la bonne cohésion de notre collaboration en faisant attention à vérifier si les tâches à effectuer sont bien comprises, à reformuler ensemble les objectifs si nécessaire, à prendre en considération les capacités et les difficultés éventuelles

**+**  TOP, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE CAR LE DROIT À LA COOPÉRATION A ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit à la coopération a été respecté et discutez-en.

**+**  TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, AVANCEZ D'UNE SECONDE CASE.



## Le droit à la coopération n'est pas respecté quand :

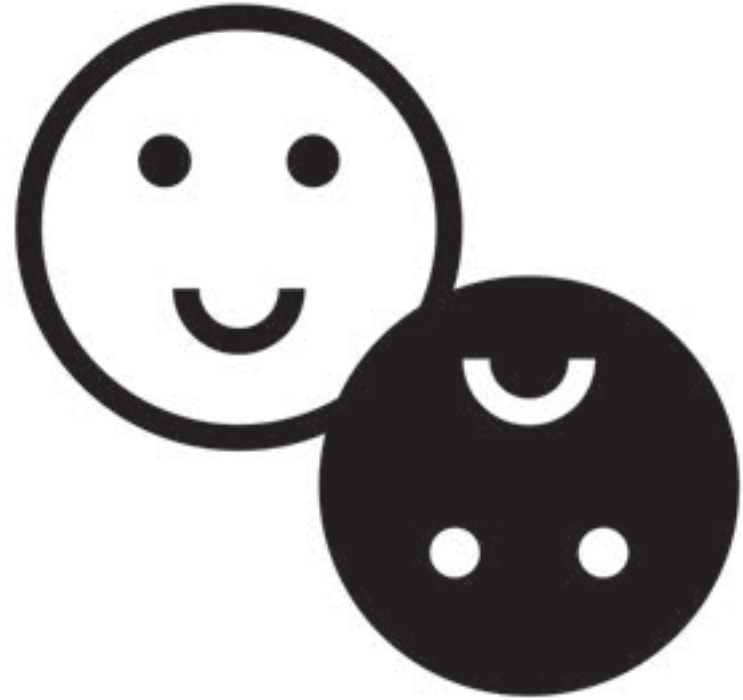
Dans le cadre d'un projet public, je mets en place un processus de concertation des habitants et habitantes, mais la méthodologie s'avère finalement insuffisante car je n'ai pas assez bien communiquer sur les objectifs et j'ai confondu information, consultation et coopération.

**-**  FLOP, VOUS RECULEZ D'UNE CASE CAR LE DROIT À LA COOPÉRATION N'A PAS ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit à la coopération n'a pas été respecté et discutez-en.

**+**  TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, RÉCUPÉRER LE POINT.

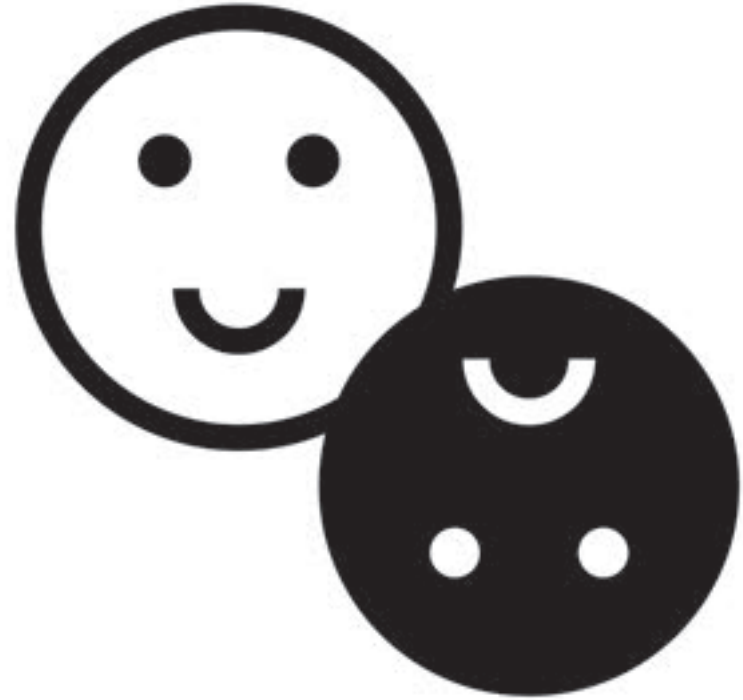
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

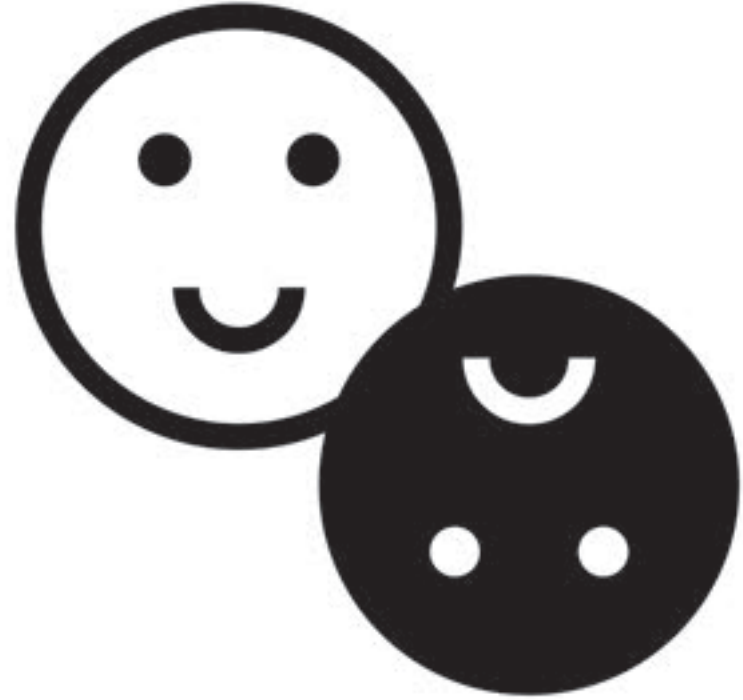
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

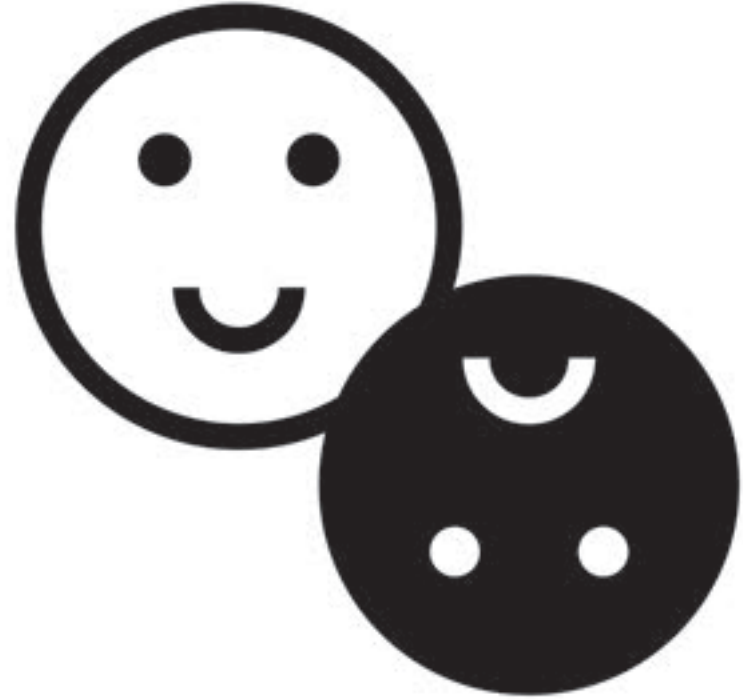
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

## PARTICIPATION



### Le droit à la participation est respecté quand :

Je donne la possibilité, pour les personnes accompagnées, du choix et de la décision de l'activité culturelle, individuelle ou collective, qui va être proposée, dans ou à l'extérieur de la structure sociale.

  TOP, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE, CAR LE DROIT À LA PARTICIPATION A ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit à la participation a été respecté et discutez-en.

  TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, AVANCEZ D'UNE SECONDE CASE.

## PARTICIPATION



### Le droit à la participation n'est pas respecté quand :

Dans un quartier prioritaire, une équipe artistique propose et met en place dans le cadre d'un appel à projet municipal, la réalisation d'une fresque murale sur un immeuble, en invitant les habitants et habitantes seulement à participer à la réalisation mais pas à la réflexion sur les choix artistiques.

  FLOP, VOUS RECULEZ D'UNE CASE CAR LE DROIT À LA PARTICIPATION N'A PAS ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit à la participation n'a pas été respecté et discutez-en.

  TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, RÉCUPÉRER LE POINT.

## PARTICIPATION



### Le droit à la participation est respecté quand :

En tant qu'artiste invité en résidence de création ou pour un atelier artistique en contexte social, je fais une proposition qui s'intéresse aux personnes et aux lieux et qui est en même temps l'occasion de découvrir et de partager de nouvelles ressources culturelles, pour moi et pour les participants et participantes.

  TOP, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE, CAR LE DROIT À LA PARTICIPATION A ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit à la participation a été respecté et discutez-en.

  TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, AVANCEZ D'UNE SECONDE CASE.

## PARTICIPATION



### Le droit à la participation n'est pas respecté quand :

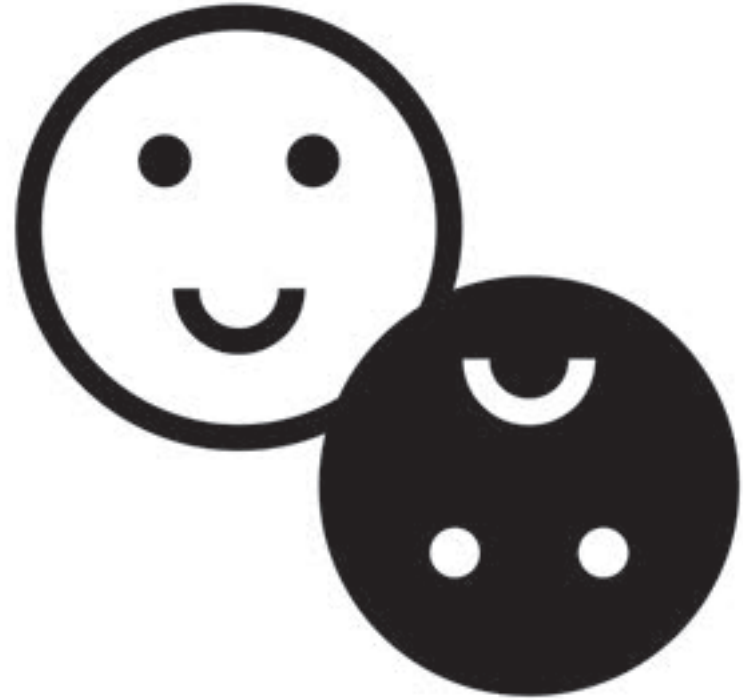
Dans la programmation d'expositions et d'activités culturelles du lieu d'art où je travaille, nous ne proposons rien en rapport avec les pratiques culturelles des habitants et habitantes du quartier car je ne connais pas bien leurs pratiques.

  FLOP, VOUS RECULEZ D'UNE CASE CAR LE DROIT À LA PARTICIPATION N'A PAS ÉTÉ RESPECTÉ.

A ton tour, si tu le veux, partage une situation lors de laquelle tu as constaté que le droit à la participation n'a pas été respecté et discutez-en.

  TOP ! SI VOUS AVEZ PU IDENTIFIER UNE AUTRE SITUATION ET QUE VOUS AVEZ PU EN DISCUTER, RÉCUPÉRER LE POINT.

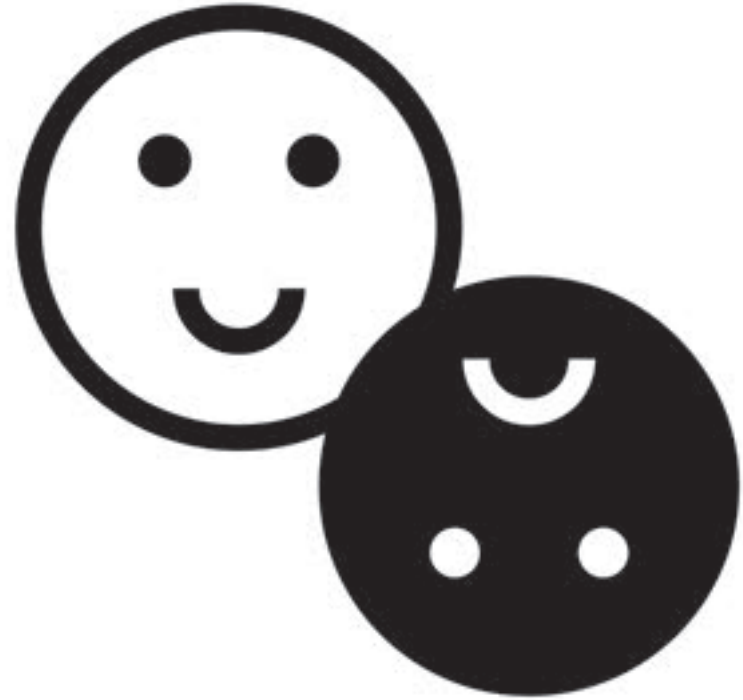
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

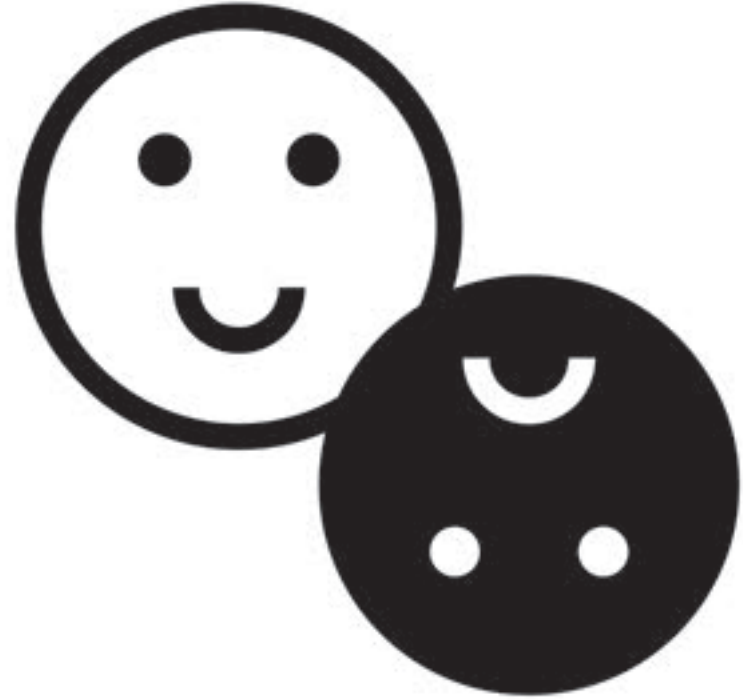
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

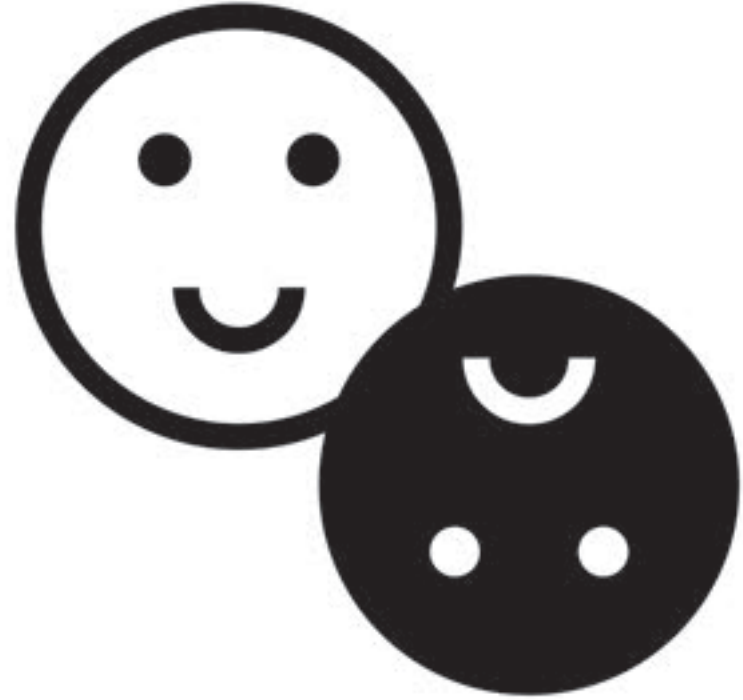
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2



## Débattons !

On entend, on pense, et on exprime parfois des préjugés sur des personnes.

Avez-vous été témoins de préjugés ?  
Avons-nous le droit d'avoir des préjugés ?  
Si oui sur quels sujets ?

Discutez-en entre vous.

EXEMPLE ↘

- Les femmes sont hystériques.
- Les personnes en situation de handicap sont peu capables.

En quoi ce débat vous permet d'affirmer ce droit ?

Nous ne pouvons connaître une personne seulement si elle dit elle-même qui elle est. Les préjugés déforment l'identité de la personne, peuvent blesser, porter atteinte à la dignité et discriminer.

**+/-** TOP OU FLOP ! SI PLUS DE LA MOITIÉ DES JOUEURS SE SONT EXPRIMÉS, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE. SINON VOUS RECULEZ.



## Débattons !

On entend parfois des critiques sur certains goûts ou modes de vie. Est-ce que toutes les cultures et pratiques culturelles ont la même valeur ?

Discutez-en entre vous.

EXEMPLES ↘

- La musique classique est plus intéressante que la musique électronique.
- Parler avec un accent de la campagne n'est pas professionnel.
- L'excision des femmes dans certaines communautés est une pratique culturelle mais elle est interdite en France.

En quoi cette question/activité te permet d'affirmer ton droit ?

Les droits culturels protègent la légitimité de toutes les pratiques et expressions culturelles et luttent contre l'écueil d'une hiérarchisation ou d'une uniformisation des uns par rapport aux autres. Le droit universel de développer et de faire circuler des ressources culturelles se nourrit de la diversité de celles-ci, à condition qu'elles soient respectueuses des droits humains et de l'intégrité des personnes.

**+/-** TOP OU FLOP ! SI LES 3/4 DES PERSONNES PRÉSENTES AUTOUR DE LA TABLE N'ONT PAS PARTAGÉ LEURS OPINIONS VOUS RECULEZ.



## Débattons !

Est-ce que vos pratiques professionnelles, individuelles ou collectives, favorisent ou posent des freins à l'expression et à la prise en compte de l'identité de certaines personnes ?

Comment ? Pour quelles raisons ?  
Comment pourriez-vous faire autrement ?

Discutez-en entre vous.

EXEMPLE ↘

Dans une réunion que j'anime avec des personnes allophones, je ne fais pas toujours attention à vérifier si la langue utilisée est comprise par tout le monde.

En quoi ce débat vous permet d'affirmer ce droit ?

Il est nécessaire de proposer et de disposer de conditions favorables (traduction, temps, modalités diverses) pour pouvoir s'exprimer et « se dire » librement, comme on le peut et comme on le souhaite, dans le respect de ce qui fait notre identité (langue, handicap, personnalité ...) sans toutefois réduire ou être réduit à une dimension de cette identité contre notre gré.

**+/-** TOP OU FLOP ! SI LES 3/4 DES PERSONNES PRÉSENTES AUTOUR DE LA TABLE N'ONT PAS PARTAGÉ LEURS RESENTIS VOUS RECULEZ.



## Débattons !

Cultivons-nous la curiosité pour la différence ou pour les apparences ?

Relevez tous les points communs et toutes les différences entre les personnes qui composent votre collectif. Quels sont les critères les plus visibles, les moins visibles et pour quelles raisons ? Que pourriez-vous faire pour cultiver davantage la reconnaissance des diversités culturelles autour de vous ?

Discutez-en entre vous.

EXEMPLE ↘

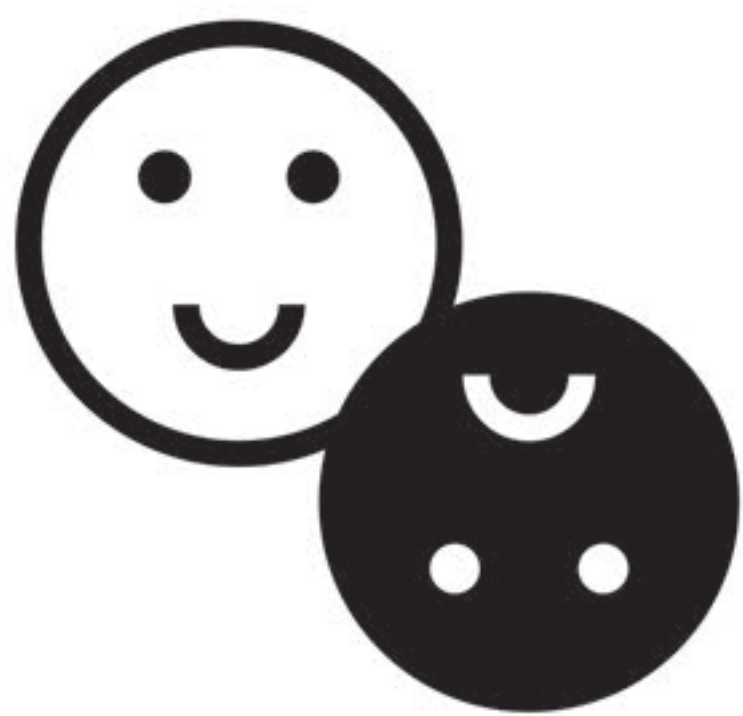
Nous habitons en Alsace, mais qui est né ici, qui vient d'ailleurs, qui se sent ou non alsacien ou alsacienne, pour quelles raisons ?

En quoi cette question/activité te permet d'affirmer ton droit ?

Se limiter à des informations et catégories visibles et superficielles concernant les personnes avec qui et/ou pour qui nous travaillons n'est pas suffisant car cela peut avoir pour effet de provoquer des assignations indésirables. Cultiver le droit à la diversité culturelle implique de veiller à faire attention à la reconnaissance, à l'expression et au respect de la singularité des personnes et à la circulation des ressources de chacune au profit d'un enrichissement réciproque.

**+/-** TOP OU FLOP ! EST CE QUE QUELQU'UN NE S'EST PAS SENTI ÉCOUTÉ ? SI OUI, VOUS RECULEZ D'UNE CASE, SINON VOUS AVANCEZ.

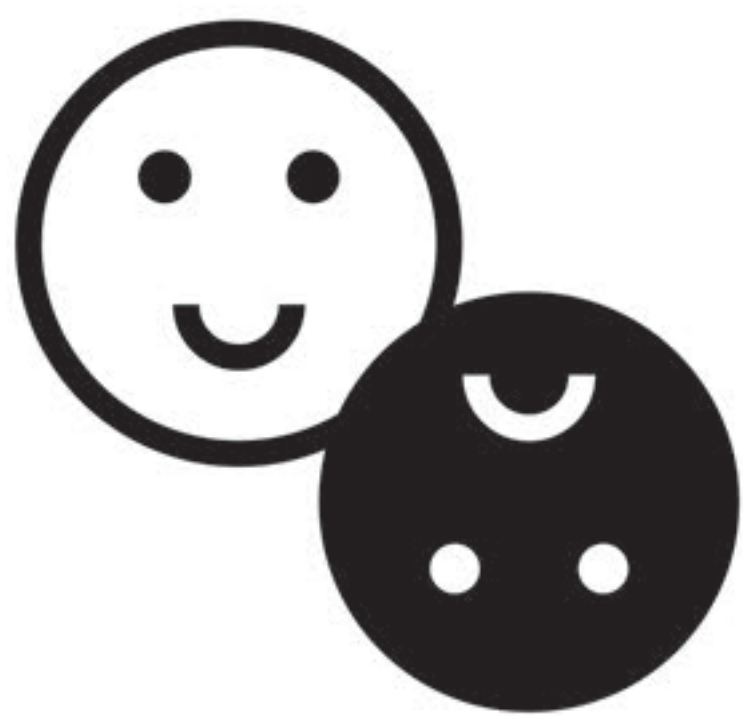
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

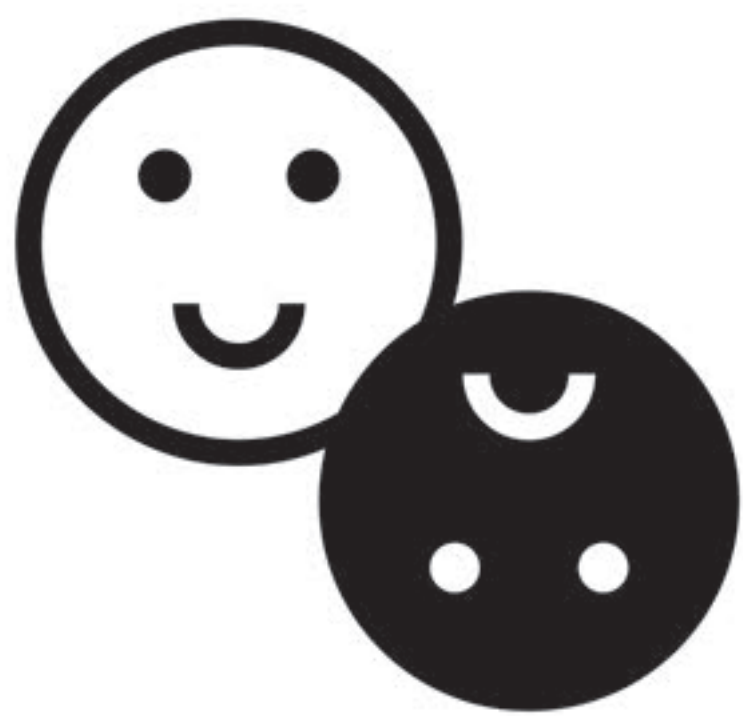
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

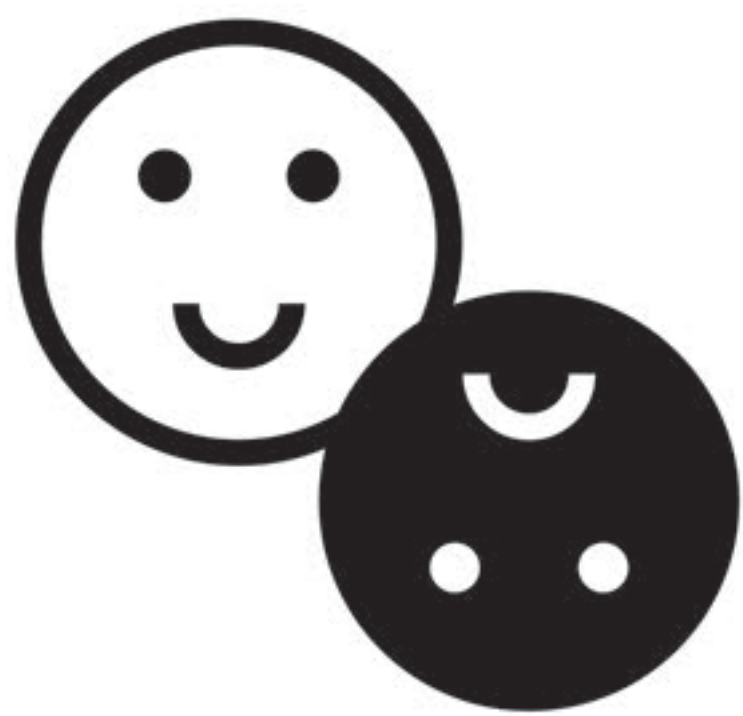
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2



## Débattons !

Est-ce que le patrimoine bâti et matériel est le seul patrimoine qui doit être protégé, préservé, diffusé ?  
Quels sont, selon vous, les patrimoines qui ne sont pas assez valorisés là où vous vivez ?

Discutez-en entre vous.

### EXEMPLE ↘

- ▶ L'histoire ouvrière
- ▶ L'histoire des migrations
- ▶ Les comptines en alsacien

### En quoi ce débat vous permet d'affirmer ce droit ?

Une communauté patrimoniale se compose des personnes qui donnent de la valeur à des aspects spécifiques de ce qui fait patrimoine culturel, qu'elles souhaitent maintenir et transmettre aux générations futures.

**+/-**  **TOP OU FLOP ! EST CE QUE QUELQU'UN NE S'EST PAS SENTI ÉCOUTÉ ? SI OUI, VOUS RECULEZ D'UNE CASE, SINON VOUS AVANCEZ.**



## Débattons !

Qui décide de ce qui fait patrimoine ?  
Avez-vous le droit d'y participer ?

De quelles façons ? Avez-vous des exemples de la participation d'habitants ou habitantes à la protection et diffusion de leur patrimoine culturel ?  
Imaginez comment cela pourrait se faire.

Discutez-en entre vous.

### EXEMPLE ↘

Une association collecte et diffuse des récits de migrants du Maghreb pour faire connaître l'histoire de la migration économique maghrébine en France.

### En quoi ce débat vous permet d'affirmer ce droit ?

les Gouvernements et les collectivités sont responsables du respect du droit au patrimoine mais le droit au patrimoine est reconnu à toute personne en tant qu'elle peut être productrice de ce patrimoine, seule et en commun : l'action publique est alors responsable du soutien apporté aux initiatives citoyennes et privées pour enrichir l'expression, la circulation, la valorisation de tous les héritages, dans leurs diversités.

**+/-**  **TOP OU FLOP ! SI QUELQU'UN A PRIS LE MONOPOLE DE PAROLE, VOUS RECULEZ, SINON VOUS AVANCEZ.**



## Débattons !

Quelles différences peut-on faire entre la communauté et le communautarisme ?

Discutez-en entre vous.

### EXEMPLE ↘

- ▶ Communauté : un groupe de résidents et résidentes d'un centre d'hébergement organise des rendez-vous pour jouer ensemble de la musique de leur pays d'origine, les autres résidents peuvent aussi y participer.
- ▶ Communautarisme : deux associations, l'une culturelle et l'autre culturelle d'un même quartier sont en désaccord pour l'organisation conjointe de la fête d'été et finissent par organiser deux événements distincts auxquels ils n'invitent pas les membres de l'autre association.

### En quoi ce débat vous permet d'affirmer ce droit ?

Toute personne a le droit de se retrouver en collectif pour se développer. Mais si ce collectif ne favorise pas le dialogue et la liberté d'expression et d'initiative de ses membres à l'intérieur ou à l'extérieur du groupe, ou avec d'autres groupes, il s'agit de communautarisme. En France, le terme « communautarisme » désigne souvent la tendance au repli, réelle ou supposée, d'une communauté culturelle, ethnique, religieuse ou sociale. Or, le droit à la communauté, quand il est respecté par les gouvernements et les communautés, et lorsqu'il produit des communs et des libertés, est un rempart contre le communautarisme.

**+/-**  **TOP OU FLOP ! SI QUELQU'UN A PRIS LE MONOPOLE DE PAROLE, VOUS RECULEZ, SINON VOUS AVANCEZ.**



## Débattons !

Échangez autour de cette question :  
Avec les droits culturels, renforce-t-on la communauté des citoyens au détriment de la communauté des professionnels ?

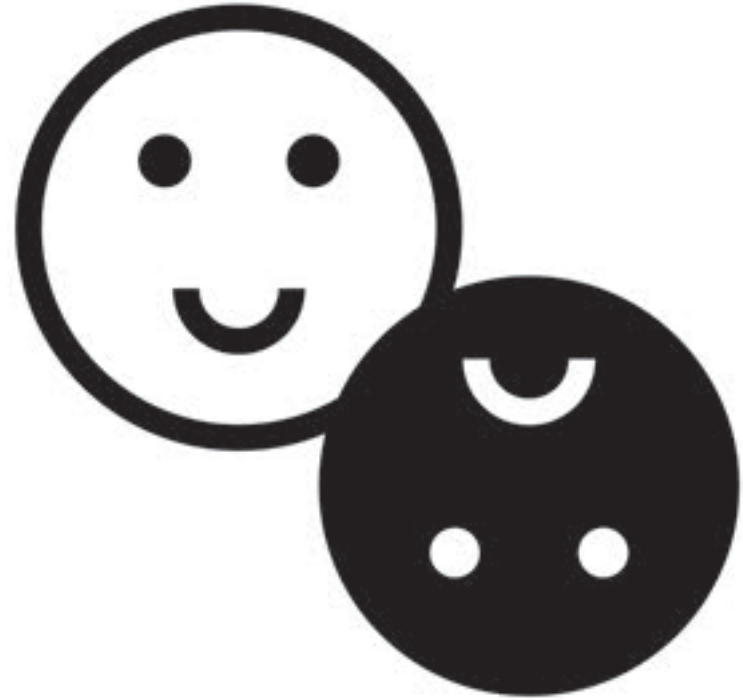
Discutez-en entre vous.  
Donnez au moins 3 ou 4 arguments.  
Décidez avec le groupe si vous faites communauté sur ce sujet.

### En quoi ce débat vous permet d'affirmer ce droit ?

Le droit à la communauté n'est pas le droit d'une communauté sur une autre mais le droit de choisir ses communautés et de circuler éventuellement entre elles, en respect mutuel les unes des autres. Les professionnels ne sont-ils pas avant tout des citoyens et les citoyens des acteurs professionnels potentiels ? De ce point de vue, la légitimité d'action des uns et des autres est partagée et l'expertise qui est à reconnaître est avant tout liée à l'égale dignité de l'expérience des personnes, en égale importance, et non liée aux statuts et positions sociales des individus. Le droit à la communauté, pour faire commun, implique de reconnaître et de valoriser la diversité des ressources portées par ses membres, pour atteindre ce commun.

**+/-**  **TOP OU FLOP ! EST CE QUE QUELQU'UN NE S'EST PAS SENTI ÉCOUTÉ ? SI OUI, VOUS RECULEZ, SI NON, VOUS AVANCEZ.**

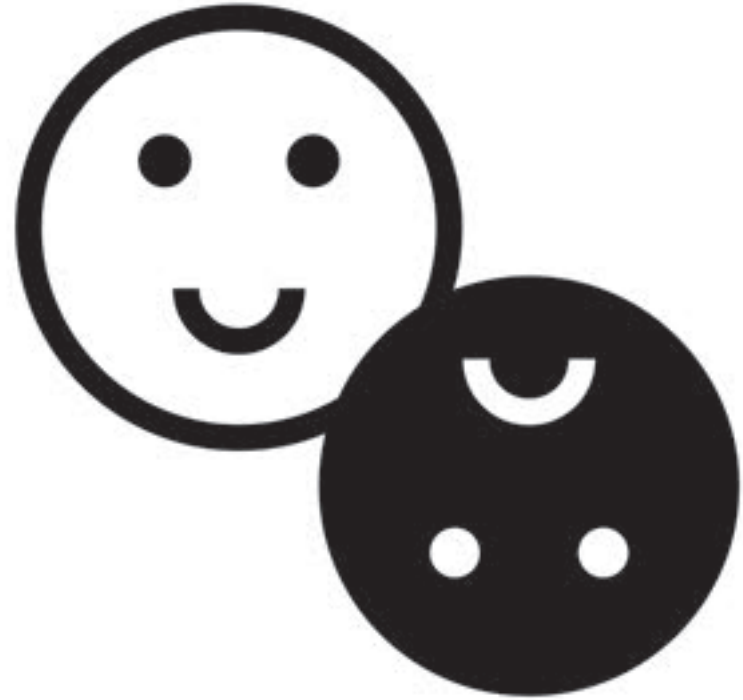
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

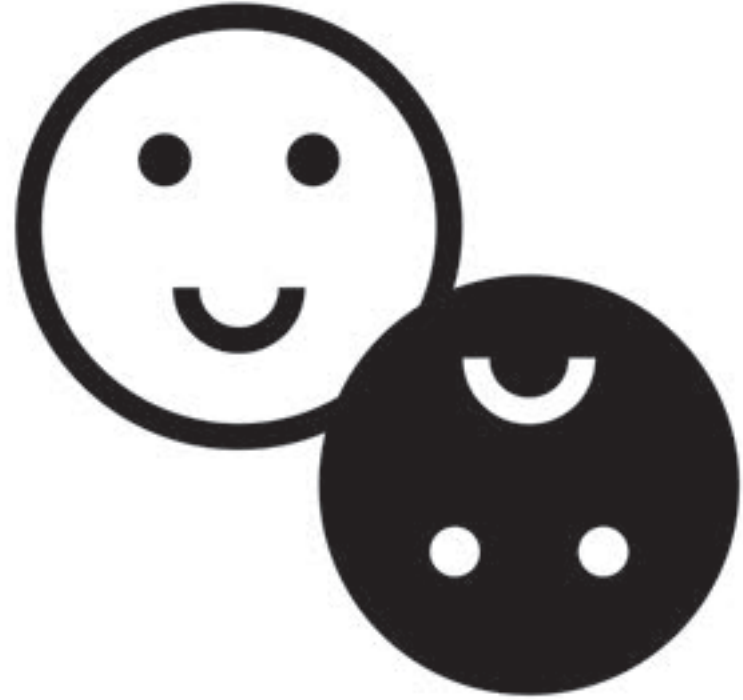
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

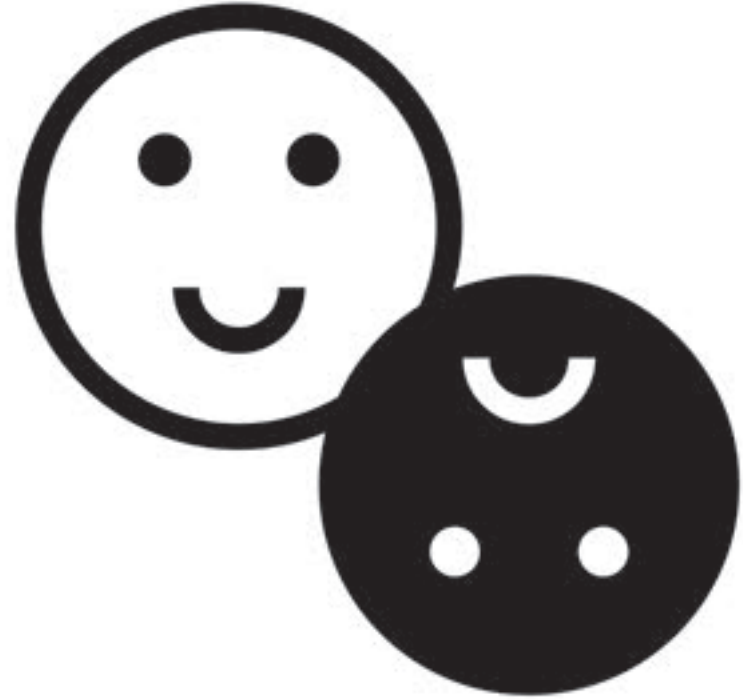
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2



## Débattons !

Le droit à l'éducation, c'est le droit de qui, à quels endroits et à quelles périodes de la vie ?

Discutez-en entre vous.

EXEMPLE ↘

J'ai appris beaucoup de choses en écoutant la radio tous les matins avant d'aller à l'école ou au travail.

En quoi ce débat vous permet d'affirmer ce droit ?

L'école est un lieu d'apprentissage indispensable mais l'éducation se fait aussi ailleurs, dans la famille et à travers des expériences tout au long de la vie, par des activités extra-scolaires, sportives, associatives, citoyennes, par les informations et les médias, au travail et dans les relations amicales. Le droit à l'éducation est aussi le droit à la formation permanente, même une fois l'école finie. C'est donc le droit des enfants et des adultes, à apprendre et à transmettre, tout le temps et à travers tous les moyens, dans la limite du respect d'une information juste et plurielle.

**+/-**  **TOP OU FLOP ! EST CE QUE QUELQU'UN NE S'EST PAS SENTI ÉCOUTÉ ? SI OUI, VOUS RECLEZ, SI NON, VOUS AVANCEZ.**



## Débattons !

A votre avis, peut-on mettre en œuvre les droits culturels sans le savoir ?

Discutez-en entre vous.

EXEMPLE ↘

- Oui. Je suis travailleur social, ma mission consiste à accompagner une personne dans ses démarches, à partir de ce que je connais d'elle, cela ressemble au droit à l'identité ...
- Oui mais non, ce n'est pas suffisant : je suis médiateur culturel, et en découvrant les droits culturels j'ai transformé ma manière de faire découvrir des œuvres d'art au public pour davantage prendre en compte les ressources des visiteurs ...

En quoi ce débat vous permet d'affirmer ce droit ?

On peut mettre en œuvre en partie les droits culturels sans le savoir si on fait attention dans son activité à accueillir, rencontrer, accompagner une personne en respectant son expression, ses choix culturels, son autonomie, etc. Toutefois, l'application des huit droits culturels ne peut reposer seulement sur des intuitions. Une connaissance des droits humains, et une compréhension plus fine de l'articulation éthique et pratique des principes liés aux droits culturels (individualité, universalisme, inaliénabilité, indivisibilité, interdépendance des droits) est nécessaire pour assurer l'efficacité d'un système de libertés et de responsabilités au service du respect de la dignité des personnes. C'est pourquoi la formation aux droits culturels et aux droits humains fondamentaux est un droit fondamental. Et c'est pourquoi la connaissance des droits humains figure au premier rang des enjeux du droit à l'éducation.

**+/-**  **TOP OU FLOP ! SI PLUS DE LA MOITIÉ DES JOUEURS SE SONT EXPRIMÉS, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE. SINON VOUS RECLEZ.**



## Débattons !

Savoir - Croyance - Opinion  
Quelles différences faites-vous entre ces trois termes ?

Donnez 1 exemple distinct au sein du groupe.

EXEMPLES ↘

- Savoir : On sait que la planète Terre est ronde depuis l'Antiquité
- Croyance : Certaines personnes pensent que la Terre est plate
- Opinion : je n'ai pas confiance dans le seul travail des scientifiques

En quoi ce débat vous permet d'affirmer ce droit ?

Un savoir s'appuie sur des données et des faits objectifs, concrets, rationnels qui peuvent être justifiés et qui sont validés collectivement. Une croyance est une conviction personnelle ou une pensée collective qui n'a pas été validée objectivement. Une opinion est un avis personnel que l'on exprime à titre individuel sur un sujet particulier.

**+/-**  **TOP OU FLOP ! SI VOUS AVEZ TROUVÉ TROIS EXEMPLES, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE, SINON VOUS RECLEZ.**



## Débattons !

Donne 3 informations sur des choses vues et/ou entendues dont une seule est vraie et fais-là deviner au groupe.  
Discutez ensuite de ce dont nous avons besoin pour vérifier une information.

Les autres joueurs donnent leur réponse commune.

EXEMPLES ↘

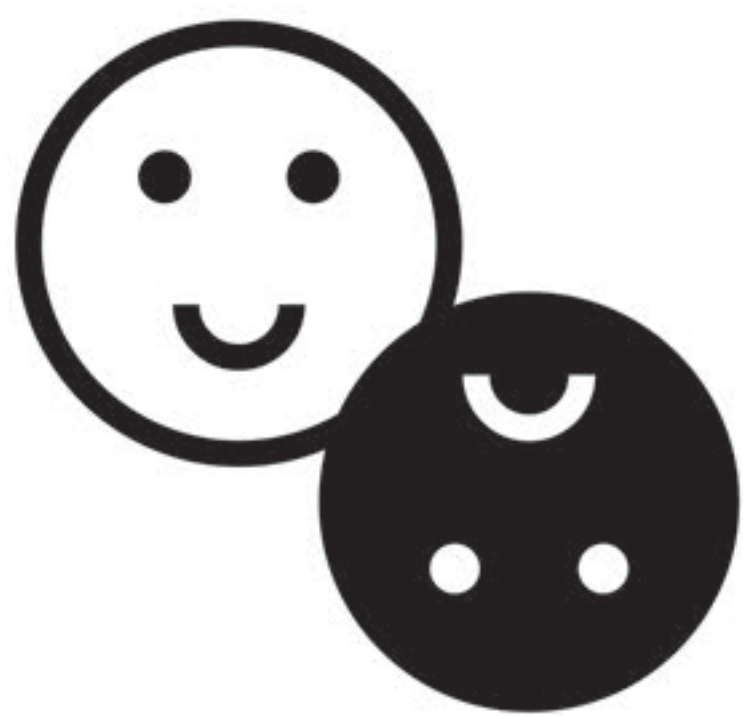
- À la télévision, j'ai entendu que le Président des États-Unis avait le droit d'annexer le Groenland.
- Sur un réseau social, j'ai lu que les femmes sont considérées comme des personnes plus faibles que les hommes.

En quoi ce débat vous permet d'affirmer ce droit ?

Il est parfois difficile de rétablir la vérité une fois que des informations fausses ont été diffusées. Les rapports de domination tout comme la différence de légitimité entre les différentes sources d'information créent des phénomènes de désinformation. Le droit à l'information c'est aussi le droit de répondre à des informations erronées.

**+/-**  **TOP OU FLOP ! SI LES AUTRES JOUEURS ONT TROUVÉ LA FAUSSE INFORMATION, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE, SINON VOUS RECLEZ.**

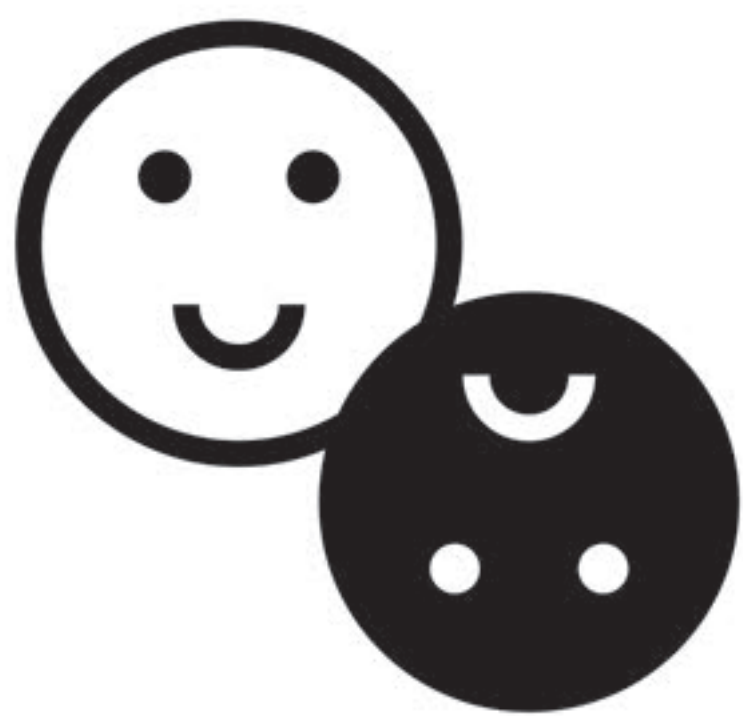
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

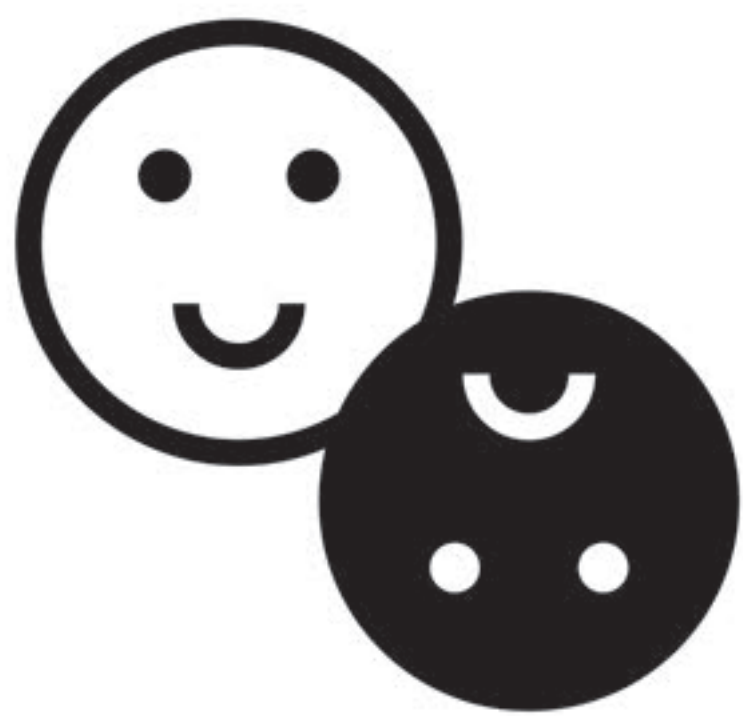
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

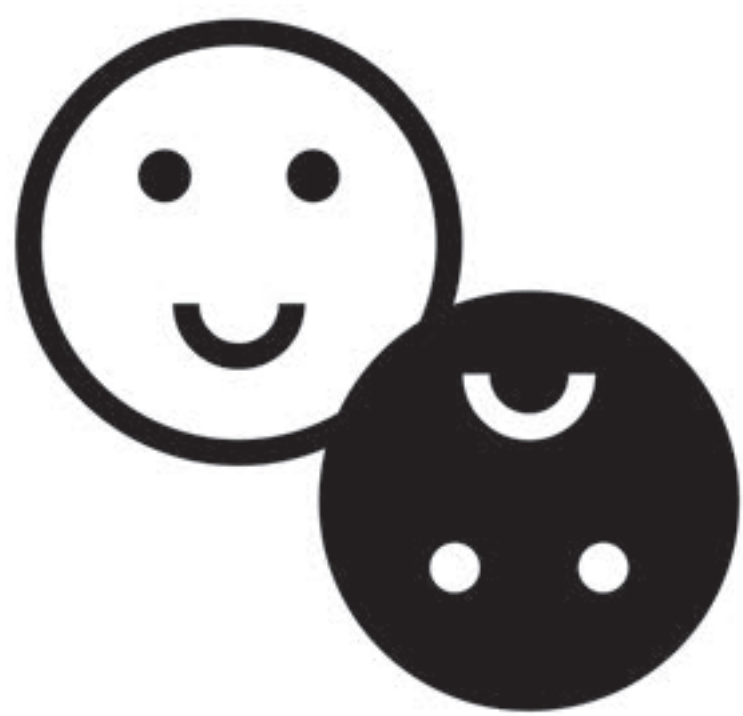
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2



## Débattons !

Dans un projet collectif auquel vous contribuez à l'organisation, à votre avis, qui doit fixer les « règles du jeu » et prendre les décisions ?

Débattez selon-vous des conditions favorables et défavorables à la coopération.

### EXEMPLE ↘

Il n'y a pas besoin d'y réfléchir, c'est la personne à l'origine du projet qui organise comme elle veut.

En quoi ce débat vous permet d'affirmer ce droit ?

Il n'est pas courant d'être associé à l'élaboration des modalités d'organisation collective d'un projet. La coopération défend l'idée d'être associé à la décision dès l'élaboration des « règles du jeu » auquel on va jouer. C'est une métaphore pour expliquer que la coopération se construit dès le tout début d'un projet. Si on ne peut pas toujours être associé à l'élaboration des règles, il est important qu'elles prévoient des espaces de contribution et de remise en question, qu'elles soient bien comprises et qu'elles s'appliquent à tout le monde sans injustice.

**+/-** TOP OU FLOP ! SI QUELQU'UN A PRIS LE MONOPOLE DE PAROLE, VOUS RECULEZ, SINON VOUS AVANCEZ.



## Débattons !

La participation des habitants et habitantes à la vie culturelle, et à la création artistique en particulier, constitue-elle un danger pour la liberté de création des artistes ?

Discutez-en entre vous.

### EXEMPLE ↘

Dans le cadre d'une résidence de création artistique dans un quartier prioritaire, des habitants et habitantes répondent à la proposition d'artistes de réaliser des portraits photos qui associent des paysages et organisent ensuite une exposition par eux-mêmes ...

En quoi ce débat vous permet d'affirmer ce droit ?

Le droit à la participation à la vie culturelle protège et promeut à égalité et sans hiérarchie le droit des habitants à exercer les activités culturelles de leur choix dans le respect de leurs cultures et de découvrir de nouvelles ressources culturelles, de même que le droit des artistes et des scientifiques à développer, diffuser et protéger leurs créations et leurs recherches. Un artiste ou un scientifique est d'abord un habitant, un citoyen qui a eu accès à un certain nombre de ressources pour en faire une pratique qui le définit, de façon professionnelle ou amateur. En ce sens, le droit à la participation permet l'existence d'espaces distincts pour chaque forme de participation à la vie culturelle (écoles d'art, formations professionnelles, cours du soir...) et des espaces de rencontres et de transmission entre artistes et habitants (spectacles, festivals, concerts, performances, expositions...), voire des espaces de porosité plus importante à travers des expériences de création partagée ou de co-création où les expertises circulent et s'enrichissent les unes les autres, dans le respect des identités (professionnelles ou non), des uns et des autres. La participation, pensée comme un droit et une liberté, n'est ni une injonction, ni une obligation, c'est une modalité d'action qui se définit en fonction des niveaux de relation et de participation recherchés entre les parties prenantes : prendre part et/ou recevoir une part et/ou apporter une part.

**+/-** TOP OU FLOP ! LEVEZ LA MAIN SI JAMAIS VOUS NE VOUS ÊTES PAS SENTI À L'AISE LORS DU DÉBAT. SI QUELQU'UN SE MANIFESTE, VOUS RECULEZ.



## Débattons !

Pour vous, que signifie l'intelligence collective ? Quelles en sont les conditions favorables et défavorables ?

Donnez des exemples de situations ou de manières de faire où elle peut se vivre.

### EXEMPLE ↘

Un groupe d'adolescents et adolescentes a pris pour habitude d'occuper l'espace jeunes d'une médiathèque et cela occasionne des difficultés avec les autres usagers ; on décide de discuter avec eux et elles de leurs attentes et de leurs besoins avant de prendre une décision collective concernant leur accueil.

En quoi ce débat vous permet d'affirmer ce droit ?

Une seule personne ne peut pas toujours trouver la bonne solution ou porter toute une action, l'organisation peut alors impliquer plusieurs personnes, avant, pendant et après. L'intelligence collective est une manière de penser et collaborer à plusieurs avec des capacités différentes et complémentaires et ainsi d'augmenter la pertinence des propositions et la réussite des actions mises en œuvre. Toutes les personnes pourront alors en assumer la responsabilité.

**+/-** TOP OU FLOP ! SI PLUS DE LA MOITIÉ DES JOUEURS SE SONT EXPRIMÉS, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE. SINON VOUS RECULEZ.



## Débattons !

A votre avis, quelles sont les conditions favorables pour qu'une personne puisse participer pleinement à la vie culturelle ?

Citez au moins 3 conditions qui vous semblent indispensables.

### EXEMPLE ↘

Participer à la vie culturelle cela peut signifier tout à la fois :

► Prendre part (accéder à, faire partie de, être présent)

Exemple : pouvoir se rendre dans une médiathèque ou dans un cinéma ou à un concert de musique gratuit près de chez soi

► Recevoir une part (bénéficier)

Exemple : pouvoir s'inscrire à des ateliers et recevoir des cours sur une langue et/ou une autre culture ou pratique culturelle dans une association d'éducation populaire ou un lieu culturel près de chez soi

► Donner une part (partager, contribuer)

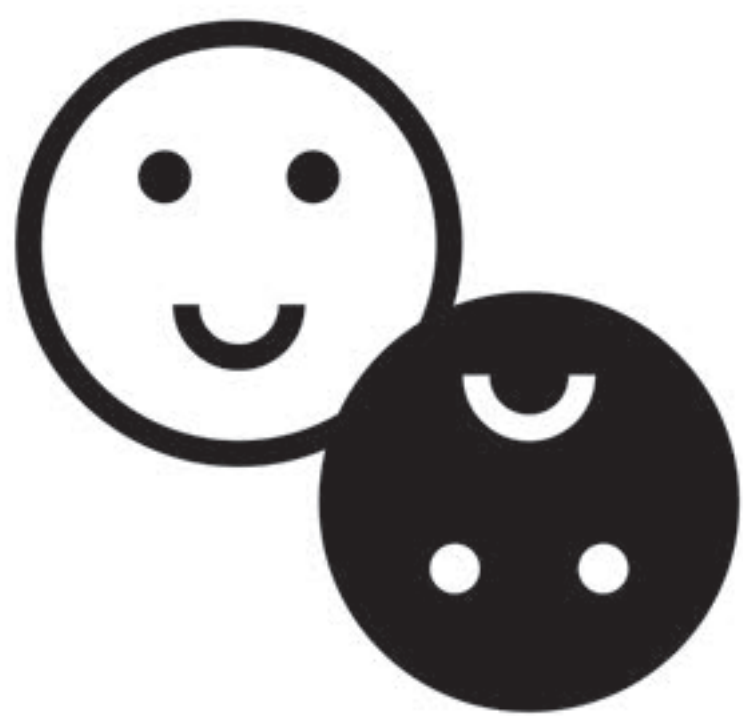
Exemple : pouvoir transmettre quelque chose qui est culturellement important pour soi et pour d'autres personnes comme organiser une exposition de peintures.

En quoi ce débat vous permet d'affirmer ce droit ?

Pour participer pleinement à la vie culturelle et dépasser les comportements de consommation, ces trois dimensions peuvent être envisagées en parallèle pour développer la capacité de découverte culturelle, de relation avec autrui et le pouvoir d'agir des personnes dans le choix et l'exercice de leurs activités culturelles.

**+/-** TOP OU FLOP ! SI PLUS DE LA MOITIÉ DES JOUEURS SE SONT EXPRIMÉS, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE. SINON VOUS RECULEZ.

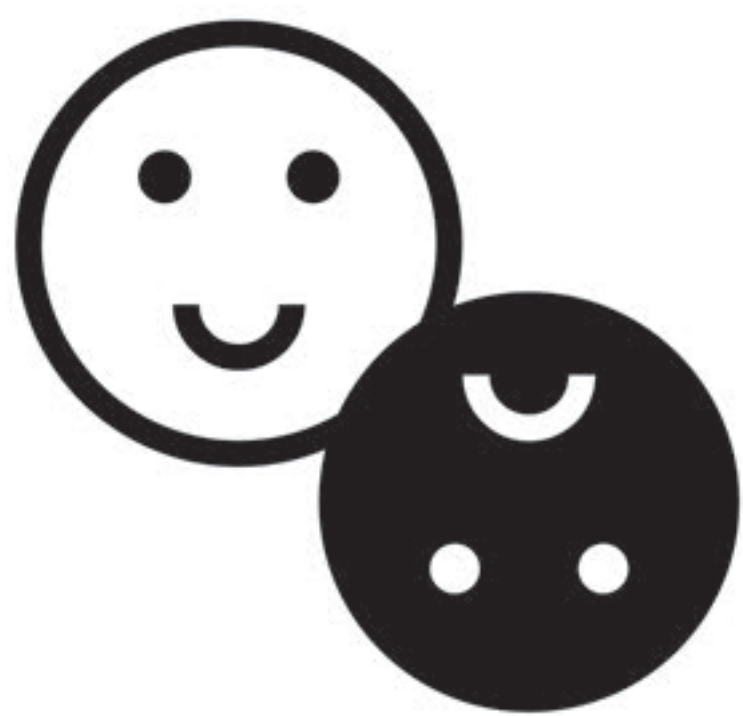
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

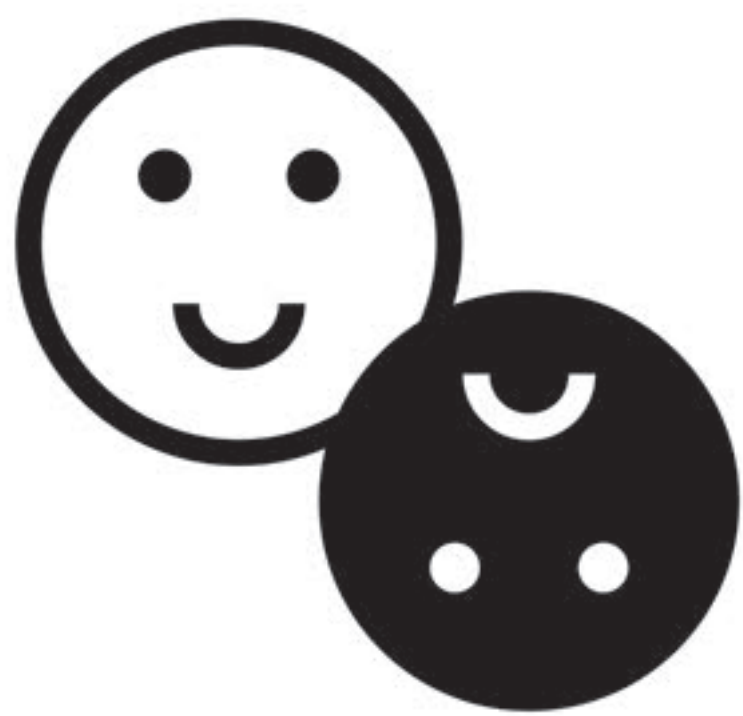
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

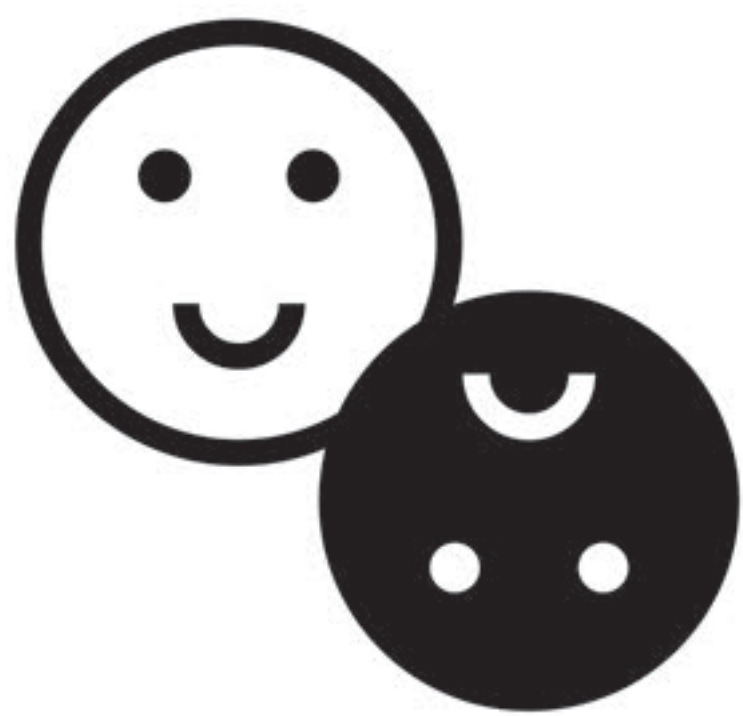
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2



Débattons !

A votre avis, artistique et culturel,  
est-ce la même chose ou est-ce différent ?

Discutez-en entre vous.

EXEMPLE ↘

Faire de la guitare est une pratique  
artistique dans certains endroits du monde,  
mais on fait de la guitare de différentes  
manières dans différentes cultures.

En quoi ce débat vous permet d'affirmer ce droit ?

Les arts et la création artistique sont considérés par l'opinion publique parfois comme le cœur voir comme l'essentiel du champ culturel. Mais du point de vue des droits culturels, le domaine artistique est un des sous-système qui participe à un système culturel plus large, au même titre que les sciences, les langues, les systèmes de valeurs, les éthiques, religieuses ou non, l'éducation, l'information, les sports, les modes de vie au quotidien. Ces domaines peuvent se répondre ou rester étranger les uns aux autres. Ils ont cependant en commun la création et la circulation du sens que les personnes donnent à ces diverses activités. Autrement dit, tout ce qui est artistique est culturel, mais tout ce qui est culturel n'est pas nécessairement artistique. Chaque domaine culturel conserve sa spécificité propre et sa fécondité pour autrui et pour la société.

**+/-**  TOP OU FLOP ! SI PLUS DE LA MOITIÉ DES JOUEURS  
SE SONT EXPRIMÉS, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE.  
 SINON VOUS RECULEZ. DANS LE DROIT DE VOTRE  
CHOIX.



Débattons !

A votre avis, les droits culturels,  
est ce que ce sont des droits individuels,  
ou des droits collectifs ?  
Donnez des exemples à votre réponse.

Discutez-en entre vous.

EXEMPLE ↘

Choisir et exprimer son identité  
c'est un droit individuel,  
participer à une communauté c'est ...

En quoi ce débat vous permet d'affirmer ce droit ?

Comme tous les droits humains, les droits culturels ce sont des droits individuels, reconnus à chaque personne. Cela protège contre les communautarismes. Mais chaque personne exerce ses droits culturels «seul et commun», car leur «objet» (langue, livre, repas ... tout ce qui est culturel), se partage avec d'autres personnes. Ce mécanisme relationnel prémunit contre l'individualisme et permet de construire des liens sociaux concrets, solidaires et librement choisis. Les droits cultuels sont donc aussi collectifs, enfin, parce qu'ils impliquent tous les acteurs de la société pour les faire respecter, individus comme organisations publiques ou privées.

**+/-**  TOP OU FLOP ! SI PLUS DE LA MOITIÉ DES JOUEURS  
SE SONT EXPRIMÉS, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE.  
 SINON VOUS RECULEZ. DANS LE DROIT DE VOTRE  
CHOIX.



Débattons !

A votre avis, qui a des responsabilités  
envers les droits culturels ?

Discutez-en entre vous.

EXEMPLE ↘

Ce sont les pouvoirs publics avant tout,  
les habitants et habitantes  
ont plus de droits  
que de responsabilités ...

En quoi ce débat vous permet d'affirmer ce droit ?

Comme pour les autres droits humains, toute personne, dans la mesure de ses capacités, a des responsabilités envers ses propres droits et envers les droits d'autrui. C'est dans nos actions au quotidien que nous devons être attentif à faciliter les droits culturels des personnes avec qui nous co-existons, avec qui nous travaillons, collaborons ... L'Etat et ses institutions, les collectivités et plus largement les pouvoirs publics, quant à eux, ont une obligation de respect, de protection et de réalisation des droits culturels, par l'information et l'éducation, par les lois, les politiques publiques et les tribunaux en dernier recours. Mais ce sont aussi tous les acteurs publics, privés et associatifs qui sont responsables à leurs niveaux, en synergie les uns avec les autres, en fonction des situations.

**+/-**  TOP OU FLOP ! SI PLUS DE LA MOITIÉ DES JOUEURS  
SE SONT EXPRIMÉS, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE.  
 SINON VOUS RECULEZ. DANS LE DROIT DE VOTRE  
CHOIX.



Débattons !

A votre avis, quelle est la différence  
entre le droit à la culture  
et les droits culturels ?

Discutez-en entre vous.

EXEMPLE ↘

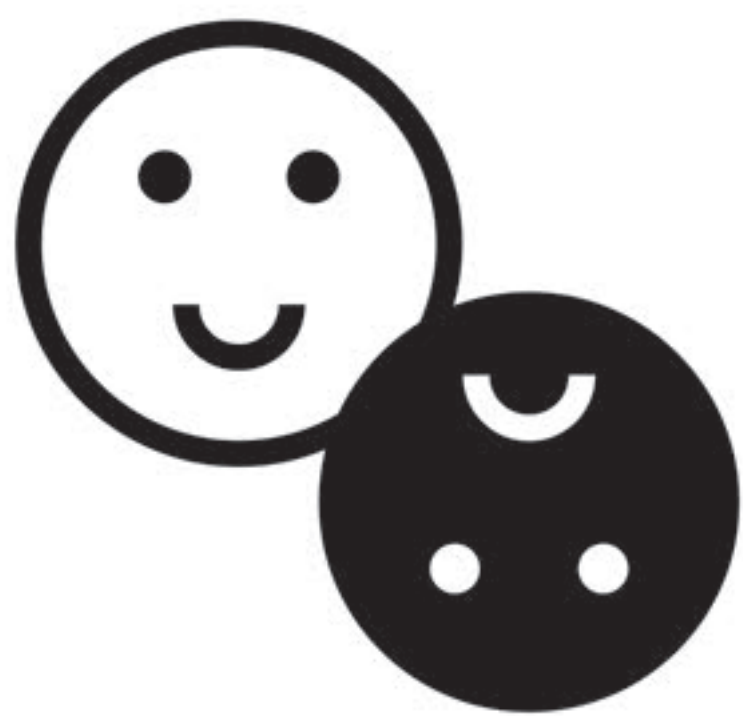
Indice : le droit à la culture  
est au singulier tandis  
que les droits culturels sont au pluriel.

En quoi ce débat vous permet d'affirmer ce droit ?

La notion de "droit à la culture" peut signifier que toute personne a droit à une vie suffisamment riche en culture mais invite à penser que la culture serait une ressource extérieure à l'individu, à travers l'expression « d'accès à la culture ». Or les droits culturels défendent le principe selon lequel chaque personne est, d'une part, porteuse de ressources culturelles qui lui sont propres et/ou acquises par son milieu et, d'autre part, qu'elle a droit d'accéder à de nouvelles ressources culturelles afin de se développer. C'est notamment le sens des droits à la diversité culturelle, à l'éducation, au patrimoine... qui impliquent une circulation permanente entre les ressources que l'on possède et celles que l'on acquiert tout au long de la vie. Le « droit à la culture » est une construction des politiques publiques qui relèvent d'une partie des droits culturels sans les nommer. En lieu et place d'un « droit à la culture » il serait plus juste de parler d'un « droit d'accès et d'expression des ressources culturelles », dans leur pluralité.

**+/-**  TOP OU FLOP ! SI PLUS DE LA MOITIÉ DES JOUEURS  
SE SONT EXPRIMÉS, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE.  
 SINON VOUS RECULEZ. DANS LE DROIT DE VOTRE  
CHOIX.

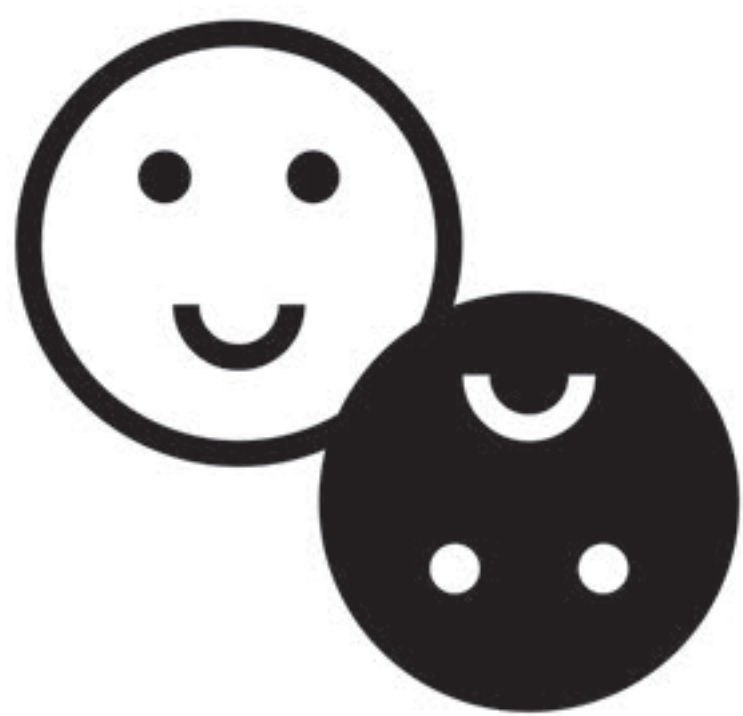
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

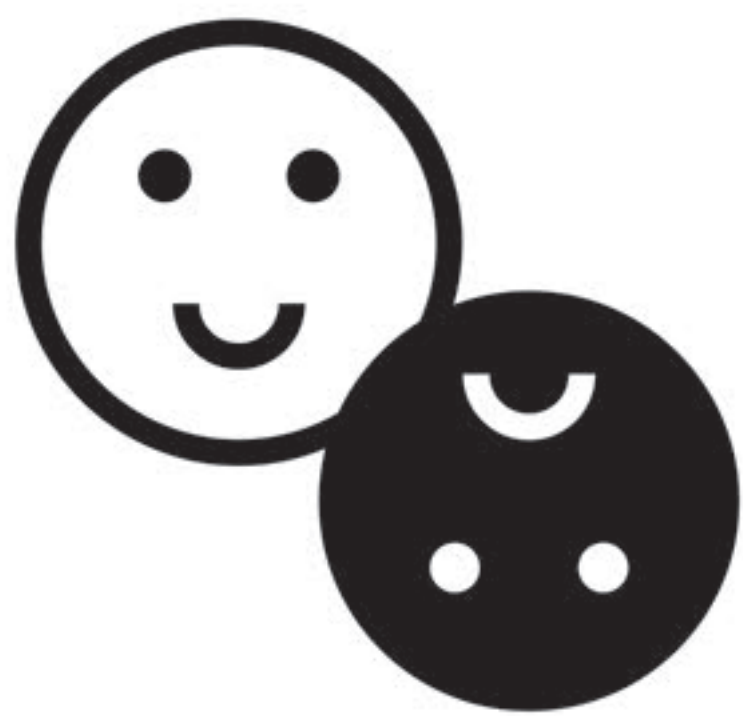
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

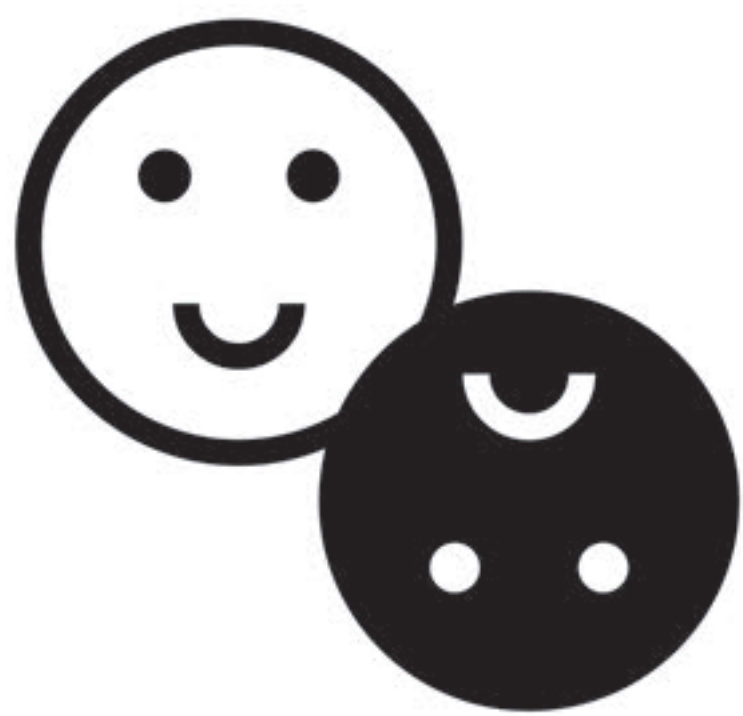
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

## Débattons !

La participation des habitants et habitantes à la vie culturelle et à la création artistique en particulier constitue-elle un danger pour la liberté de création des artistes ?

Discutez-en entre vous.

EXEMPLE ↘

Dans le cadre d'une résidence de création artistique dans un quartier prioritaire, des habitants et habitantes répondent à la proposition d'artistes de réaliser des portraits photos qui associent des paysages et organisent ensuite une exposition par eux-mêmes ...

En quoi ce débat vous permet d'affirmer ce droit ?

Le droit à la participation à la vie culturelle protège et promeut à égalité et sans hiérarchie le droit des habitants et habitantes à exercer les activités culturelles de leur choix dans le respect de leurs cultures et de découvrir de nouvelles ressources culturelles, de même que le droit des artistes et des scientifiques à développer, diffuser et protéger leurs créations et leurs recherches. La participation, pensée comme un droit et une liberté, n'est ni une injonction, ni une obligation, c'est une modalité d'action qui se définit en fonction des niveaux de relation et de participation recherchés entre les parties prenantes : prendre part et/ou recevoir une part et/ou apporter une part.

**+/-**  TOP OU FLOP ! SI PLUS DE LA MOITIÉ DES JOUEURS SE SONT EXPRIMÉS, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE.  SINON VOUS RECULEZ. DANS LE DROIT DE VOTRE CHOIX.

## Question !

**Quel est le 1er texte qui reconnaît légalement l'existence des droits culturels ?**

- ☐ A La charte du Mandé, Afrique (ancien Mali), 13e siècle
- ☐ B La déclaration des droits de l'homme et du citoyen France, 1789
- ☐ C La déclaration des droits, États-Unis, 1789
- ☐ D La déclaration universelle des Droits de l'Homme, ONU, 1948
- ☐ E La déclaration de Fribourg sur les droits culturels, Suisse, 2007

RÉPONSE ↘

D. La Déclaration universelle des Droits de l'Homme, ONU, 1948. C'est en 1948, que les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies, adoptent (48 pays votent pour, 8 s'abstiennent) un texte fondamental dans l'Histoire de l'humanité et du 20e siècle en particulier pour garantir les droits de la personne humaine, parmi lesquels sont cités pour la 1ere fois des droits culturels. Aujourd'hui ce sont 190 pays à travers le monde qui reconnaissent ce texte. Cependant, les gouvernements de certains Etats signataires contreviennent aux principes des droits humains. La défense des droits humains reste toujours d'actualité.

**+/-**  TOP OU FLOP ! SI LES AUTRES JOUEURS TROUVENT LA BONNE RÉPONSE, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE  DANS CHAQUE DROIT, SINON, VOUS RECULEZ.

## Débattons !

A votre avis, les droits culturels font-ils la promotion d'une culture « fourre-tout » ?

Discutez-en entre vous.

EXEMPLE ↘

A la Fête de la musique, on entend le meilleur comme le pire ...

En quoi ce débat vous permet d'affirmer ce droit ?

Les droits culturels promeuvent l'égale liberté et l'égale dignité des ressources et pratiques culturelles qui s'expriment, à condition qu'elles ne portent pas atteinte à autrui. Ce n'est pas le rôle des droits culturels d'instaurer une hiérarchie pour dire la valeur et la qualité des expressions culturelles dans un sens esthétique ou civilisationnel, car au regard des droits humains, il n'y a qu'une valeur qui compte, c'est la liberté des choix culturels dans leurs diversités, que ne respecte pas l'expression de « culture fourre-tout ». En effet, au sens des droits culturels, il ne peut exister ni d'hégémonie ni de substitution de certaines expressions culturelles sur d'autres parce qu'on leur reconnaît davantage de légitimité. Face aux débats qui opposent les cultures dites populaires aux cultures dites intellectuelles, les droits culturels affirment l'universalité de la diversité des cultures, à la fois comme rempart à toute forme de domination culturelle et comme facteur d'excellence de toute pratique culturelle lorsqu'elle se fonde sur une éthique de la relation à autrui, respectueuse des identités.

**+/-**  TOP OU FLOP ! SI PLUS DE LA MOITIÉ DES JOUEURS SE SONT EXPRIMÉS, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE.  SINON VOUS RECULEZ. DANS LE DROIT DE VOTRE CHOIX.

## Question !

**A quel domaine juridique appartiennent les droits culturels ?**

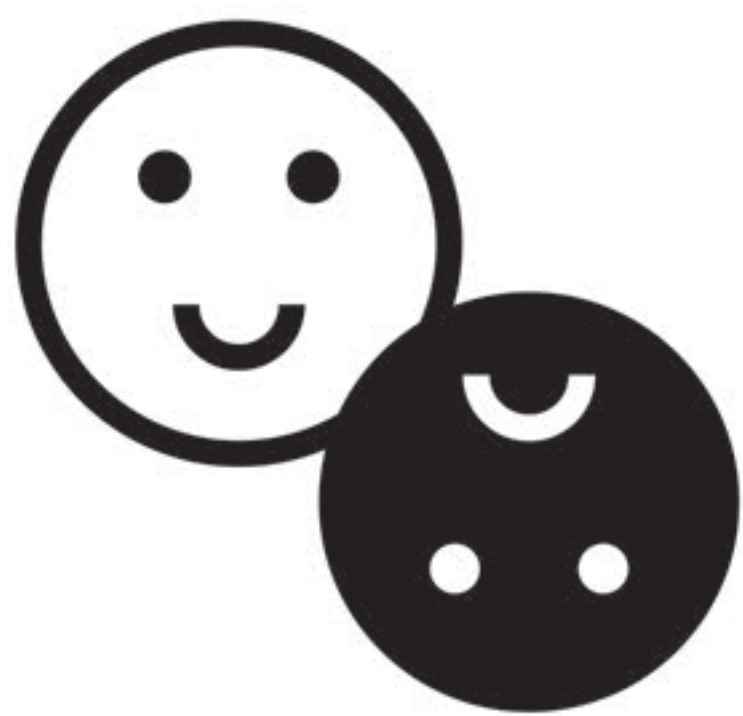
- ☐ A au droit du patrimoine culturel
- ☐ B au droit de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur
- ☐ C aux droits humains fondamentaux
- ☐ D au droit des industries culturelles

RÉPONSE ↘

C. des droits humains fondamentaux. Les droits culturels dépendent et contribuent au domaine des droits humains fondamentaux, reconnus aux côtés des droits civils et politiques, sociaux et économiques depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, au sein de la Déclaration universelle des droits de l'Homme adoptée en 1948. Ils sont aussi importants à défendre que le droit à l'alimentation, à la santé, au logement, à l'éducation, au travail, ... afin de protéger l'identité et les choix culturels de toute personne. C'est grâce à la reconnaissance des droits culturels, que se sont développés ensuite des droits culturels spécifiques, par exemple ; comme le droit au/du patrimoine culturel et le droit d'auteur.

**+/-**  TOP OU FLOP ! SI LES AUTRES JOUEURS TROUVENT LA BONNE RÉPONSE, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE  DANS CHAQUE DROIT, SINON, VOUS RECULEZ.

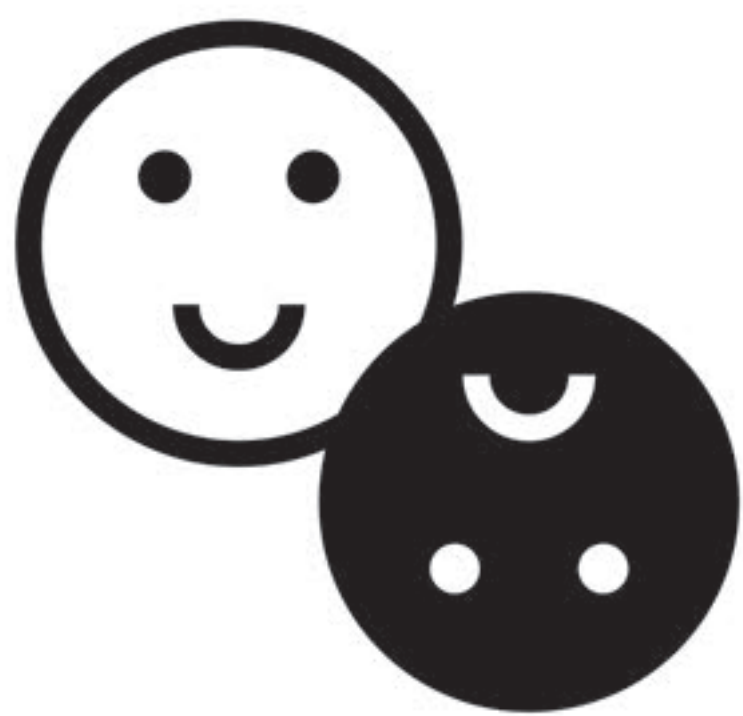
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

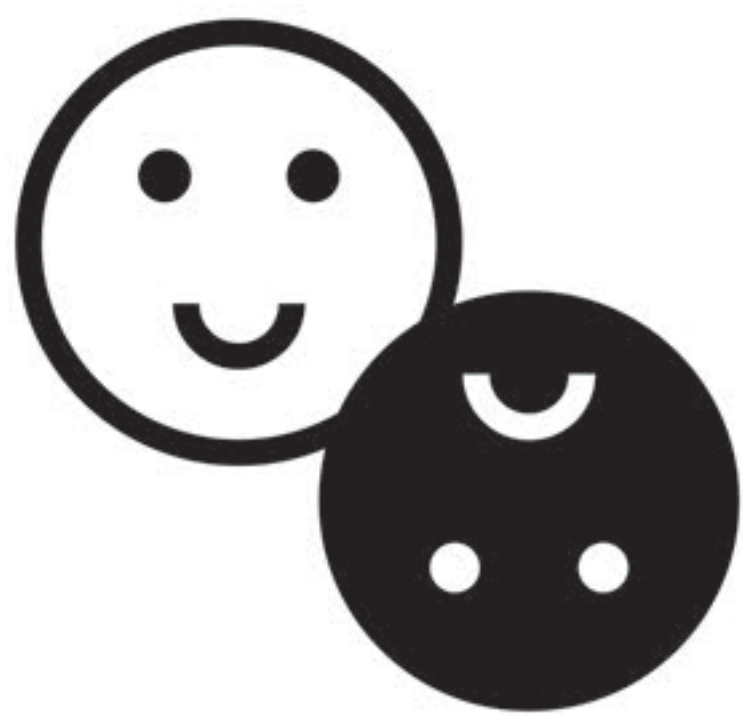
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

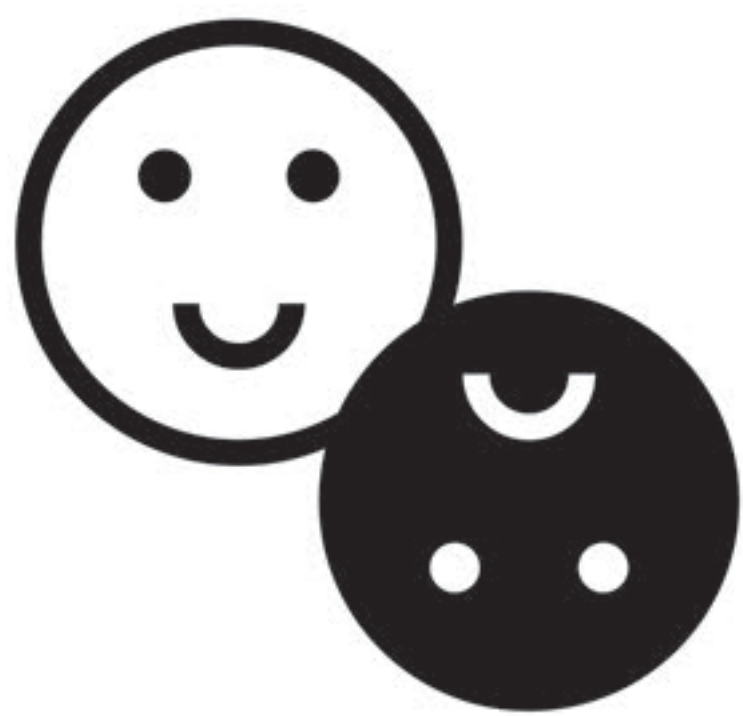
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

# IDENTITÉ



## Question !

Qu'est ce que l'identité culturelle ?  
La notion d'identité culturelle c'est ...

- A** Le fait pour une personne de pouvoir évoluer tout au long de la vie grâce à des ressources culturelles différentes
- B** Le fait d'avoir une culture unique et de ne pas en changer

RÉPONSE ↘

A. « L'expression identité culturelle est comprise comme l'ensemble des références culturelles par lequel une personne, seul ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité. »

(art 2.b, Déclaration de Fribourg, 2007)

**+/-**  TOP OU FLOP ! SI LES AUTRES JOUEURS TROUVENT LA BONNE RÉPONSE, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE, SINON, VOUS RECELEZ.

# DIVERSITÉ



## Question !

Qu'est ce que veut dire le mot « culture » ?

- A** La culture c'est tout ce qui concerne les arts et les lettres, c'est la culture qu'on apprend à l'école
- B** La culture, c'est toutes les façons dont les personnes développent des activités qui leur permettent de donner du sens à leur vie, pour elles-mêmes et avec d'autres personnes

RÉPONSE ↘

B. : « Le terme culture recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement. »

(art. 2.a, Déclaration de Fribourg, 2007)

**+/-**  TOP OU FLOP ! SI LES AUTRES JOUEURS TROUVENT LA BONNE RÉPONSE, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE, SINON, VOUS RECELEZ.

# PATRIMOINE



## Question !

Que représente la notion de patrimoine culturel ?

- A** Les constructions, bâtiments et les objets importants du passé lointain
- B** Toutes les ressources, matérielles ou immatérielles qui sont importantes pour les personnes qui appartiennent à une société, à un groupe, à une communauté

RÉPONSE ↘

B : « Le patrimoine culturel constitue un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent (...) comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs, et traditions en continue évolution. »

(art.2, Convention sur la valeur du patrimoine pour la société, Faro, 2005)

**+/-**  TOP OU FLOP ! SI LES AUTRES JOUEURS TROUVENT LA BONNE RÉPONSE, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE, SINON, VOUS RECELEZ.

# COMMUNAUTÉ



## Question !

Qu'est ce qu'une communauté culturelle ?

- A** un groupe de personnes qui se reconnaissent, partagent entre elles et avec d'autres, défendent les mêmes goûts et valeurs et qui laissent s'exprimer librement les identités individuelles dans ce cadre commun
- B** un groupe de personnes qui se réunissent pour défendre uniquement l'identité culturelle du groupe, en interdisant les expressions individuelles et/ou en opposition à d'autres personnes et à d'autres groupes culturels

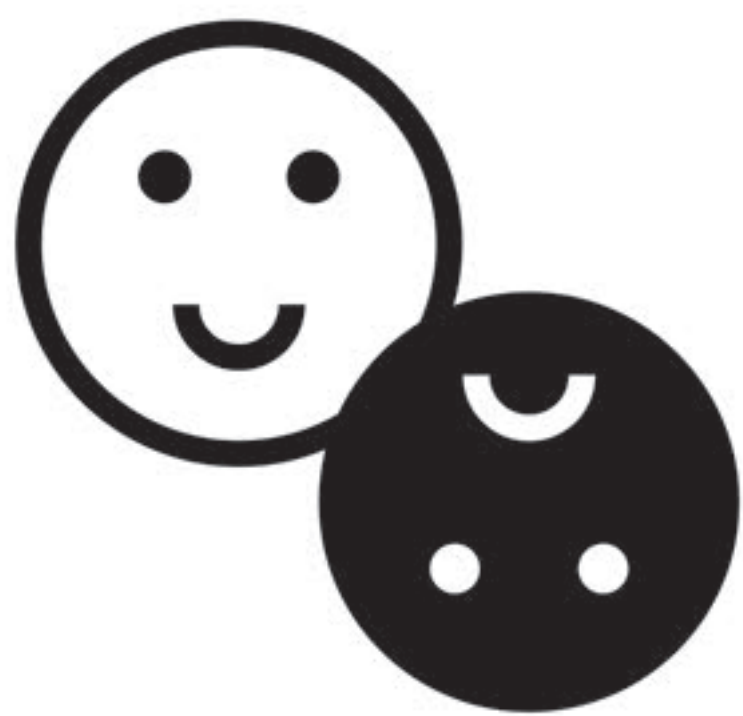
RÉPONSE ↘

A - « Par communauté culturelle, on entend un groupe de personnes qui partagent des références constitutives d'une identité culturelle commune qu'elles entendent préserver et développer. »

(art 2.c, déclaration de Fribourg, 2007)

**+/-**  TOP OU FLOP ! SI LES AUTRES JOUEURS TROUVENT LA BONNE RÉPONSE, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE, SINON, VOUS RECELEZ.

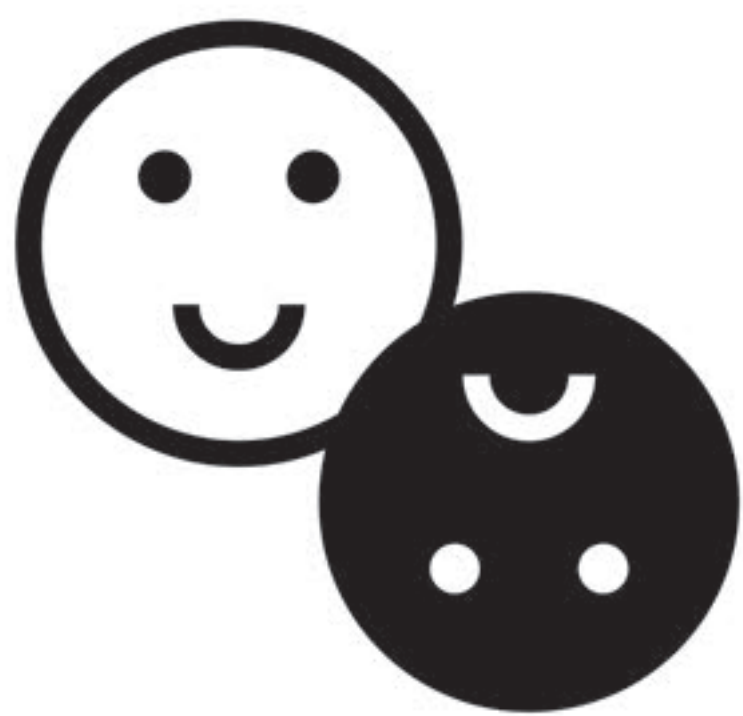
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

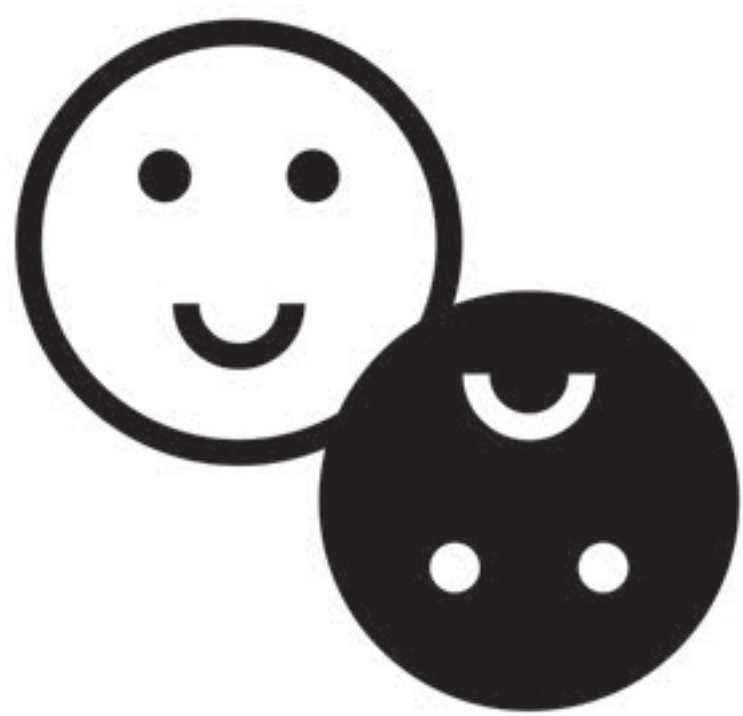
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

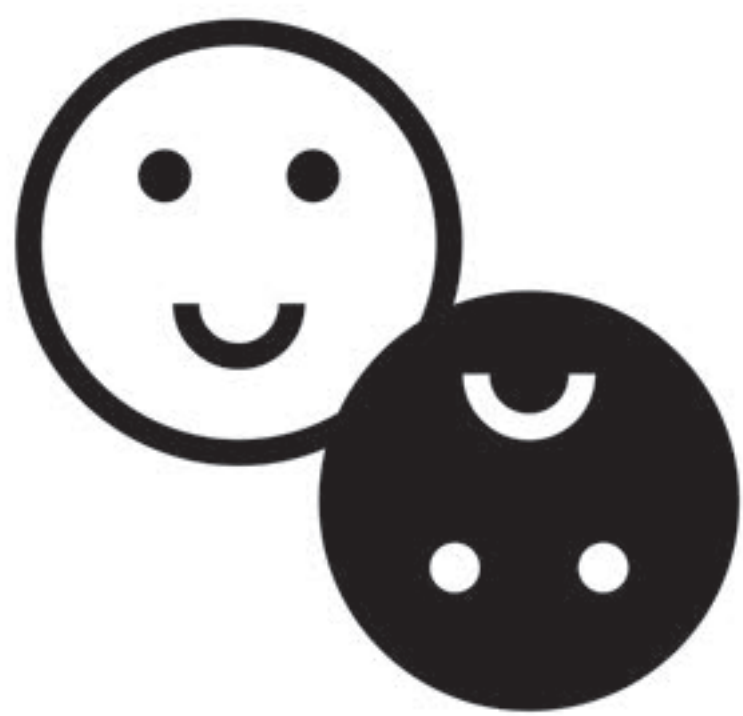
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

## Question !

**Pour quelles raisons l'éducation est un droit culturel ?**

- A** Elle implique de préparer l'enfant exclusivement au respect de l'identité et des valeurs culturelles de ses parents et de ses origines.
- B** Elle implique de préparer l'enfant au respect de l'identité et des valeurs culturelles de son milieu d'origine et de l'identité et des valeurs d'autrui.

RÉPONSE ↘

B. « L'éducation doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, (...) et doit préparer l'enfant à une vie adulte active dans une société libre et encourager en lui le respect de ses parents, de son identité, de sa langue, de ses valeurs culturelles, ainsi que de la culture et valeurs d'autrui. »

(art.29, Convention internationale des droits de l'enfant, 1989)

**+/-**  TOP OU FLOP ! SI LES AUTRES JOUEURS TROUVENT LA BONNE RÉPONSE, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE, SINON, VOUS RECELEZ.

## Question !

**Pour quelles raisons le droit à l'information est un droit culturel ?**

- A** Parce que le droit à l'information peut s'exercer principalement à travers des formes écrites et orales
- B** Parce que le droit à l'information, qui dépend du droit plus large à l'expression, peut s'exercer à travers des formes écrites et orales et des formes artistiques

RÉPONSE ↘

B - « Toute personne a le droit à la liberté d'expression ; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix. »

(art.20, Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948)

**+/-**  TOP OU FLOP ! SI LES AUTRES JOUEURS TROUVENT LA BONNE RÉPONSE, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE, SINON, VOUS RECELEZ.

## Question !

**Qu'est ce que la coopération ?**

- A** une forme d'organisation dans la société entre des personnes qui ont un intérêt à travailler ensemble avec un objectif commun dans le respect des identités et des capacités des unes des autres
- B** une forme d'organisation dans la société entre des personnes qui ont un intérêt à travailler ensemble en opposition à d'autres intérêts individuels ou collectifs

RÉPONSE ↘

A - La coopération est un mode d'organisation sociale qui permet à des individus ayant des intérêts communs de travailler ensemble avec le souci de l'objectif général. Cela nécessite de mettre en place collectivement des règles de participation démocratiques et un certain degré d'attention, de respect, de confiance et de compréhension réciproque entre les participants et participantes et participantes à ce mode d'organisation. La coopération est une réponse à la concurrence entre personnes et à l'exclusion de certaines d'entre elles de la vie publique et citoyenne et culturelle.

**+/-**  TOP OU FLOP ! SI LES AUTRES JOUEURS TROUVENT LA BONNE RÉPONSE, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE, SINON, VOUS RECELEZ.

## Question !

**Qu'est ce que la participation à la vie culturelle ?**

- A** C'est le fait d'avoir accès à des lieux culturels et artistiques près de chez soi, gratuitement ou non (musées, médiathèques, théâtres, ... )
- B** C'est le droit de pouvoir être présent ou présente à un événement culturel qui est important pour soi et ses proches (un mariage, un concert, une fête de village, une exposition artistique, ... )

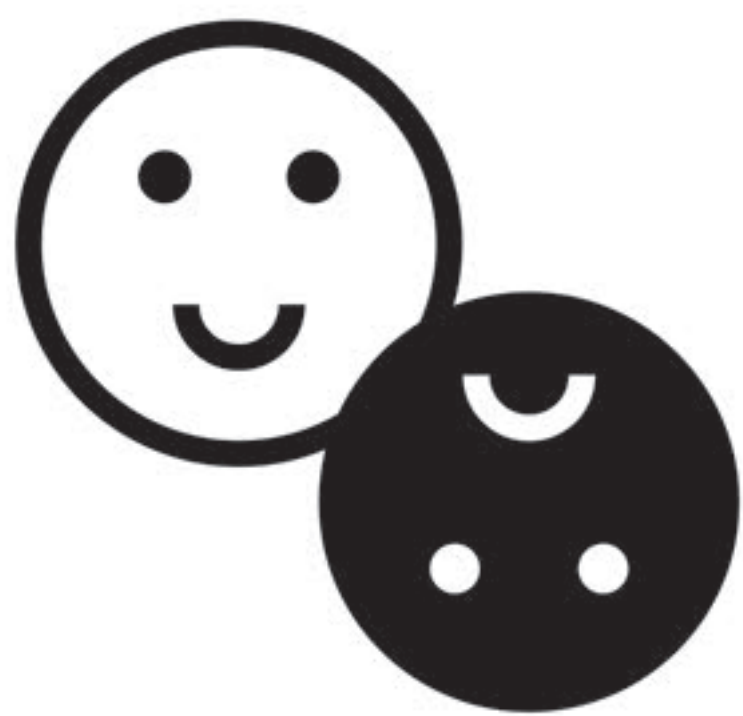
RÉPONSE ↘

A et B. « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. »

(art. 27, Déclaration universelle des droits de l'Homme, 1948)

**+/-**  TOP OU FLOP ! SI LES AUTRES JOUEURS TROUVENT LA BONNE RÉPONSE, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE, SINON, VOUS RECELEZ.

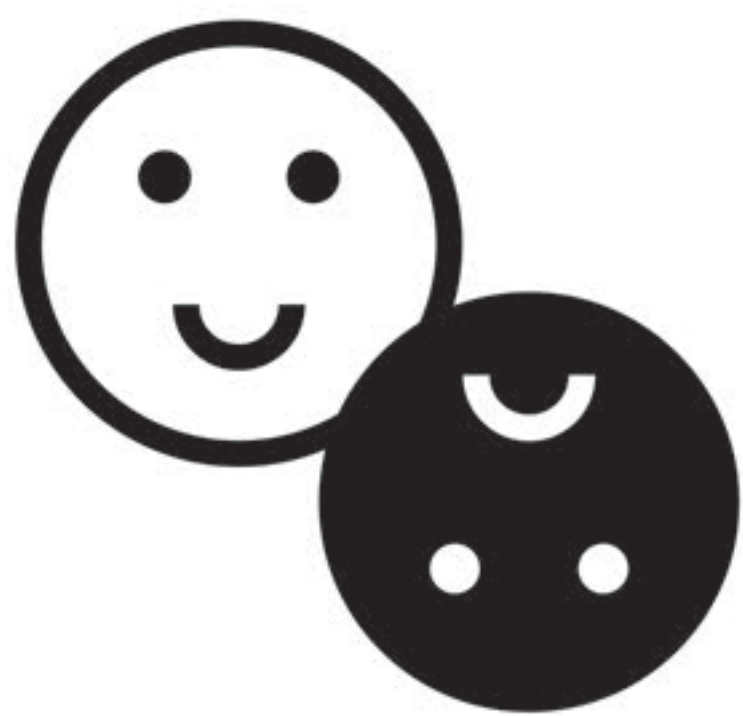
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

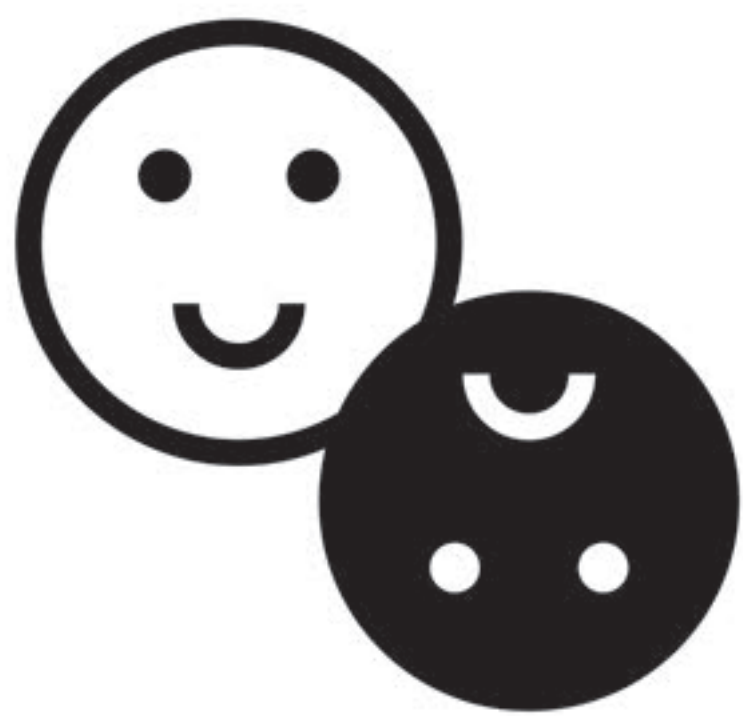
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

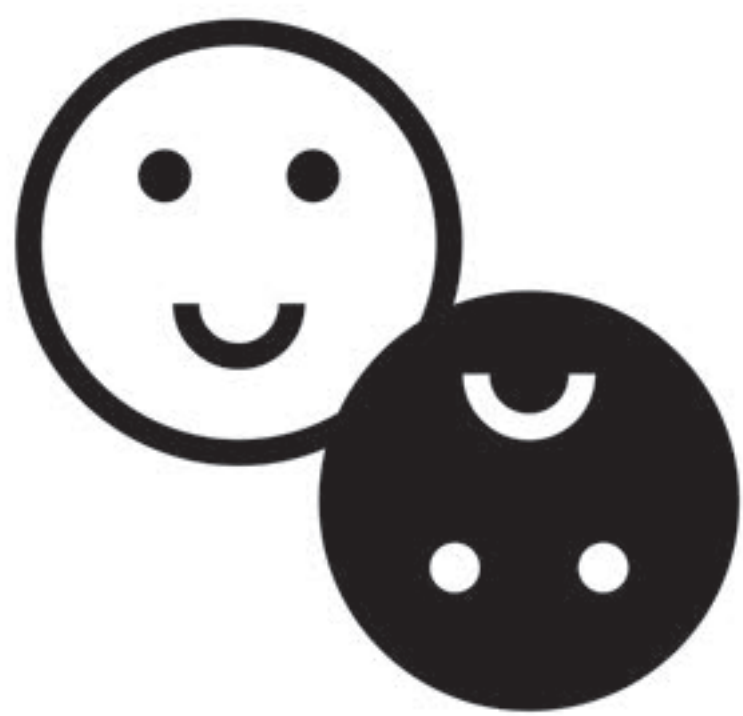
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2



Question !

À la suite de quel événement apparaissent les Droits humains fondamentaux et pour quelles raisons ?

- A La fin de la 2e Guerre mondiale et l'extermination de millions de femmes, d'hommes d'enfants en raison de leur identité culturelle
- B Le Droit de vote des femmes en France (1945)
- C La création de l'Organisation des Nations Unies (1945)
- D Proclamation de l'Etat d'Israël et 1ere guerre israelo-arabe (1948)

RÉPONSE ↘

A. et C. C'est suite à la fin de la 2e Guerre mondiale et à la prise de conscience du lourd bilan en termes de pertes humaines, civiles et militaires, et de l'atteinte faite en particulier à l'intégrité physique et morale de millions de personnes privées de liberté et/ou assassinées en raison de leurs identités et de leur appartenance à des communautés culturelles (juifs, tziganes, homosexuels, intellectuels ...) par le régime nazi et leurs collaborateurs, que l'ONU est fondée en 1945 pour garantir la paix entre les Etats et protéger la dignité des êtres humains.



TOP OU FLOP ! SI LES AUTRES JOUEURS TROUVENT LA BONNE RÉPONSE, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE DANS CHAQUE DROIT, SINON, VOUS RECULEZ.



Question !

La notion de droits culturels est entrée dans la Loi française à travers quels textes ?

- A Décret de création du Ministère des affaires culturelles, 1959
- B Loi de lutte contre les exclusions, 1998
- C Loi pour l'égalité des droits et des chances, 2005
- D Loi NotrE (Nouvelle organisation territoriale de l'Etat), 2015
- E Loi LCAP (Création, Architecture, Patrimoine), 2016

RÉPONSE ↘

D. et E - Ce sont deux lois en France qui reconnaissent les droits culturels successivement en 2015 et 2016 :

Loi NotrE, 2015, art. 103 :  
« La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005. »

Loi LCAP, 2016, art.3 :  
« L'Etat, à travers ses services centraux et déconcentrés, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que leurs établissements publics définissent et mettent en œuvre, dans le respect des droits culturels énoncés par la Convention de l'ONU pour l'éducation, la science et la culture sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005, une politique de service public construit en concertation avec les acteurs de la création artistique. »



TOP OU FLOP ! SI LES AUTRES JOUEURS TROUVENT LA BONNE RÉPONSE, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE DANS CHAQUE DROIT, SINON, VOUS RECULEZ.



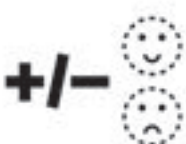
Question !

Dispersés à travers divers textes internationaux, les droits culturels, ont été réunis dans un même texte issu de la société civile, en 2007. Quel est son nom ?

- A Les serments de Strasbourg
- B La charte de l'Atlantique
- C La déclaration de Fribourg
- D La charte du Mandé
- E La déclaration de Freiburg

RÉPONSE ↘

C - La Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, dont la première version date de 1993, est le fruit d'un travail de 20 ans d'un groupe international d'experts, connu sous le nom de "Groupe de Fribourg". La Déclaration de Fribourg fait suite à des consultations et travaux menés par les membres du Groupe, entre autres auprès de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe, de l'Organisation internationale de la Francophonie. Après un premier projet en 1998, la version actuelle se présente comme un texte issu de la "société civile", amélioré grâce au travail de nombreux observateurs de divers continents, réunis dans l'Observatoire de la diversité et des droits culturels, lié à l'Organisation internationale de la Francophonie et à l'UNESCO. Cette Déclaration sur les droits culturels rassemble et explicite les droits qui sont déjà reconnus, mais de façon dispersée dans de nombreux instruments. Le lancement de la Déclaration a eu lieu en mai 2007, à l'Université de Fribourg et au Palais des Nations à Genève, Suisse. Le texte proposé est parrainé par une cinquantaine de personnalités reconnues dans le domaine des droits de l'homme.



TOP OU FLOP ! SI LES AUTRES JOUEURS TROUVENT LA BONNE RÉPONSE, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE DANS CHAQUE DROIT, SINON, VOUS RECULEZ.



Complète le texte !

Que dit la Déclaration universelle des droits de l'Homme ?

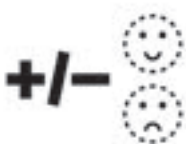
Remplace les mots suivants dans cette citation :

**fraternité** **dignité** **conscience**

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en \_\_\_\_\_ et en droits. Ils sont doués de raison et de \_\_\_\_\_ et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de \_\_\_\_\_ . »

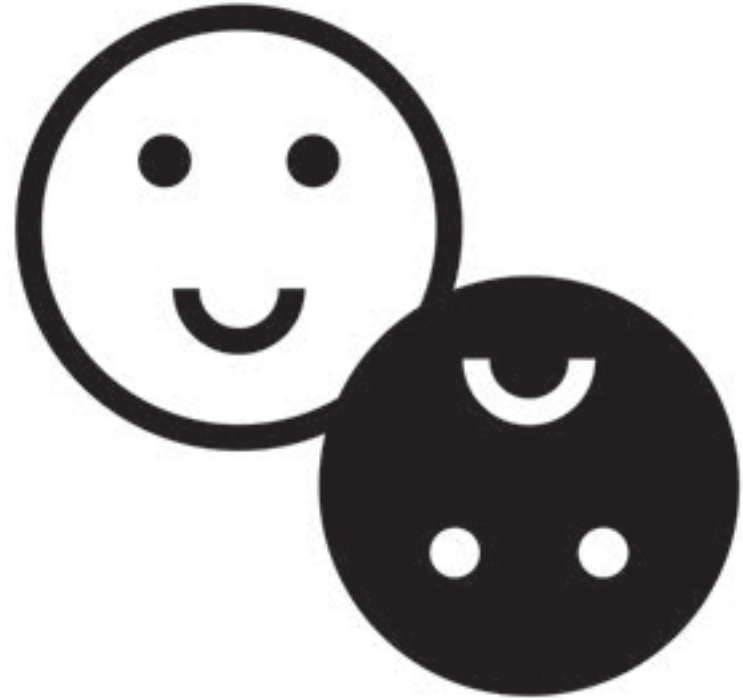
(art 1. Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 1948)  
« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

RÉPONSE ↘



TOP OU FLOP ! SI TU PLACES LES MOTS CORRECTEMENT, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE DANS CHAQUE DROITS CULTURELS , SINON, VOUS RECULEZ.

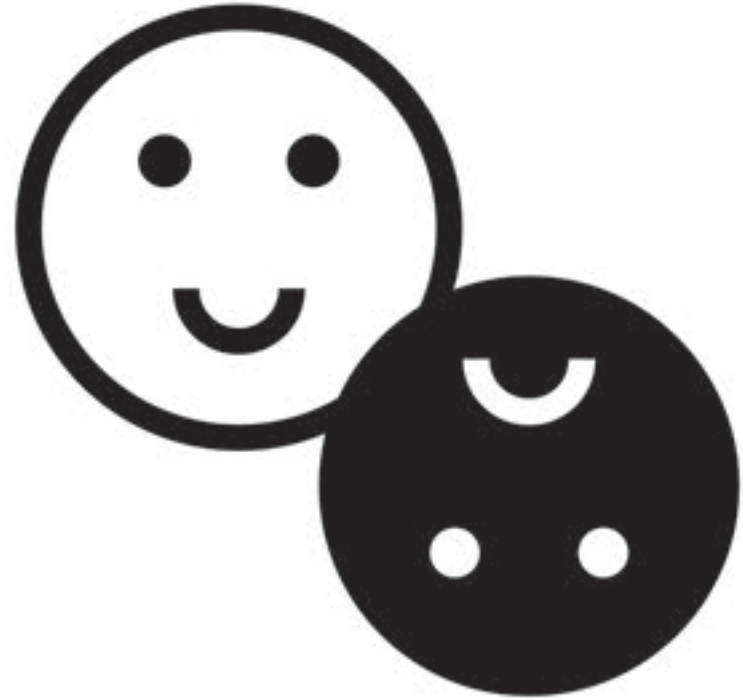
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

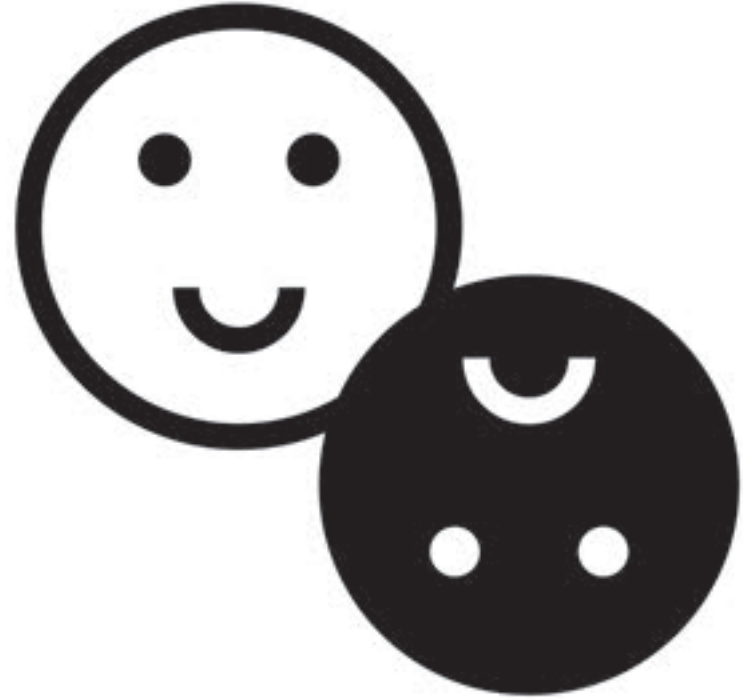
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

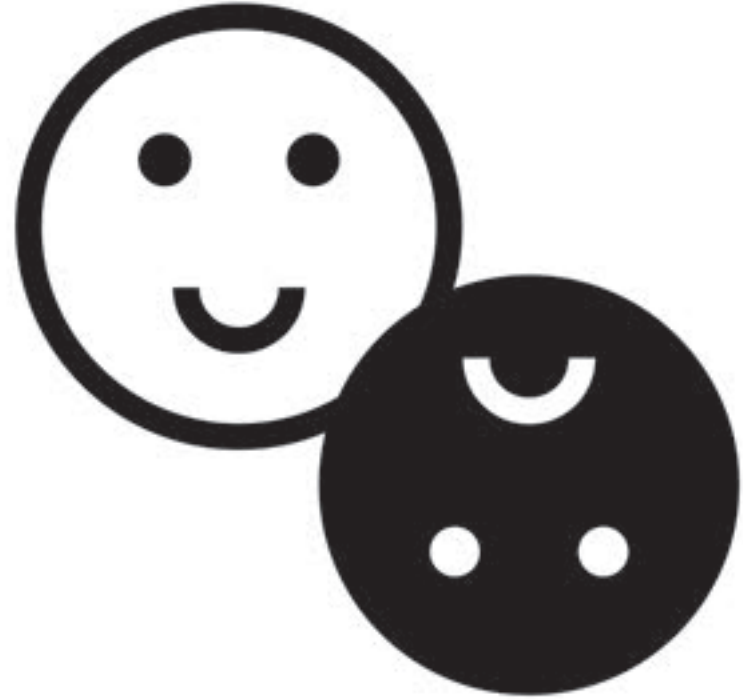
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2



## Complète le texte !

**Qu'est ce que le droit à l'identité ?**

Remplace les mots suivants dans cette citation :

**personne** **expression** **identité**

« Toute \_\_\_\_\_, aussi bien seule qu'en commun, a le droit de choisir et voir respecter son \_\_\_\_\_ culturelle dans la diversité de ses modes d'\_\_\_\_\_ ; ce droit s'exerce dans la connexion notamment des libertés de pensée, de conscience, de religion, d'opinion et d'expression. »

« Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit de choisir et voir respecter son identité culturelle dans la diversité de ses modes d'expression ; ce droit s'exerce dans la connexion notamment des libertés de pensée, de conscience, de religion, d'opinion et d'expression. »

(art. 3a, déclaration de Fribourg, 2007)

RÉPONSE

**+/-** **TOP OU FLOP !**  
SI TU PLACES LES MOTS CORRECTEMENT, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE, SINON, VOUS RECULEZ.



## Complète le texte !

**Qu'est ce que le droit au patrimoine ?**

Remplace les mots suivants dans cette citation :

**générations** **accéder** **éducation**

« Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit d'\_\_\_\_\_, notamment par l'exercice des droits à l'\_\_\_\_\_ et à l'information, aux patrimoines culturels qui constituent des expressions des différentes cultures ainsi que des ressources pour les \_\_\_\_\_ futures. »

« Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit d'accéder, notamment par l'exercice des droits à l'éducation et à l'information, aux patrimoines culturels qui constituent des expressions des différentes cultures ainsi que des ressources pour les générations futures. »

(art. 3c, déclaration de Fribourg, 2007)

RÉPONSE

**+/-** **TOP OU FLOP !**  
SI TU PLACES LES MOTS CORRECTEMENT, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE, SINON, VOUS RECULEZ.



## Complète le texte !

**Qu'est ce que le droit à la diversité ?**

Remplace les mots suivants dans cette citation :

**diversités** **humanité** **culture**

« Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit de connaître et voir respecter sa propre \_\_\_\_\_ ainsi que les cultures qui, dans leurs \_\_\_\_\_, constituent le patrimoine commun de l'\_\_\_\_\_ .»

« Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit de connaître et voir respecter sa propre culture ainsi que les cultures qui, dans leurs diversités, constituent le patrimoine commun de l'humanité. »

(art. 3b, déclaration de Fribourg, 2007)

RÉPONSE

**+/-** **TOP OU FLOP !**  
SI TU PLACES LES MOTS CORRECTEMENT, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE, SINON, VOUS RECULEZ.



## Complète le texte !

**Qu'est ce que le droit à la communauté ?**

Remplace les mots suivants dans cette citation :

**assimilé** **liberté** **choix**

« Toute personne a la \_\_\_\_\_ de choisir et de se référer ou non à une ou plusieurs communautés culturelles, sans considération de frontières, et de modifier ce \_\_\_\_\_ ; nul ne peut se voir imposer la mention d'une référence ou être \_\_\_\_\_ à une communauté culturelle contre son gré. »

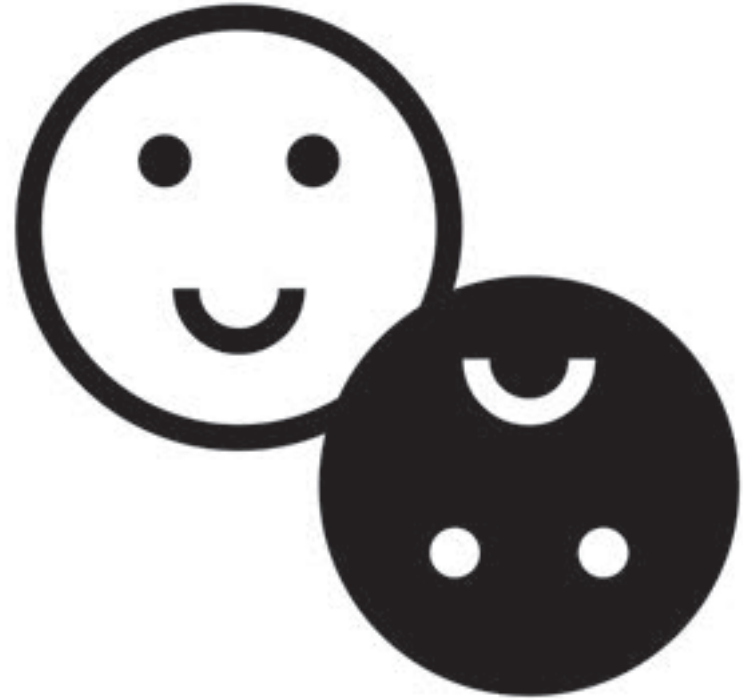
« Toute personne a la liberté de choisir et de se référer ou non à une ou plusieurs communautés culturelles, sans considération de frontières, et de modifier ce choix ; nul ne peut se voir imposer la mention d'une référence ou être assimilé à une communauté culturelle contre son gré. »

(art. 4, déclaration de Fribourg, 2007)

RÉPONSE

**+/-** **TOP OU FLOP !**  
SI TU PLACES LES MOTS CORRECTEMENT, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE, SINON, VOUS RECULEZ.

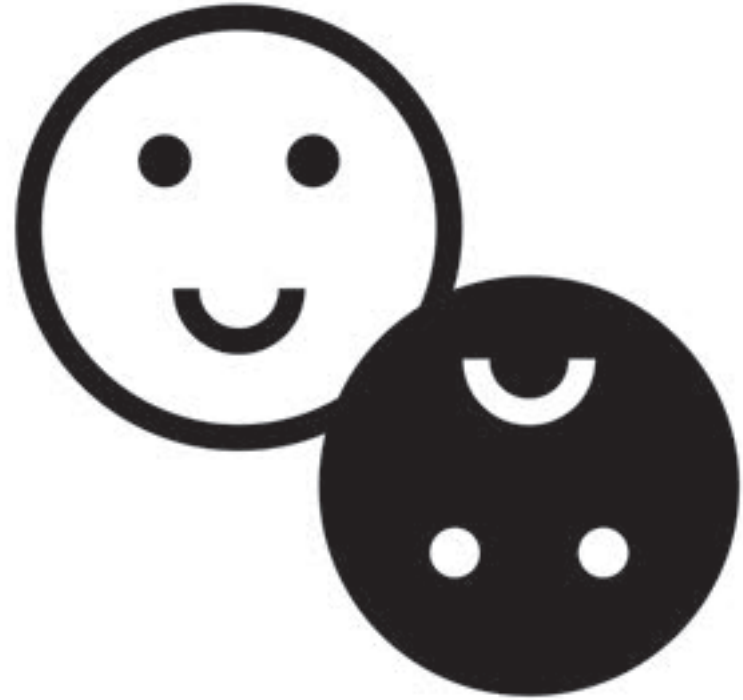
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

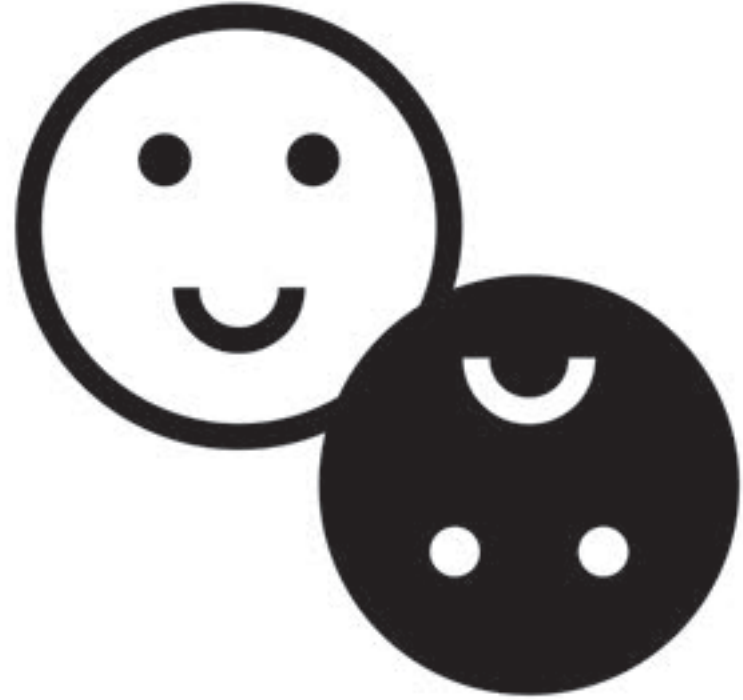
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

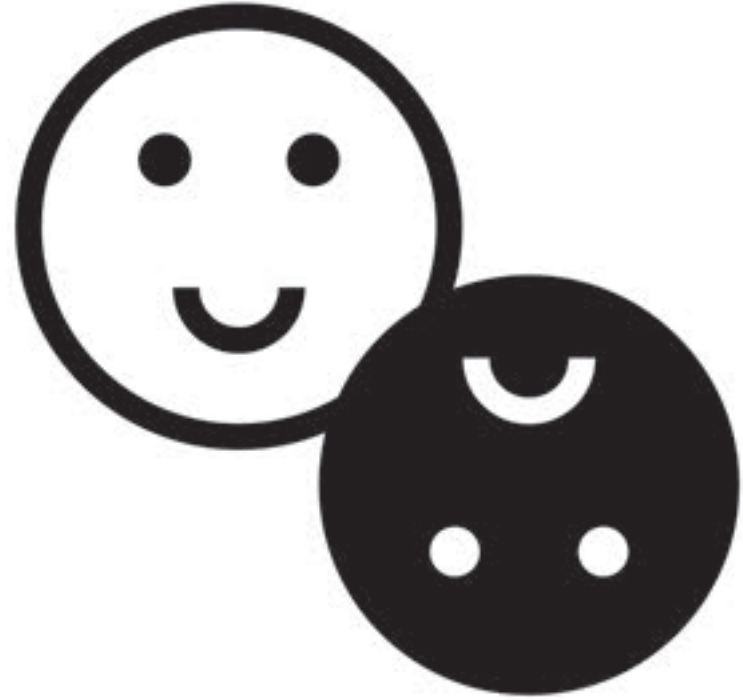
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2



## Complète le texte !

## Qu'est ce que le droit à l'éducation ?

Remplace les mots suivants dans cette citation :

développement existence formation

«Toute personne, seule ou en commun, a droit, tout au long de son \_\_\_\_\_, à une éducation et à une \_\_\_\_\_ qui, en répondant à ses besoins éducatifs fondamentaux, contribuent au libre et plein \_\_\_\_\_ de son identité culturelle dans le respect des droits d'autrui et de la diversité culturelle. »

(art. 6, déclaration de Fribourg, 2007)

«Toute personne, seule ou en commun, a droit, tout au long de son existence, à une éducation et à une formation qui, en répondant à ses besoins éducatifs fondamentaux, contribuent au libre et plein développement de son identité culturelle dans le respect des droits d'autrui et de la diversité culturelle.»

RÉPONSE ↗

**+/-** TOP OU FLOP !  
SI TU PLACES LES MOTS CORRECTEMENT, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE, SINON, VOUS RECULEZ.



## Complète le texte !

## Qu'est ce que le droit à la coopération ?

Remplace les mots suivants dans cette citation :

décisions communautés démocratiques

« Toute personne, seule ou en commun, a le droit de participer selon des procédures \_\_\_\_\_ : au développement culturel des \_\_\_\_\_ dont elle est membre ; à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des \_\_\_\_\_ qui la concernent et qui ont un impact sur l'exercice de ses droits culturels (...). »

(art. 8, déclaration de Fribourg, 2007)

«Toute personne, seule ou en commun, a le droit de participer selon des procédures démocratiques : au développement culturel des communautés dont elle est membre ; à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des décisions qui la concernent et qui ont un impact sur l'exercice de ses droits culturels (...). »

RÉPONSE ↗

**+/-** TOP OU FLOP !  
SI TU PLACES LES MOTS CORRECTEMENT, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE, SINON, VOUS RECULEZ.



## Complète le texte !

## Qu'est ce que le droit à l'information ?

Remplace les mots suivants dans cette citation :

pluraliste technologies artistique

« Dans le cadre général du droit à la liberté d'expression, y compris \_\_\_\_\_, (...), toute personne seule ou en commun, a droit à une information libre et \_\_\_\_\_ qui contribue au plein développement de son identité culturelle. Ce droit permet notamment de participer à l'information dans la langue de son choix et au travers de toutes les \_\_\_\_\_ de l'information et de la communication ; il permet aussi de répondre aux informations erronées sur les cultures. »

(art. 7 Déclaration de Fribourg, 2007)

«Dans le cadre général du droit à la liberté d'expression, y compris artistiques, des libertés d'opinion et d'information, et du respect de la diversité culturelle, toute personne seule ou en commun, a droit à une information libre et pluraliste qui contribue au plein développement de son identité culturelle. Ce droit permet notamment de participer à l'information dans la langue de son choix et au travers de toutes les technologies de l'information et de la communication ; il permet aussi de répondre aux informations erronées sur les cultures.»

RÉPONSE ↗

**+/-** TOP OU FLOP !  
SI TU PLACES LES MOTS CORRECTEMENT, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE, SINON, VOUS RECULEZ.



## Complète le texte !

## Qu'est ce que le droit à la participation ?

Remplace les mots suivants dans cette citation :

pratiques activités ressources

«Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit d'accéder et de participer librement, sans considération de frontières, à la vie culturelle à travers les \_\_\_\_\_ de son choix. Ce droit comprend notamment : la liberté de s'exprimer (...) dans la, ou les, langues de son choix ; la liberté d'exercer (...) ses propres \_\_\_\_\_ culturelles (...) ; la liberté de développer et de partager des \_\_\_\_\_, des expressions culturelles, de conduire des recherches et de participer aux différentes formes de connaissances (...). »

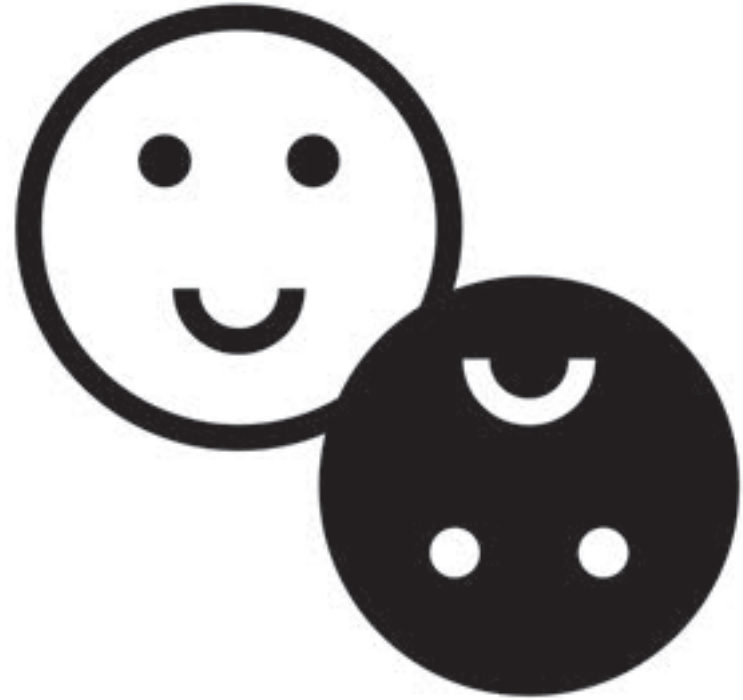
(art. 5, déclaration de Fribourg, 2007)

«Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit d'accéder et de participer librement, sans considération de frontières, à la vie culturelle à travers les activités de son choix. Ce droit comprend notamment : la liberté de s'exprimer, en public ou en privé dans la, ou les, langues de son choix ; la liberté d'exercer, en accord avec les droits reconnus dans la présente Déclaration, ses propres pratiques culturelles et de poursuivre un mode de vie associé à la valorisation de ses ressources culturelles (...). La liberté de développer et de partager des connaissances, des expressions culturelles, de conduire des recherches et de participer aux différentes formes de connaissances (...). »

RÉPONSE ↗

**+/-** TOP OU FLOP !  
SI TU PLACES LES MOTS CORRECTEMENT, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE, SINON, VOUS RECULEZ.

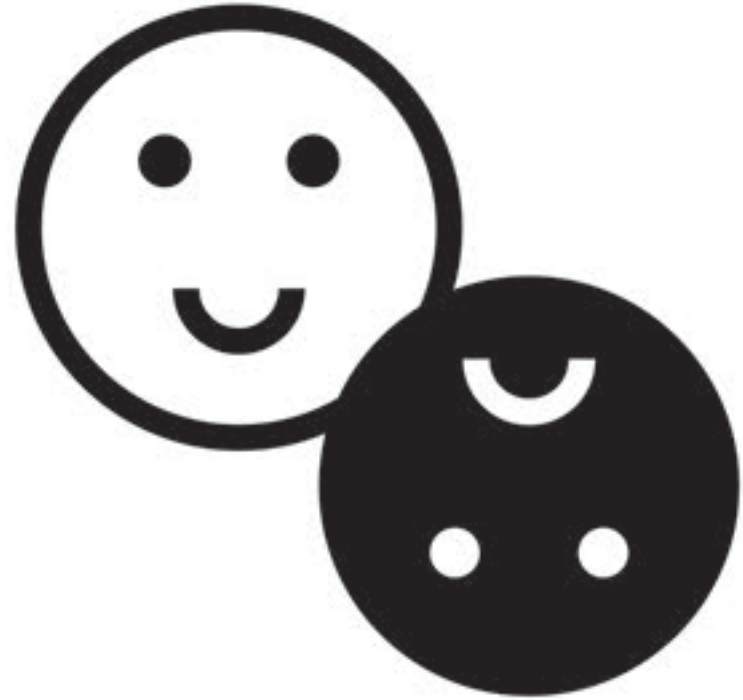
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

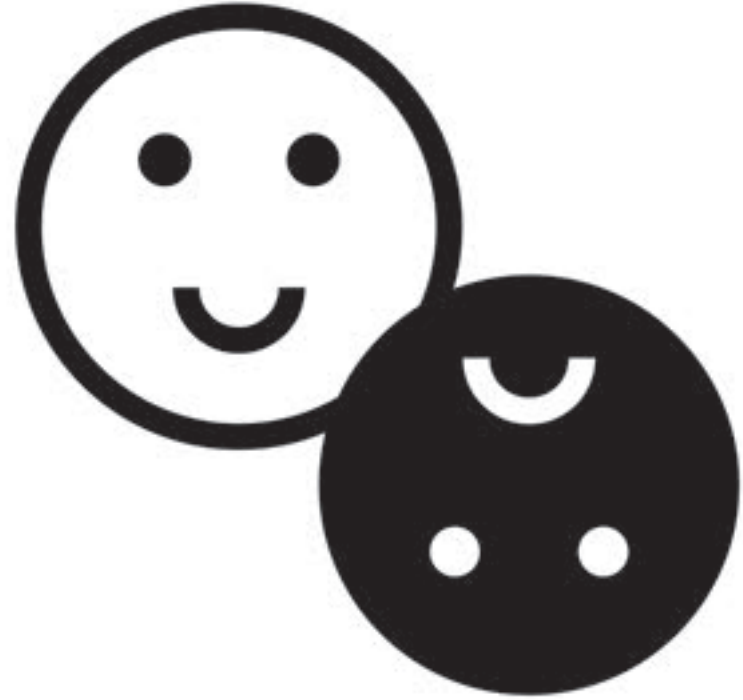
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

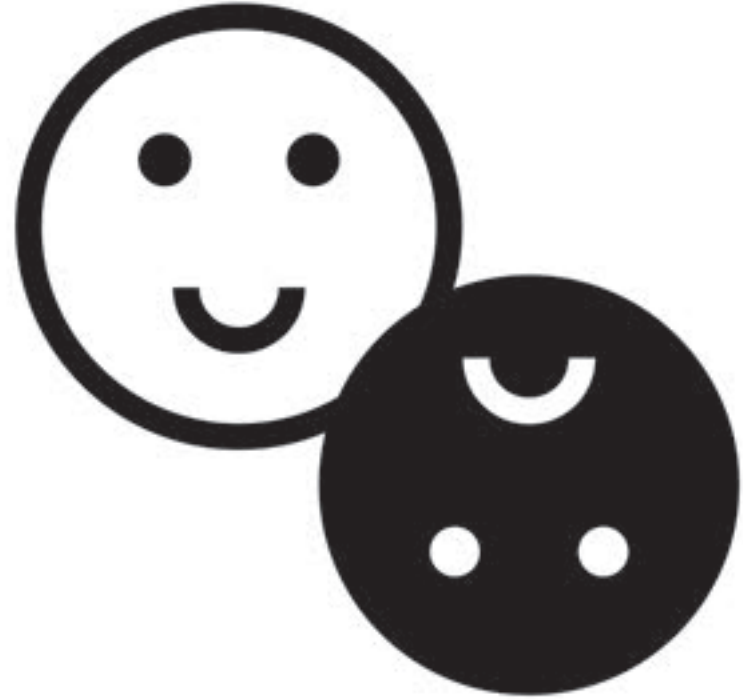
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2



Complète le texte !

Que dit la Déclaration universelle  
des droits de l'Homme ?

Replace les mots suivants dans cette citation :

**droits** **personnalité** **culturels**

« Toute personne en tant que membre de la société a droit à la sécurité sociale et est fondée à obtenir la satisfaction des \_\_\_\_\_ économiques, sociaux et \_\_\_\_\_ indispensables à sa dignité et au libre développement de sa \_\_\_\_\_, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays. »

(art 22. Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 1948)

« Toute personne en tant que membre de la société a droit à la sécurité sociale et est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays. »

RÉPONSE ↩



TOP OU FLOP ! SI TU PLACES LES MOTS CORRECTEMENT, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE DANS CHAQUE DROITS CULTURELS, SINON, VOUS RECULEZ.



OBSTACLE



Oh non !

Dans une structure sociale, une artiste intervenante est invitée à animer un atelier de pratiques théâtrale mais l'équipe d'encadrement n'a ni transmis l'information ni proposé à l'ensemble des personnes bénéficiaires de la structure d'y participer, seulement certaines personnes ont été associées de manière aléatoire et en fonction d'un intérêt supposé.



FLOP, CHOISISSEZ OÙ RECULER DE DEUX CASES PARMIS LES DROITS CULTURELS QUI VOUS SEMBLERENT NE PAS ÊTRE RESPECTÉS.



Complète le texte !

Complétez cette définition  
des Droits culturels avec les mots suivants :

**responsabilités** **identification** **références**

« Les droits culturels désignent les droits, libertés et \_\_\_\_\_ pour une personne, seule ou en groupe, avec et pour autrui, de choisir et d'exprimer son identité, et d'accéder aux \_\_\_\_\_ culturelles, comme à autant de ressources nécessaires à son processus d'\_\_\_\_\_ . »

« Les droits culturels désignent les droits, libertés et responsabilités pour une personne, seule ou en groupe, avec et pour autrui, de choisir et d'exprimer son identité, et d'accéder aux références culturelles, comme à autant de ressources nécessaires à son processus d'identification. Ce sont les droits qui autorisent chaque personne, seule ou en groupe, à développer ses capacités d'identification, de communication et de création. Les droits culturels constituent les capacités de lier le sujet à d'autres grâce aux savoirs portés par des personnes et déposés dans des œuvres (choses et institutions) au sein de milieux dans lesquels il évolue. »

Patrice Meyer-Bisch, in: revue L'observatoire, 2008

RÉPONSE ↩



TOP OU FLOP ! SI TU PLACES LES MOTS CORRECTEMENT, VOUS AVANCEZ D'UNE CASE DANS CHAQUE DROITS CULTURELS, SINON, VOUS RECULEZ.



OBSTACLE



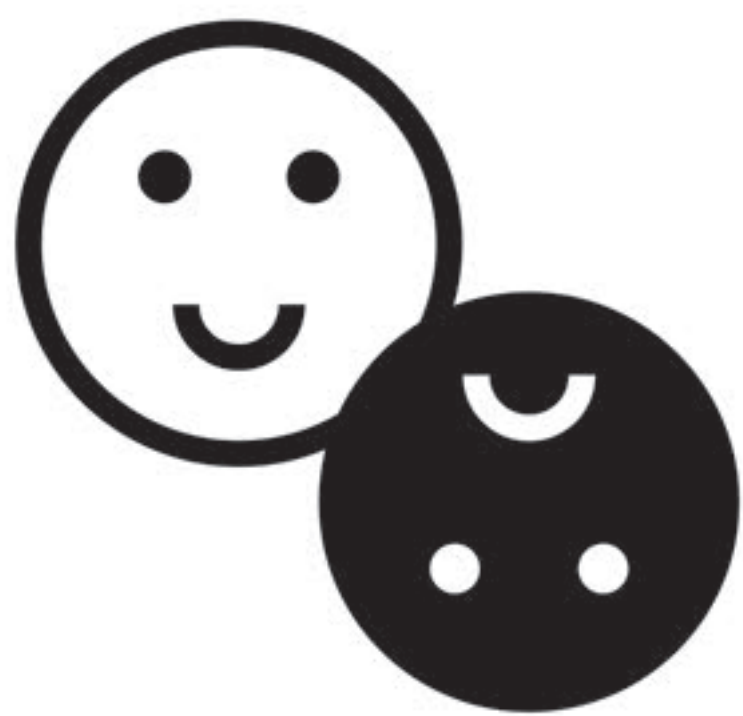
Oh non !

Dans le cadre d'un festival de théâtre de plein air, un spectacle adapté aux personnes autistes est programmé, mais les structures sociales qui accompagnent les personnes autistes n'ont pas été informées de cette proposition et associées en amont pour favoriser la participation des personnes concernées au festival.



FLOP, CHOISISSEZ OÙ RECULER DE QUATRE CASES PARMIS LES DROITS CULTURELS QUI VOUS SEMBLERENT NE PAS ÊTRE RESPECTÉS.

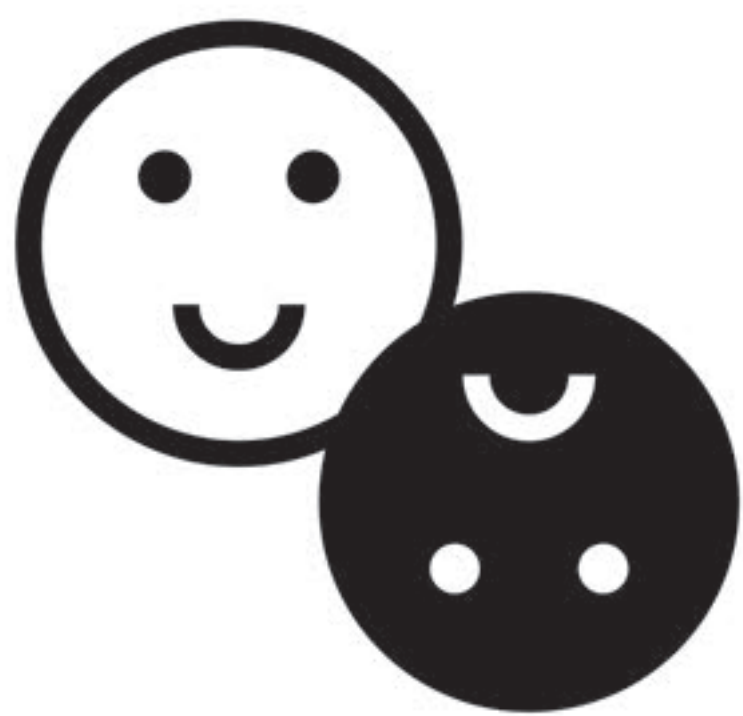
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

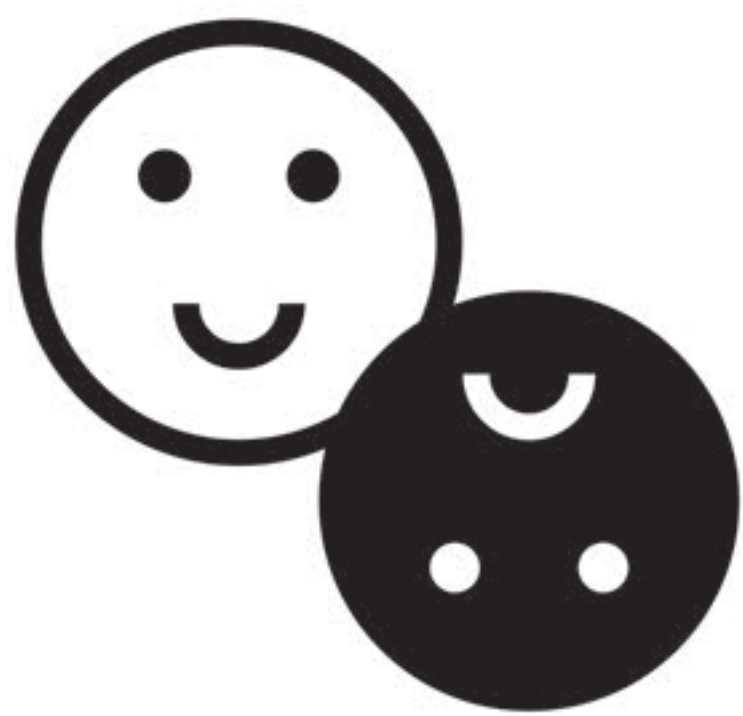
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

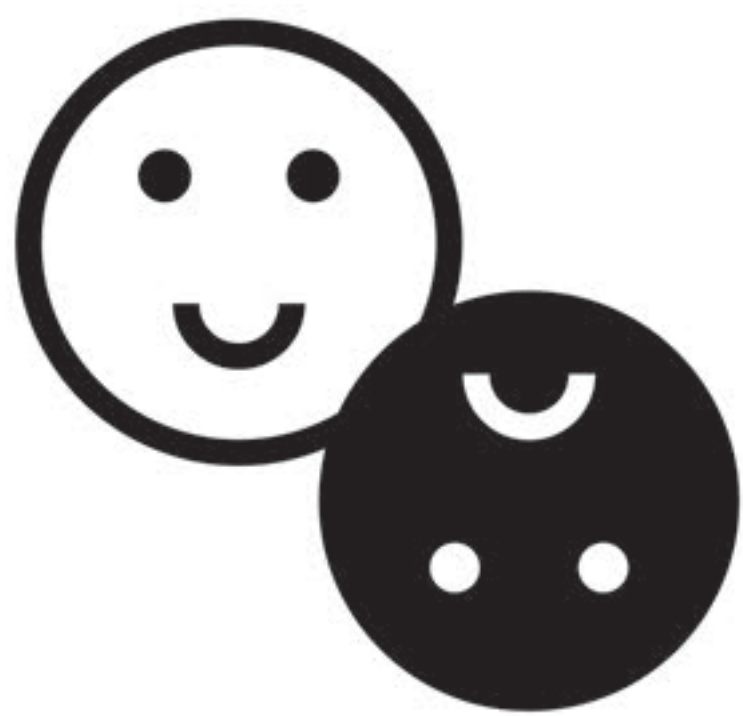
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2



## OBSTACLE



### Oh non !

Dans un centre hospitalier, l'équipe médicale et médico-sociale propose l'organisation d'un atelier d'écriture à destination des jeunes patients et patientes. Mais le jour de l'atelier, certains et certaines ne sont pas au courant de l'existence de ce projet et se sentent obligés de participer.



FLOP, CHOISISSEZ OÙ RECULER DE DEUX CASES PARMI LES DROITS CULTURELS QUI VOUS SEMBLERENT NE PAS ÊTRE RESPECTÉS.

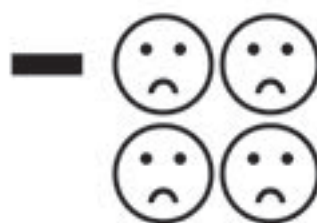


## OBSTACLE



### Oh non !

Un centre socioculturel organise un parcours de sorties culturelles avec des habitants et habitantes pour favoriser le lien social et les découvertes culturelles. Les animateurs et animatrices proposent un programme de sorties au théâtre sans échanger des choix avec les personnes intéressées. Certains personnes ne comprennent pas ces choix, d'autres ne se trouvent pas légitimes d'aller au théâtre, et ont l'impression que leurs avis et que leurs goûts ne peuvent pas être pris en compte.



FLOP, CHOISISSEZ OÙ RECULER DE QUATRE CASES PARMI LES DROITS CULTURELS QUI VOUS SEMBLERENT NE PAS ÊTRE RESPECTÉS.



## OBSTACLE



### Oh non !

Dans le cadre d'un atelier d'expression auprès d'un groupe composé de personnes accueillies dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, un intervenant ne fait pas attention à identifier les capacités d'expression des participants ... L'intervention commence tout de suite en langue française alors que certaines personnes ne parlent pas français ou ne savent pas lire et écrire.



FLOP, CHOISISSEZ OÙ RECULER DE DEUX CASES PARMI LES DROITS CULTURELS QUI VOUS SEMBLERENT NE PAS ÊTRE RESPECTÉS.

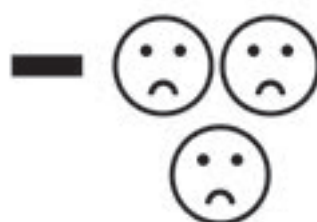


## OBSTACLE



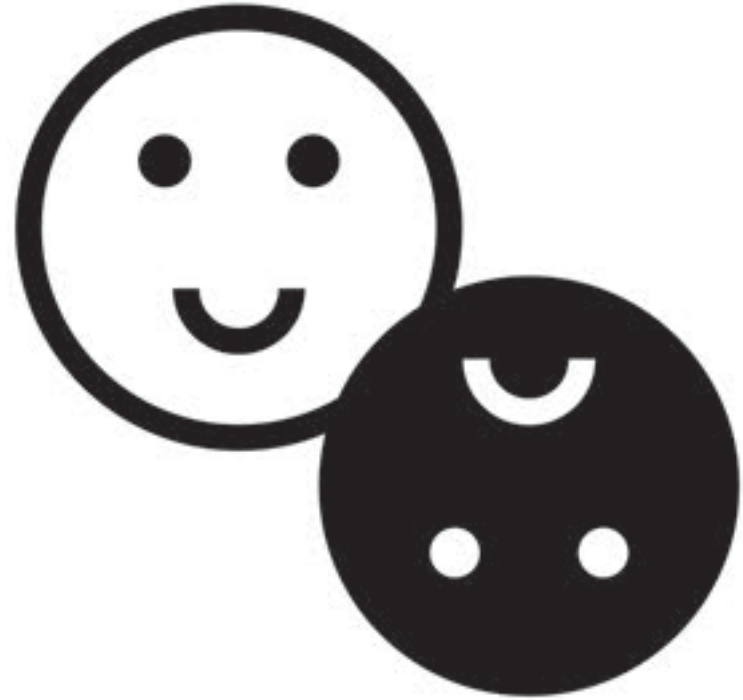
### Oh non !

A la demande de la commune, suite à un appel à projets, un artiste intervient dans un quartier prioritaire, en partenariat avec un centre socio-culturel, pour la réalisation d'une fresque murale sur un bâtiment d'habitation. Mais l'idée de la fresque est déjà arrêtée par l'artiste et malgré les échanges avec le centre socio-culturel, les habitants ne sont pas associés à la réflexion mais seulement invités à réaliser certains gestes très limités en terme de participation. Résultat : les habitants sont déçus et n'adhèrent pas au projet.



FLOP, CHOISISSEZ OÙ RECULER DE TROIS CASES PARMI LES DROITS CULTURELS QUI VOUS SEMBLERENT NE PAS ÊTRE RESPECTÉS.

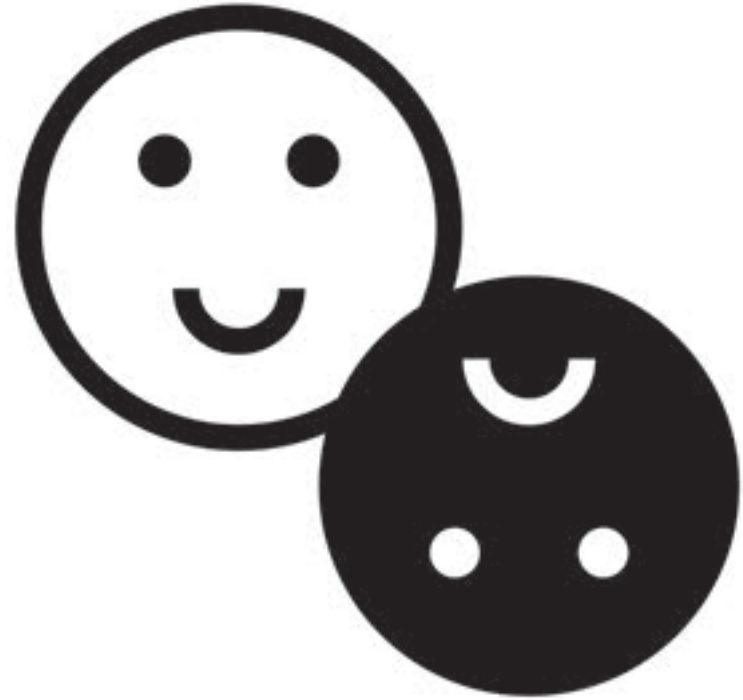
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

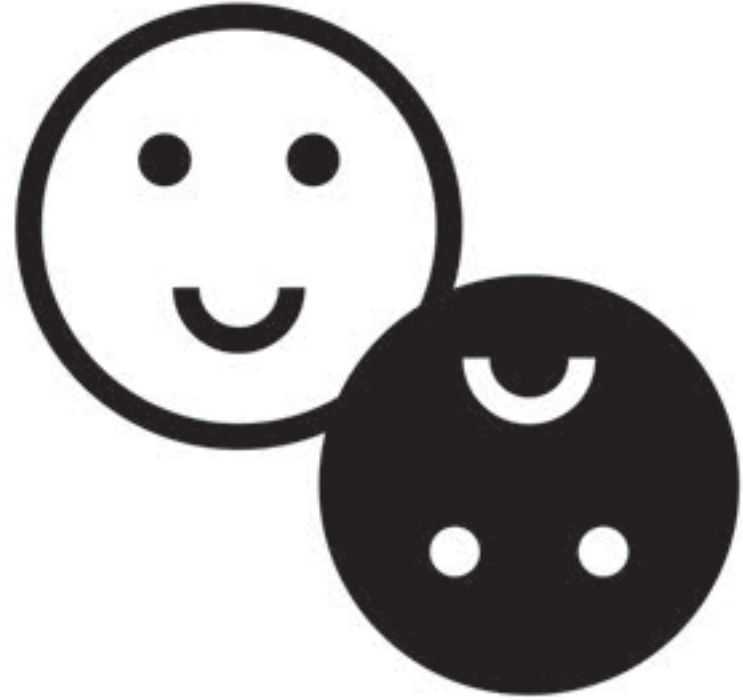
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

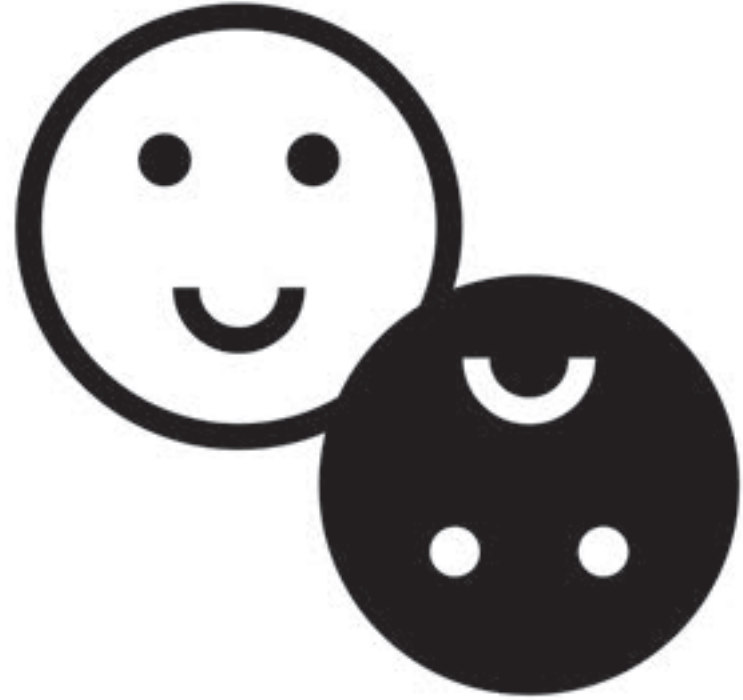
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

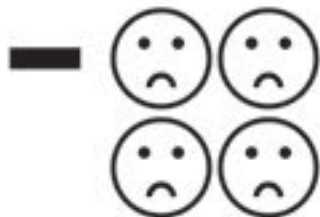


## OBSTACLE



### Oh non !

L'équipe de direction d'un théâtre a préparé sa programmation culturelle pour la nouvelle saison et se rend compte qu'elle ne propose aucun spectacle accessible à destination des personnes en déficience auditive et visuelle alors qu'une structure sociale en a fait la demande.



FLOP, CHOISISSEZ OÙ RECULER DE QUATRE CASES PARMI LES DROITS CULTURELS QUI VOUS SEMBLANT NE PAS ÊTRE RESPECTÉS.

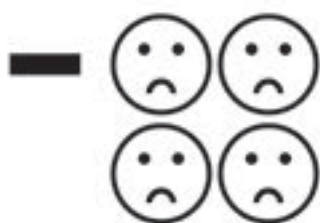


## OBSTACLE



### Oh non !

Dans le cadre d'une exposition dans un centre d'art contemporain, l'artiste qui expose ne souhaite pas proposer de médiation autour de ses œuvres et demande qu'aucun cartel d'explication ne soit visible pour accompagner les œuvres. Les médiateurs et médiatrices qui doivent accompagner les visiteurs dans l'exposition pour comprendre les œuvres sont embêtés par la situation mais ne peuvent pas contredire le choix artistique.



FLOP, CHOISISSEZ OÙ RECULER DE QUATRE CASES PARMI LES DROITS CULTURELS QUI VOUS SEMBLANT NE PAS ÊTRE RESPECTÉS.

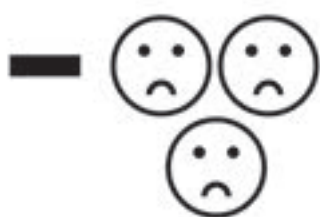


## OBSTACLE



### Oh non !

Une structure d'insertion par l'activité économique accompagne des personnes réfugiées dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle. Il leur est demandé d'adopter les codes et règles du monde du travail dans le contexte français. Le système ne prend pas en compte les habitudes culturelles des personnes que nous accompagnons au sein de la structure alors que cela pourrait être un facteur positif de compréhension mutuelle et de relation au sein des équipes.



FLOP, CHOISISSEZ OÙ RECULER DE TROIS CASES PARMI LES DROITS CULTURELS QUI VOUS SEMBLANT NE PAS ÊTRE RESPECTÉS.



## OBSTACLE



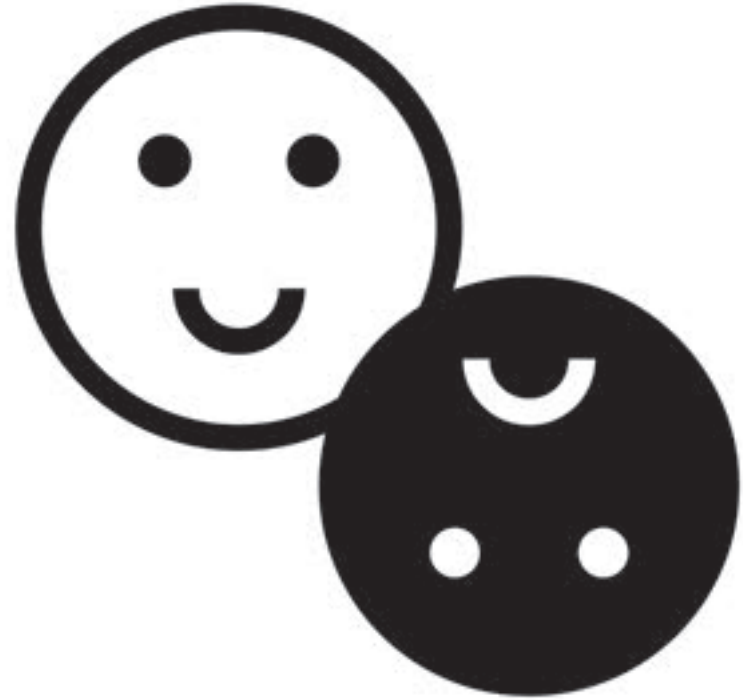
### Oh non !

Un groupe de résidentes d'un foyer de la protection de l'enfance demande à pouvoir organiser un événement et un repas pour célébrer la fête de l'Aid, ouverts à toutes les personnes hébergées. Cela leur est refusé par la direction de l'établissement au prétexte du respect du principe de laïcité, tandis qu'une fête de Noël a eu lieu dans le même établissement et qu'un crucifix est encore accroché dans le réfectoire.



FLOP, CHOISISSEZ OÙ RECULER DE QUATRE CASES PARMI LES DROITS CULTURELS QUI VOUS SEMBLANT NE PAS ÊTRE RESPECTÉS.

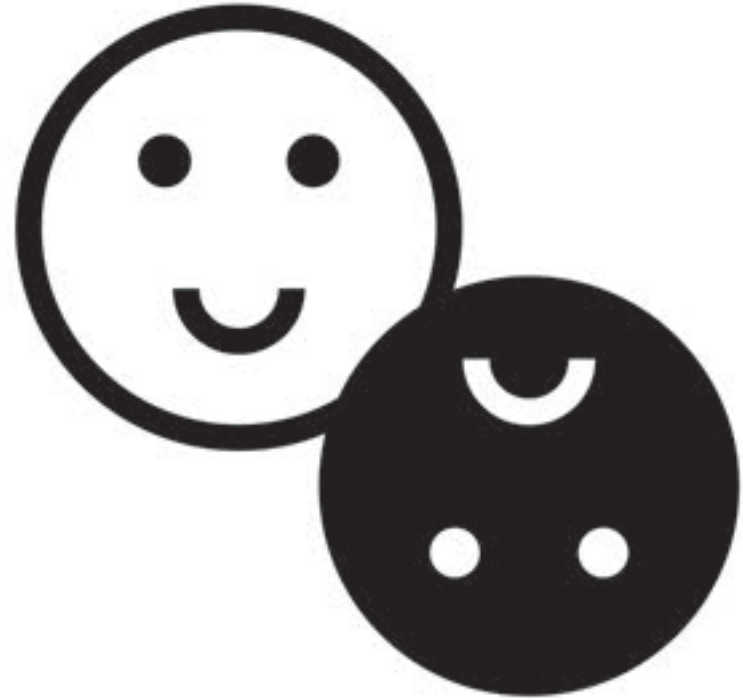
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

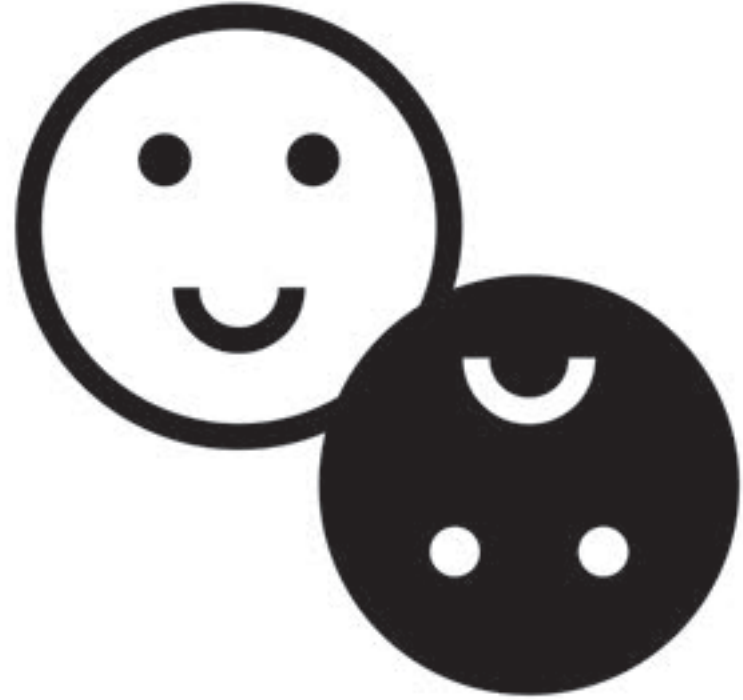
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

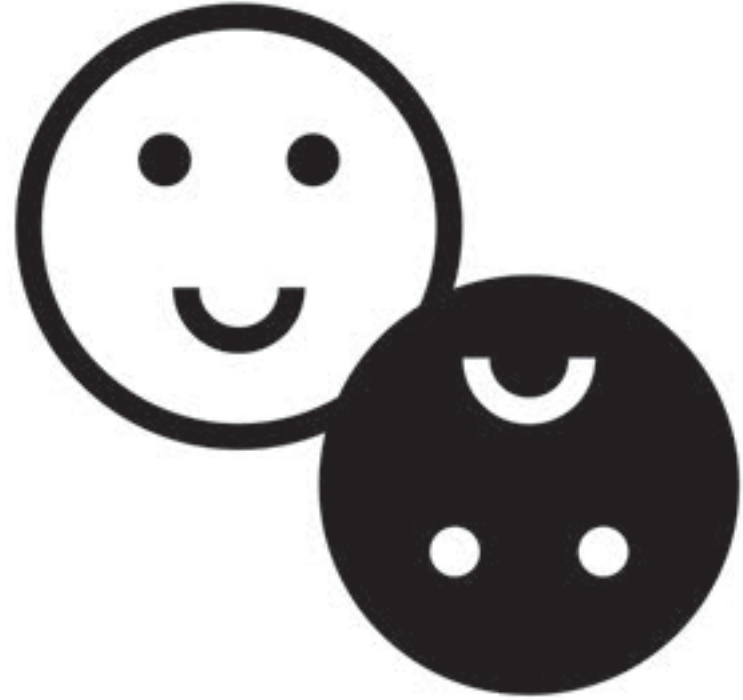
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2



## OBSTACLE



### Oh non !

Une collectivité diffuse un marché public à destination d'équipes artistiques pour la mise en œuvre de projets culturels en relation avec des habitants et habitantes de certains quartiers afin d'en valoriser la mémoire urbaine et populaire, dans le respect des droits culturels. Malheureusement le calendrier proposé pour déposer le projet ne permet pas aux équipes candidates de concevoir une proposition respectueuse ni du droit à la coopération ni du droit à l'identité des partenaires et des habitants et habitantes.



FLOP, CHOISISSEZ OÙ RECULER DE QUATRE CASES PARMI LES DROITS CULTURELS QUI VOUS SEMBLANT NE PAS ÊTRE RESPECTÉS.



## OBSTACLE



### Oh non !

Dans un centre d'hébergement, une éducatrice accompagne une famille guinéenne dont l'enfant présente des troubles autistiques qui ne sont pas pris en charge. Malgré plusieurs tentatives de dialogue, la famille refuse la proposition d'accompagnement médical et éducatif car cela est étranger à leurs codes culturels. En Guinée, l'éducation de l'enfant repose sur un soutien communautaire qu'ils ne retrouvent pas en France.



FLOP, CHOISISSEZ OÙ RECULER DE QUATRE CASES PARMI LES DROITS CULTURELS QUI VOUS SEMBLANT NE PAS ÊTRE RESPECTÉS.



## OBSTACLE



### Oh non !

Une éducatrice spécialisée qui accompagne un groupe de jeunes à un concert, oblige une adolescente à prendre part à la sortie, alors qu'elle a exprimé son souhait de ne pas participer à cette activité, afin de pouvoir respecter le fait de ne pas écouter de musique en période de ramadan.



FLOP, CHOISISSEZ OÙ RECULER DE QUATRE CASES PARMI LES DROITS CULTURELS QUI VOUS SEMBLANT NE PAS ÊTRE RESPECTÉS.



## OBSTACLE



### Oh non !

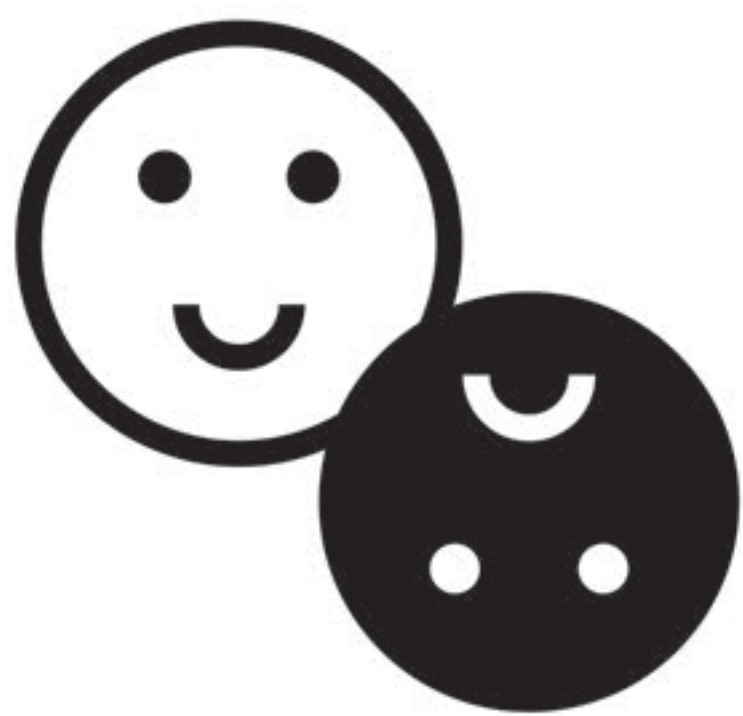
Des artistes en situation de handicap intellectuel exposent leurs œuvres d'art et des visiteurs souhaitent acheter certaines œuvres.

Malheureusement, en France, les personnes en situation de handicap sous tutelle ne peuvent bénéficier du statut d'artiste professionnel et percevoir les bénéfices financiers de leur activité.



FLOP, CHOISISSEZ OÙ RECULER DE TROIS CASES PARMI LES DROITS CULTURELS QUI VOUS SEMBLANT NE PAS ÊTRE RESPECTÉS.

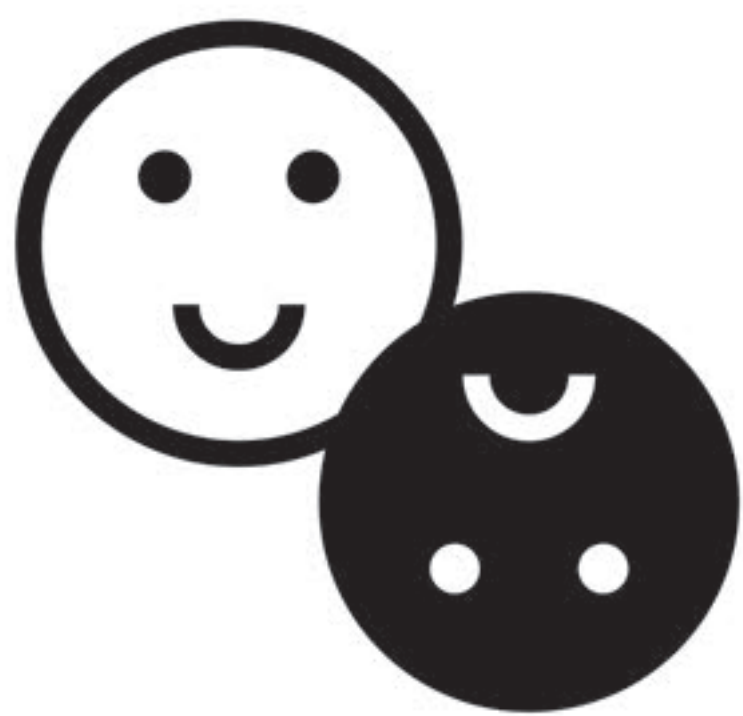
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

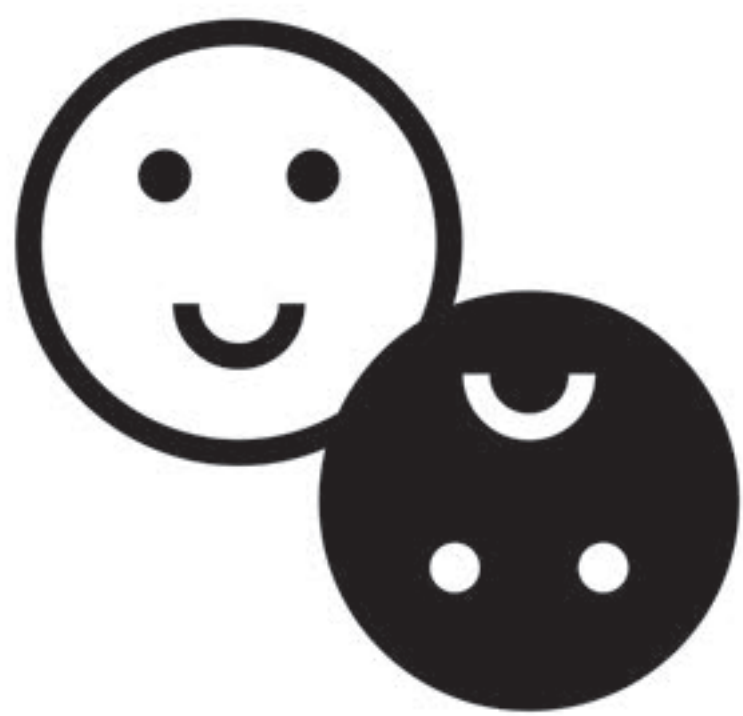
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

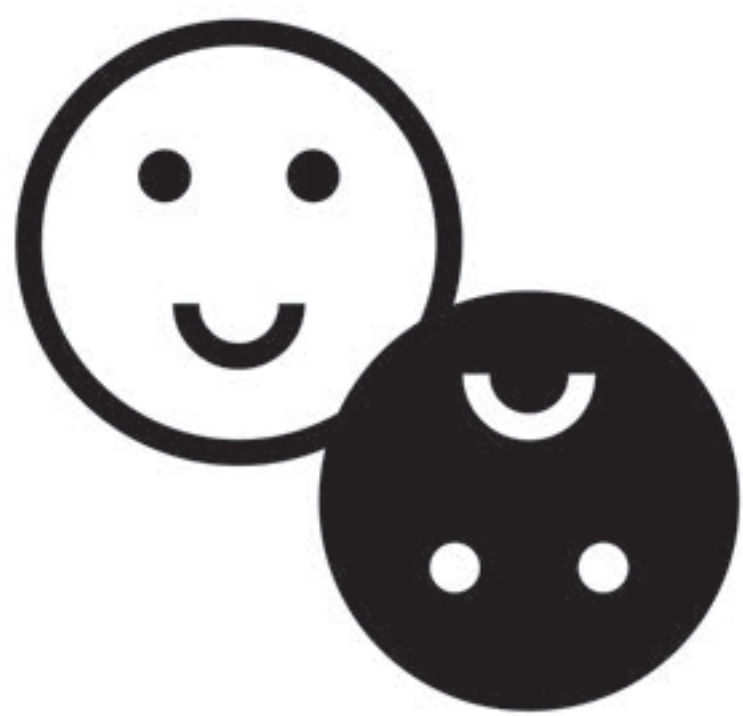
TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2

TOP ?



FLOP ?

NIVEAU 2



## OBSTACLE



## OBSTACLE



### Oh non !

Des groupes d'enfants et d'adolescents fréquentent régulièrement une médiathèque de leur commune pour s'y retrouver et passer du temps dans les espaces communs et cela occasionne des désagréments et des tensions avec les autres usagers, usagères et les équipes du lieu qui décident d'interdire aux jeunes.

### Oh non !

Au sein d'une entreprise d'insertion, des salariés non francophones participent à une activité théâtrale qui leur permet de renforcer l'expression orale et la pratique de la langue française ainsi que le sens du travail en équipe. Mais d'autres salariés de l'entreprise critiquent la participation à ces activités culturelles compte tenu de la charge de travail de l'entreprise. Les participants et participantes se sentent dévalorisés.



FLOP, CHOISISSEZ OÙ RECULER  
DE QUATRE CASES PARMIS  
LES DROITS CULTURELS QUI VOUS  
SEMBLENT NE PAS ÊTRE RESPECTÉS.



FLOP, CHOISISSEZ OÙ RECULER  
DE QUATRE CASES PARMIS  
LES DROITS CULTURELS QUI VOUS  
SEMBLENT NE PAS ÊTRE RESPECTÉS.